

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Programme d'action stratégique  
pour  
la mer Rouge et le golfe d'Aden

**Plan de mise en œuvre du projet**

Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la  
mer Rouge et du Golfe d'Aden (PERSGA)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Banque mondiale

Juin 1999



## TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES _____	v
I. APERÇU _____	1
A. Gestion du projet _____	2
B. Approche générale de la mise en œuvre _____	3
II. COMPOSANTES DU PROGRAMME DE TRAVAIL _____	5
Composante 1. Renforcement institutionnel pour faciliter la coopération régionale __	5
Composante 2. Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution maritime __	7
Composante 3. Utilisation durable et gestion des ressources biologiques marines __	17
Composante 4. Conservation des habitats et de la diversité biologique _____	21
Composante 5. Établissement d'un réseau régional de zones de protection marines _	24
Composante 6. Appui à la gestion intégrée des zones côtières _____	28
Composante 7. Sensibilisation et participation du public _____	32
Composante 8. Suivi et évaluation des impacts du Programme _____	34
III. PLANS DE MISE EN ŒUVRE DE PAYS _____	35
Plan de mise en œuvre de Djibouti _____	35
Plan de mise en œuvre de la côte nord de la Somalie _____	42
Plan de mise en œuvre du Soudan _____	49
Plan de mise en œuvre du Yémen _____	56
IV. ACHATS ET DÉCAISSEMENTS _____	66
Achats de biens et de services _____	66
V. RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION DES AGENTS D'EXÉCUTION DU FEM	70
Figure 1. Organigramme du projet _____	73

Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence

A.1	Conseiller technique principal _____	74
A.2	Coordonnateur du Programme du PNUD _____	77
A.3	Coordonnateurs nationaux du programme _____	79
A.4	Spécialiste en passation de marchés/finances _____	82
A.5	Conseiller pour la navigation _____	85
A.6	Spécialiste en ressources biologiques marines _____	89
A.7	Spécialiste en habitats et diversité biologique _____	92
A.8	Spécialiste en zones de protection marines _____	95
A.9	Spécialiste en gestion intégrée des zones côtières _____	98
A.10	Spécialiste en sensibilisation du public _____	101
A.11	Rédacteur _____	104
A.12	Spécialistes nationaux à temps partiel _____	106
A.13	Groupe d'experts de la navigation _____	108
Annexe B. Programme de travail _____		111
Annexe C. Liste des personnes responsables _____		114
Annexe D. Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden _____		118
Annexe E. Analyse transfrontières _____		126

## ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AIS	Système d'identification automatique
AISM	Association internationale de signalisation maritime
AM	Affaires maritimes (Yémen)
APAM	Agence publique pour les affaires maritimes (Yémen)
BAfD	Banque africaine de développement
CEP	Contrôle par l'État du port
CNP	Coordonnateur national du programme
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Convention MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Convention SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
CP	Coordonnateur de la PERSGA
CPE	Conseil de protection de l'environnement (Yémen)
CP-PNUD	Coordonnateur du Programme du PNUD
CRIPEN	Centre de recherche, de l'information et de la production de l'Éducation nationale (Djibouti)
CRSRM	Centre de recherches sur les sciences et les ressources de la mer (Aden)
CSERN	Conseil supérieur pour l'environnement et les ressources naturelles (Soudan)
CTP	Conseiller technique principal
DAM	Direction des Affaires maritimes (Djibouti)
DEP	Direction de l'Élevage et des Pêches (Djibouti)
DNV	Det Norske Veritas
DST	Dispositifs de séparation du trafic
EEAA	Agence égyptienne pour les affaires environnementales
EGP	Équipe de gestion du projet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GE	Groupe d'experts
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GPS	Système de positionnement mondial
GT/PAS	Groupe de travail du PAS
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
IFP	Institut de formation des pêcheries (Aden)
IOMoU	Mémorandum d'accord du contrôle par l'État du port dans l'océan Indien
ISERST	Institut Supérieur d'Études et de Recherches Scientifiques et Techniques (Djibouti)
MEMAC	Centre d'aide mutuelle pour les urgences en mer
MRH	Ministère des ressources halieutiques (Yémen)
NM	Mille marin (= 1,852 km)

OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONTA	Office national du tourisme et de l'artisanat (Djibouti)
PAID	Port autonome international de Djibouti
PDF	Mécanisme de préparation des projets (FEM)
PERSGA	Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden
PIR	Examen de l'état d'avancement du projet
PM/F	Passation de marchés/finances
PMF	Programme de microfinancements
PMF/FEM	Programme de microfinancement du FEM
PMOP	Plan de mise en œuvre du projet
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
QDR	Rapport d'avancement trimestriel
RAP	Rapport annuel de projet
RBM	Ressources biologiques marines
RF	Rapport financier
ROPME	Organisation régionale pour la protection du milieu marin
SAP	Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden
SIG	Système d'information géographique
SMDSM	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
SP	Sensibilisation du public
STM	Services de trafic maritime
UE	Union européenne
UICN	Alliance mondiale pour la nature (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources)
UKHO	Services hydrographiques du Royaume-Uni
VHF	Très haute fréquence
ZPM	Zone de protection marine

## I. APERÇU

1. Le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé la fiche de projet du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden (PAS) en novembre 1997. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a donné son aval à deux documents d'assistance préparatoire pour appuyer la formulation des descriptifs de projets conformes aux exigences de l'organisme. Aux fins de discuter et de convenir d'arrangements de mise en œuvre détaillés et d'un programme de travail pour le projet principal, deux réunions de concertation ont été organisées avec l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) et les trois organismes agents d'exécution du FEM. Lors de la réunion de concertation de Nairobi, qui a eu lieu en mai 1998, il a été convenu d'élaborer en coopération un document de gestion commun, le Plan de mise en œuvre du projet (PMOP), qui serait joint au descriptif de projet de chaque organisme.

2. *Plan de mise en œuvre du projet.* Le PMOP est conçu en tant que cadre général de gestion pour la mise en œuvre du PAS. Ce type de document commun présente les avantages suivants :

- Il assurera la pleine complémentarité et l'intégrité des activités des composantes du projet devant être appuyées par les trois agents d'exécution du FEM.
- Il permettra de fournir à toutes les parties coopérantes un cadre de mise en œuvre du projet et du matériel de référence.
- Les arrangements de mise en œuvre, notamment les procédures d'achat et de décaissement, applicables aux activités appuyées par chacun des agents d'exécution du FEM seront plus facilement compréhensibles et plus accessibles.
- Les pays où sont entreprises des activités de niveau national pourront obtenir des informations spécifiques et complètes sur les activités prévues.
- La planification et la gestion du projet par la PERSGA, les pays coopérants et les agents d'exécution du FEM seront renforcées du fait de la mise en place d'un programme de travail commun et intégré.

3. La préparation du PMOP a bénéficié des contributions de plusieurs spécialistes internationaux. Au cours de la rédaction, des sections du document ont été communiquées à la PERSGA et aux trois agents d'exécution du FEM et ont fait l'objet de discussions. Les Programmes de travail des pays ont été élaborés à la suite de missions effectuées en mai et juin 1998 à Djibouti, en Somalie (bureaux de Nairobi), au Soudan et au Yémen.

4. Le PMOP constitue le principal document de référence, destiné à être utilisé aux fins des activités opérationnelles. La Section I du document est consacrée aux composantes des programmes de travail du PAS, concernant les activités de portée régionale (financées par le projet ou par les pays) prévues de manière à faciliter la participation de tous les pays. La Section II est consacrée aux activités financées par le FEM qui seront entreprises au niveau national dans les quatre pays du sud de la région.

## **A. GESTION DU PROJET**

### **Le Conseil des ministres et la PERSGA**

5. La PERSGA a été établie officiellement en septembre 1996 par la signature de la Déclaration du Caire par toutes les parties coopérantes à la Convention de Djeddah; son secrétariat est hébergé par l'Arabie saoudite. C'est l'organisation régionale chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes régionaux pour la protection et la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du Golfe d'Aden. Parmi les principales fonctions de la PERSGA figure la mise en œuvre de la Convention de Djeddah, du Plan d'action et du Protocole concernant la coopération régionale pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives en cas d'urgence.

6. Le 26 octobre 1996, le Conseil des ministres de la PERSGA a approuvé le PAS et confié au Secrétariat de la PERSGA la responsabilité d'œuvrer directement avec les pays, les institutions financières internationales et les autres parties intéressées pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des projets qui appuient le processus du PAS. Le Conseil des ministres de la PERSGA est composé des ministres chargés de l'environnement dans les divers pays membres de l'organisation. Il se réunit à tour de rôle dans les pays participants. Il apporte à la PERSGA le soutien politique de haut niveau nécessaire pour assurer une coopération active et un ferme engagement des pays participants, ainsi que pour prendre les décisions stratégiques relatives aux programmes et au financement de la PERSGA. Dans le cadre du projet, le Conseil des ministres est tenu au courant de l'avancement des activités et son appui et ses conseils sont recherchés lorsqu'il est estimé nécessaire de formuler de nouveaux protocoles, d'ajouter des annexes aux conventions, ou d'y apporter des modifications.

### **Le Groupe de travail régional**

7. Il a été établi au niveau régional un Groupe de travail du Programme d'action stratégique (GT/PAS) de la PERSGA, composé de membres nommés par les gouvernements des pays membres (un membre par pays). Les membres du GT/PAS représentent leurs gouvernements respectifs et leurs engagements en vertu de la Convention de la mer Rouge et du golfe d'Aden et font fonction de points focaux nationaux en ce qui concerne les activités de la PERSGA. Le GT/PAS, placé sous la présidence du Secrétaire général de la PERSGA, compte également, outre les points focaux de chacun des États membres, des représentants des trois agents d'exécution du FEM (PNUD, PNUE, Banque mondiale) et de la Banque islamique de développement. Par ailleurs, pour ce qui a trait au projet, en sont également membres le Conseiller technique principal (CTP), le Coordonnateur de la PERSGA (CP) qui sera l'homologue immédiat du CTP, et le Coordonnateur du Programme du PNUD (CP-PNUD), basé à Riyad.

8. Les activités des membres du GT/PAS ne sont pas financées par le projet. Le GT/PAS est l'organe consultatif de la PERSGA aux fins de la mise en œuvre du PAS. Il a pour fonctions de guider et de superviser le projet, de formuler des décisions stratégiques, d'examiner et d'évaluer l'avancement général du projet, de fournir un appui technique et politique, et de faciliter la mise en œuvre du projet dans les pays respectifs. Le GT/PAS constitue un forum propice à la coopération entre les pays participants, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds. Il se réunira au moins une fois par an, à tour de rôle dans chacun des pays de l'organisation, pour discuter de l'avancement du

projet et pour faciliter la mise en œuvre du PAS. Les bailleurs de fonds potentiels, tels que l'Union européenne (UE) et diverses organisations bilatérales, seront aussi invités aux réunions du GT/PAS. Par ailleurs, les Coordonnateurs nationaux du programme, qui seront au fait des activités d'administration quotidiennes du projet, y seront, eux aussi, conviés.

### **Mise en œuvre et coordination dans les pays**

9. Le projet sera mis en œuvre par des activités régionales en Arabie saoudite, à Djibouti, en Égypte, en Jordanie, en Somalie septentrionale, au Soudan et au Yémen. L'Arabie saoudite financera elle-même sa participation aux activités régionales. Le projet financera par ailleurs des activités nationales à Djibouti, en Somalie septentrionale, au Soudan et au Yémen. Dans ces quatre pays, un Coordonnateur national du programme (CNP) sera rémunéré par le projet. Chaque CNP fournira des rapports complémentaires au CP, au CTP et à la PERSGA dans son pays, concernant la mise en œuvre des activités à base nationale. Le CNP coordonnera les diverses composantes exécutées dans le pays, en coopération avec le membre du GT/PAS, et veillera à ce que la mise en œuvre de ces composantes se déroule sans heurts. On trouvera l'Organigramme du projet présenté à la figure 1 et les termes de référence à l'annexe A.

### **Gestion quotidienne du projet du FEM au siège de la PERSGA**

10. Le projet sera exécuté par la PERSGA sous l'autorité du Secrétaire général de l'organisation. La gestion quotidienne du projet sera confiée au CP et au CTP en étroite coopération avec les spécialistes principaux. Pour les agents d'exécution du FEM, le bureau du représentant résident du PNUD en Arabie saoudite fournira un appui administratif et technique quotidien par l'entremise du CP-PNUD. Le CP-PNUD fournira ce double appui et assurera la surveillance du projet au nom des trois agents d'exécution.

11. Le CP, le CTP, les spécialistes principaux et le spécialiste en passation de marchés/finances (PM/F) constituent l'Équipe de gestion du projet (EGP). Celle-ci est dirigée par le CP et le CTP qui reçoivent des instructions du Secrétaire général et du bureau du représentant résident du PNUD. Aux fins de maintenir un système de gestion horizontal et efficace et une transparence accrue des décisions, il est prévu que le CP, le CTP et leur EGP tiendront des réunions hebdomadaires pour échanger des informations et pour assurer la coordination des activités du projet. Les spécialistes principaux ne se trouvant pas dans les locaux de la PERSGA participeront à ces réunions de gestion hebdomadaires par conférence téléphonique ou courrier électronique. Le CP-PNUD en poste à Riyad se rendra à Djeddah au moins une fois par mois pour assister à l'une des réunions hebdomadaires de l'EGP, pour fournir un soutien administratif, technique et de fond pour appuyer la mise en œuvre du projet.

## **B. APPROCHE GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE**

12. Le projet a pour but primordial d'apporter des avantages maximums aux pays de la région et à leurs habitants; il vise également à pérenniser les résultats des activités au-delà de la durée du projet proprement dit. Pour atteindre ces buts, on accordera la toute première priorité au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités. La formation et l'éducation des divers groupes cibles feront partie de toutes les activités du projet. Des spécialistes de la région participeront à ces activités et à leur exécution. Les échanges de internationaux de connaissances et d'expériences, notamment par

l'établissement de partenariats internationaux, sont considérés d'une importance de premier plan pour la réussite à long terme du projet; toutefois, il ne sera fait appel aux consultants internationaux que lorsque les connaissances spécialisées nécessaires ne sont pas disponibles dans la région et leur principal rôle sera d'assurer le transfert des connaissances et des expériences. Toutes les données recueillies par les consultants internationaux seront mises à la disposition de la PERSGA et des pays de la région.

13. Le projet s'attachera tout d'abord à produire les matériaux de formation et à formuler les cours de formation. Les activités pédagogiques seront soigneusement préparées et ciblées selon qu'il sera approprié. Les apprenants doivent être capables de participer aux activités du projet puis d'affiner leurs connaissances et de poursuivre leur formation en cours d'emploi. Un atelier initial sera organisé afin de déterminer les besoins de formation et de guider le projet de manière à élaborer les programmes appropriés. D'autres ateliers prévus au début de la mise en œuvre du projet permettront de sélectionner et de standardiser les méthodes et les techniques des relevés, du recueil des données et de l'établissement des bases de données. Les méthodes retenues seront conçues de manière à répondre aux exigences du projet tout en étant aussi conviviales que possible. On définira soigneusement le type et la portée des données à recueillir et le contrôle de la qualité fera l'objet d'une attention de toute première priorité.

## II. COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE TRAVAIL

### COMPOSANTE 1.

#### RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL POUR FACILITER LA COOPÉRATION RÉGIONALE

##### Introduction

14. Un renforcement significatif des arrangements institutionnels actuels est nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures prioritaires identifiées dans le PAS. Grâce à l'engagement en faveur de la coopération régionale suscité par le processus préparatoire du PAS, et compte tenu du caractère transfrontières de nombreuses menaces environnementales, la coopération et la coordination intersectorielles seront renforcées dans des proportions appréciables aux niveaux régional et national. Dans la région, le Secrétariat de la PERSGA constitue le cadre institutionnel et programmatique le plus approprié au sein duquel la coopération et la coordination régionales pourront se réaliser. L'une des priorités du PAS réside dans le renforcement institutionnel comme moyen de promotion de la coopération régionale.

15. La composante 1 vise les objectifs suivants :

- Capacité institutionnelle accrue (tant technique qu'administrative) de la PERSGA à diriger et à coordonner de manière efficace le programme régional à long terme qu'est le PAS.
- Coordination accrue entre les projets et programmes exécutés dans la région.
- Adoption de politiques et de législation environnementales adéquates prenant en considération les questions transfrontières.
- Renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans toute la région.
- Participation accrue aux conventions régionales et mondiales concernant l'environnement.
- Mise en place de réseaux régionaux solides entre les organisations environnementalistes.
- Établissement de liens efficaces entre les buts nationaux et régionaux relatifs à la protection et à la gestion des ressources côtières et marines.

##### Arrangements de mise en œuvre de la composante

16. Cette composante est cruciale pour la réussite du projet, en ce qu'elle fournira un appui technique et administratif nécessaire à la réalisation des autres composantes. L'élément de mobilisation des ressources qui y est inclus contribuera à la durabilité du PAS dans son ensemble. La composante sera mise en œuvre par le Secrétariat de la PERSGA qui jouera un rôle central :

- En fournissant des services administratifs au GT/PAS ainsi qu'aux groupes d'experts (GE) régionaux.
- En élaborant les protocoles régionaux ainsi que le prévoit le PAS.

- En établissant un système efficace d'échange d'informations et des bases de données.
- En élaborant un programme efficace de financement et de mobilisation des ressources.

### **Renforcement des capacités institutionnelles du Secrétariat de la PERSGA**

17. Le Secrétariat de la PERSGA a joué un rôle de direction appréciable pour assurer la participation des gouvernements aux niveaux des décisions politiques et des experts durant la préparation du PAS. Son intervention a permis de bénéficier d'effets de levier indispensables dans la mise en œuvre du projet du PDF-B du FEM et elle sera, de même cruciale dans la mise en œuvre du projet principal du FEM.

18. Aux fins de s'assurer que la PERSGA soit en mesure de continuer de jouer ce rôle, une Équipe de gestion du projet (EGP) sera établie au sein de l'organisation; elle consistera des spécialistes régionaux principaux dans les domaines thématique du PAS, d'un personnel d'appui administratif (un assistant administratif financé par le PNUE et un spécialiste en achats/finances) et du CTP, financés tous deux par le PNUD. L'EGP renforcera les capacités de la PERSGA et sera également responsable de l'administration et de la gestion financière du programme, notamment des achats et des décaissements. Il faudra mettre en place un système de gestion financière adéquat, de manière à ce que le projet puisse fournir des informations comptables d'importance en temps utile. Ce système devra comprendre les éléments essentiels suivants :

- Planification et budgétisation
- Un système informatique adéquat
- Des contrôles internes efficaces
- Des relations définies entre les membres du personnel du projet (au siège et sur le terrain)
- Un système bien défini d'information financière.

### **Amélioration de la coopération régionale**

#### ***Plan de travail et Groupe de travail du Programme***

19. Les activités devant être menées dans le cadre de la présente composante exigeront la formulation d'un plan de travail pour la mise en œuvre du PAS dans l'ensemble de la région (voir Annexe B). À cette fin, le GT/PAS sera maintenu mais ses termes de référence seront révisés de manière à lui permettre de superviser la mise en œuvre et de surveiller l'avancement global du programme.

#### ***Coordination et concertation multisectorielles***

20. Les activités à mener comprennent la coordination et l'appui de la mise en œuvre des composantes nationales du PAS, et leur intégration dans les politiques et les programmes d'investissement nationaux. Des Groupes d'experts (GE) régionaux seront institués pour les divers thèmes envisagés dans le cadre des autres composantes du projet et un appui leur sera fourni pour leurs réunions et pour des ateliers de formation multisectoriels.

***Protocoles régionaux***

21. De nouveaux protocoles régionaux seront élaborés conformément aux décisions du Conseil des ministres de la PERSGA. Un système de communications, d'informations et d'échanges de données, comprenant notamment des bulletins, des services de courrier électronique et Internet, une bibliothèque régionale et une base de données de renseignements, sera mis en place.

**Formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources et de financement durable**

22. La bonne mise en œuvre du PAS exige que toute une gamme de ressources, tant humaines que financières, soit mobilisée pour appuyer les actions prioritaires du Programme. On adoptera à ces fins une approche multidimensionnelles comprenant la recherche de fonds auprès de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, la conception de mécanismes d'autofinancement des diverses composantes, et l'établissement d'un fonds pour l'environnement, comme il est décrit ci-après.

***Durabilité financière et mobilisation des ressources***

23. Bien que dans la région l'appui des investissements et des programmes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ait été traditionnellement accordé par les gouvernements nationaux, souvent avec l'assistance d'organisations internationales et bilatérales, la mise en œuvre du PAS exigera dans de nombreux pays le recours à de nouveaux types de ressources pour appuyer ces mesures. Un examen des possibilités d'autofinancement des différentes composantes du PAS sera effectué aux niveaux régional et national afin d'identifier les sources et les mécanismes économiques possibles. Des consultations auront lieu régulièrement avec les gouvernements des pays coopérants et les parties prenantes, y inclus celles du secteur privé.

***Fonds pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden***

24. Il sera procédé à une évaluation afin de déterminer la faisabilité de l'établissement d'un Fonds pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, qui a été proposé, pour appuyer les activités transfrontières identifiées dans le PAS. Les activités du projet comprendront donc une évaluation des instruments économiques existant dans les pays, qui sont susceptibles de contribuer au Fonds envisagé, ainsi que des appuis éventuels que pourraient accorder d'autres donateurs. Elles comprendront également des analyses destinées à définir les priorités des décaissements ainsi que la structure juridique et administrative et les modalités de gouvernance du Fonds envisagé.

**COMPOSANTE 2.****RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À LA NAVIGATION ET À LA POLLUTION MARINE****Introduction**

25. La mer Rouge et le golfe d'Aden sont l'une des grandes voies maritimes du monde : ils s'étendent sur une longueur d'environ 1 700 milles marins et sur une largeur variant entre 120 et 150 milles marins. Quelque 7 % du commerce maritime du globe, et notamment un volume considérable de pétrole brut et raffiné transitent dans leurs eaux. La

région subirait en conséquence des dégâts considérables en cas de déversement majeur d'hydrocarbures. Le but de la présente composante du projet est d'appuyer la réalisation des objectifs du PAS en réduisant les risques d'accidents maritimes et en minimisant la pollution marine dans la région.

### **Processus de préparation de la composante**

26. Le Groupe d'experts de la navigation, placé sous la présidence du Conseiller en navigation de la PERSGA, expert régional en affaires maritimes, a été créé en novembre 1996 aux fins de coordonner et d'appuyer l'élaboration de la présente composante du PAS. Deux ateliers régionaux ont été tenus, l'un organisé par l'Agence publique pour les affaires maritimes (APAM) du Yémen à Aden et l'autre par la Commission égyptienne du Canal de Suez à Ismaïlia. Lors du premier atelier, la société Det Norske Veritas (DNV) a présenté un aperçu initial du rapport qu'elle préparait pour la PERSGA sous la supervision de la Banque mondiale, intitulé « Navigation Risk Assessment and Management Plan for the Red Sea and the Gulf of Aden ». Les travaux du séminaire d'Aden ont porté sur les questions relatives à la sécurité de la navigation et à la lutte contre la pollution et ont débouché sur un certain nombre de recommandations. Le séminaire de suivi tenu à Ismaïlia a rassemblé beaucoup des mêmes experts de la région qui ont examiné le rapport préliminaire de la DNV, auquel ils ont proposé des amendements, et qui ont émis des recommandations supplémentaires à la PERSGA. Une fois le rapport de la DNV et le PAS établis sous leur forme définitive, deux experts en affaires maritimes de réputation internationale, l'un d'origine régionale et l'autre ayant une longue expérience de la région, ont élaboré un plan de travail pour la mise en œuvre de la composante sous la supervision de la PERSGA et de la Banque mondiale. Ce plan de travail a été inclus dans les dossiers du projet, où il peut être consulté.

### **Objectifs**

27. Les recommandations issues des deux séminaires, et reflétées en partie dans le rapport de la DNV, ont été prises en considération dans le processus du PAS pour identifier les mesures prioritaires à inclure dans la composante aux fins de l'amélioration de la sécurité de la navigation et du renforcement de la lutte contre la pollution marine dans la région. Elles mettent l'accent sur la nécessité de prendre des mesures préventives dans plusieurs domaines, de manière à parer aux risques éventuels par la mise en application de meilleures pratiques et de principes de navigation et de sécurité améliorés. La présente composante a pour objectifs d'appuyer la PERSGA et les pays coopérants pour :

- Mettre en œuvre les conventions internationales dont les pays sont signataires;
- Établir un mémorandum d'accord sur le contrôle par l'État du port (CEP) visant spécifiquement ou incluant les États de la région;
- Fournir des moyens pour satisfaire aux exigences de formation au CEP;
- Adopter des dispositifs de séparation du trafic (DST) supplémentaires et autres systèmes de navigation, en coordination avec l'Organisation maritime internationale (OMI);
- Effectuer des relevés dans certaines parties de la mer Rouge et du golfe d'Aden;

- Envisager de mettre en place des aides à la navigation supplémentaires dans la région;
- Étudier les besoins de systèmes de services de trafic maritime (STM) supplémentaires, en particulier dans la mer Rouge;
- Renforcer la coopération régionale pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures;
- Appuyer la tenue d'ateliers régionaux consacrés à divers sujets clés.

Le GE de la navigation examinera également les divers mécanismes financiers qui seraient disponibles pour appuyer l'exploitation à long terme des systèmes de navigation et les programmes de gestion des déversements d'hydrocarbures aux niveaux régional, national et local. Il émettra à ce sujet des recommandations qui seront soumises en vue de leur examen et/ou de leur adoption aux États et aux autorités locales de la région. La mise en œuvre des recommandations du GE de la navigation contribuera directement à la réalisation des objectifs du PAS.

### **Arrangements de mise en œuvre de la composante**

28. La mise en œuvre de la présente composante sera coordonnée par le Conseiller pour la navigation qui sera en poste dans la région et effectuera des visites régulières auprès de la PERSGA. Le Conseiller pour la navigation supervisera et présidera le GE de la navigation, qui réunira des spécialistes des pays coopérants en affaires maritimes, en navigation et en lutte contre la pollution du milieu marin. Il convoquera les réunions du GE, en établira l'ordre du jour et facilitera les activités de suivi. Au niveau national, le Conseiller pour la navigation coopérera avec les CNP, les points focaux nationaux de la PERSGA et les spécialistes du GE de la navigation pour concevoir et mettre en œuvre des activités de niveaux régional et national. Le GE appuiera des programmes et activités de formation et d'échanges concernant les aspects environnementaux des affaires maritimes. Il constituera un forum de concertation pour la planification des activités, l'évaluation des progrès et l'échange de données et de leçons à retenir.

### **Coordination des activités des groupes d'experts**

29. La PERSGA organisera et coordonnera tous les réunions et séminaires des groupes d'experts et les contacts avec l'OMI, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les autres organismes internationaux se feront par son entremise. Étant donné les relations significatives qui existent entre les activités visant à la réduction des risques liés à la navigation et à la lutte contre la pollution marine d'une part et celles qui sont appuyées au titre d'autres composantes du projet, le Conseiller pour la navigation œuvrera en étroite coopération avec l'équipe de projet de la PERSGA pour échanger des informations, promouvoir la coordination et prévenir les redondances d'efforts. Une attention toute particulière sera accordée notamment à la coordination des activités entreprises au titre de la présente composante avec celles concernant la gestion des habitats, l'établissement de Zones de protection marines (ZPM) et la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le Conseiller pour la navigation remettra à la PERSGA des copies des rapports et de toute la correspondance significative concernant les activités du GE de la navigation.

### ***Groupe d'experts de la navigation***

30. L'établissement officiel au sein de la PERSGA du GE de la navigation, investi d'un mandat et d'un rôle à long terme conçus pour contribuer au renforcement de la sécurité de la navigation et de la protection du milieu marin dans la région, constituera un acte utile en vue de la réalisation des objectifs du projet à cet égard. Un certain nombre de mesures seront prises à cette fin, et notamment :

- La définition des termes de référence du GE de la navigation durant la phase de mise en œuvre du PAS;
- La définition de la composition du GE de la navigation qui réunira des experts des pays coopérants, à savoir l'Arabie saoudite, Djibouti, l'Égypte, la Jordanie, la Somalie (côte nord), le Soudan et le Yémen, sous la direction d'un expert de la région.
- La définition d'un programme de travail de cinq ans, lié au processus de mise en œuvre du PAS.

### **Application des conventions et du contrôle par l'État du port**

31. L'accession des États membres de la PERSGA aux grandes conventions de l'OMI présente des variations considérables. Certains pays ont adhéré à un grand nombre de ces conventions alors que d'autres n'y sont pas encore parvenu. Aux fins de l'adoption effective du contrôle par l'État du port (CEP), il est essentiel que les pays de la région soient plus nombreux à adhérer aux grandes conventions maritimes, tout particulièrement à celles qui ont trait directement au CEP. Il faudra effectuer à cette fin une somme de travail, qui comportera notamment :

- L'identification de la situation « de référence » de chacun des États pour ce qui a trait aux conventions;
- L'identification des raisons techniques, commerciales, institutionnelles ou juridiques qui font que les États concernés n'ont pas ratifié certaines conventions;
- La définition de moyens aptes à promouvoir la ratification des conventions, sur la base de l'expérience d'États d'autres régions du monde;
- L'examen des protocoles actuels de la PERSGA et la formulation de recommandations concernant l'élaboration de protocoles supplémentaires, selon qu'il sera nécessaire.

32. Le GE de la navigation aura un rôle clé à jouer pour attirer l'attention des gouvernements concernés sur la nécessité d'adhérer aux conventions et de les mettre en application. Il recevra des conseils et une assistance de l'OMI et de sources bilatérales sur les méthodes qui permettent d'obtenir des appuis pour ces procédures. Il s'efforcera également d'exposer ses membres clés aux expériences des États dans lesquels le processus de ratification et la mise en œuvre des procédures du CEP sont déjà en bonne voie.

### ***Appui pour le contrôle par l'État du port***

33. Le PAS a identifié la formulation et l'adoption d'un Accord régional sur le contrôle par l'État du port comme une mesure prioritaire pour réduire les risques présentés

par les navires dont l'état et l'équipage sont inférieurs aux normes. Au titre de la présente composante, le GE de la navigation bénéficiera d'appuis pour prendre les mesures administratives nécessaires à l'établissement du CEP dans la région de la PERSGA, organiser un atelier régional sur le CEP, et financer une série de cours de formation des responsables du CEP aux normes internationales et établir les procédures de rapports dans la région. L'atelier aura pour objectif d'informer les membres du personnel clé de la région et de les réunir pour discuter des avantages et des méthodes d'application du CEP. Il fournira un cadre pour les futures activités de formation au CEP devant être appuyées par le projet. Dans le contexte de l'élaboration du système de CEP, le GE de la navigation examinera les règlements portuaires de chaque port de la région et promouvra l'inclusion des clauses de sécurité essentielles dans ces règlements. Il pourra ainsi être exigé que les navires soient équipés d'ancres prêtes à être jetées aux approches des ports, que des règlements spéciaux soient imposés en matière d'arrimages et au départ des ports, et que des règles « modèles » de sécurité à l'usage des ports régionaux soient établies.

### ***Accord régional sur le contrôle par l'État du port***

34. Une question qu'il conviendra de résoudre est celle de savoir si les pays de la PERSGA devraient élaborer un Accord régional pour la mer Rouge et le golfe d'Aden ou adhérer à l'Accord régional pour l'océan Indien, élargi, actuellement en cours de négociation sous l'égide de l'OMI et avec l'appui de l'OIT. Ce processus a abouti à la signature d'un Mémoire d'accord du contrôle par l'État du port dans l'océan Indien (IOMoU) par 19 pays de la « région de l'océan Indien ». Ce mémoire d'accord est fondé sur des engagements, financiers et autres, de ses membres et prévoit l'établissement d'un secrétariat à Goa (Inde) et d'un centre d'information à Pretoria (Afrique du Sud). Les pays de la PERSGA représentés à la réunion de signature étaient Djibouti, la Somalie (par l'entremise d'un mandataire du PNUD), le Soudan et le Yémen. Ces quatre pays ont signé l'IOMoU, mais les autres pays de la PERSGA riverains de la mer Rouge, notamment l'Arabie saoudite, l'Égypte et la Jordanie, n'étaient pas présents à la réunion de Pretoria. Compte tenu de cette situation, le GE de la navigation se penchera sur la question, à titre prioritaire, et émettra des recommandations sur la façon la plus efficace d'élaborer un Accord régional sur le CEP.

### **Amélioration des communications pour les transports maritimes**

35. Un Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) a été mis en place ces dernières années. En vertu de la Convention SOLAS (Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) de l'OMI, tous les navires de plus de 300 tonnes devront être dotés de matériel radio ou autre leur permettant de prendre contact avec des stations radios terrestres et de communiquer par satellite ou autres moyens avec les Centres de coordination de sauvetage en mer, les « stations embarquées » (navires), les navires en détresse, etc. Le SMDSM exige également la mise en place de « Stations terrestres côtières » dotées de matériel moderne qui leur permette de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de communications. Pour accélérer la mise en œuvre de ce système dans la région, le GE de la navigation examinera les plans d'installation de matériel de SMDSM dans divers centres de la région et il émettra des recommandations sur les moyens les plus efficaces par rapport aux coûts d'assurer une couverture régionale satisfaisante, de renforcer les capacités institutionnelles et de former le personnel spécialisé nécessaire.

## **Dispositifs de séparation du trafic (DST)**

36. La mer Rouge dans sa totalité peut être considérée comme une « zone écologiquement sensible » et particulièrement vulnérable aux dégâts causés par les navires et les déversements d'hydrocarbures. Les DST ainsi que d'autres mesures d'organisation du trafic maritime sont acceptés depuis plus de 20 ans comme moyens d'accroître la sécurité de la navigation. L'OMI est la seule entité internationale qui ait été reconnue compétente pour approuver les mesures d'organisation du trafic maritime au niveau international. En revanche, en règle générale, l'OMI n'intervient pas dans la définition ni dans la mise en place de telles mesures. C'est au gouvernement du ou des États concernés qu'il incombe au premier chef de le faire puis de solliciter l'approbation de l'OMI. Ces demandes peuvent être organisées et coordonnées par des entités régionales telles que la PERSGA.

37. Des DST ont été mis en place il y a plusieurs années dans le golfe de Suez, le détroit de Tiran et le détroit de Bab el-Mandeb, et ont été modifiés périodiquement pour accroître la sécurité de la navigation dans ces zones. L'introduction de mesures supplémentaires d'organisation du trafic maritime au titre de la présente composante du PAS vise de même à renforcer la sécurité de la navigation dans la région, à éliminer ou à réduire les risques de pollution marine et autres phénomènes susceptibles de porter atteinte au milieu marin, causés par les collisions ou les échouages de navires, et à éliminer ou à réduire le risque de créer de nouvelles obstructions sur les voies de transit internationales. La précision de la navigation maritime s'est accrue ces dernières années grâce à l'introduction de méthodes modernes de détermination de la position tels que les systèmes de navigation par satellites (systèmes de positionnement global-SPG, systèmes de positionnement par satellites Doppler, etc.). La DNV note dans son rapport qu'il se produit chaque année dans la mer Rouge environ 1 million de cas dans lesquels les navires faisant route respectivement vers le nord et vers le sud se trouvent en danger d'abordage frontal. Ce danger se présente sur les routes maritimes de Bab el-Mandeb à l'entrée sud du golfe de Suez, qui sont très proches les unes des autres. Le but des mesures d'organisation du trafic maritime envisagées pour la mer Rouge est donc de séparer les voies des navires faisant route vers le nord et vers le sud d'une distance adéquate.

### ***Zones envisagées pour les nouveaux DST***

38. Au titre de la présente composante, le GE de la navigation, en pleine coordination avec l'OMI et les autorités gouvernementales des pays concernés, prendra des mesures pour établir officiellement de nouveaux DST dans un certain nombre de zones sélectionnées. Ces zones comprendront :

- *Le côté nord-est et le côté sud-ouest des îles Hanish.* Il a été proposé d'accroître la sécurité de la navigation dans la région par la mise en place de deux nouveaux DST au nord-est et au sud-ouest des îles Hanish, zones où se trouvent des hauts-fonds, roches, îlots, et autres dangers pour la navigation. Les nouveaux DST, appuyés par des aides à la navigation supplémentaires selon les besoins, visent à établir des voies de navigation sûres pour négocier ces divers obstacles. De nouvelles obstructions sont signalées chaque année dans les zones empruntées par les navires en transit. La définition des DST et des voies recommandées permettra de réduire la superficie à ré-étudier d'urgence pour autoriser le passage de navires de plus gros tonnage. Les deux DST initialement définis, soumis à l'approbation de l'OMI, raccorderont les DST en

fonctionnement pour Bab el-Mandeb et l'accès sud au golfe de Suez, par des « voies recommandées ». Ces voies pourront être reportées sur les cartes de la mer Rouge ou mentionnées dans les notices des cartes de la région.

- Les voies recommandées ont été conçues pour séparer les deux directions du trafic et se trouvent à 2,5 milles marins de part et d'autre des positions définies. En reliant les DST existants aux extrémités sud et nord de la mer Rouge et les nouveaux DST des îles Hanish par ces voies, on obtiendra la séparation voulue du trafic se dirigeant vers le nord et vers le sud d'une distance d'environ 5 milles. Les voies ont été définies de manière à ce que les navires restent, lorsqu'il est possible, en eaux profondes près de l'axe de la mer Rouge, à ce qu'ils passent à bonne distance des hauts-fonds (afin de tenir compte d'éventualités telles que les erreurs de navigations, pannes de moteur ou de gouvernail, dérive, etc., et à ce qu'il soit fait une utilisation maximale des aides à la navigation présentes et futures et des autres mesures d'organisation du trafic.
- *Expansion du DST de Ras Muhammed.* Il a également été proposé, en tant que mesure d'organisation du trafic, d'étendre la zone du DST aux environs de Ras Muhammed à la pointe sud de la péninsule du Sinaï en Égypte. La carte anglaise n° 8 indique la présence d'une zone à éviter (mesure standard en organisation du trafic maritime en cas de dangers particuliers pour la navigation ou de l'importance d'éviter les accidents) au sud de Ras Umm Sidd. Le milieu marin est particulièrement sensible dans cette zone et la note relative à la carte précise que « pour éviter les risques de pollution, les navires transportant des cargaisons dangereuses ou toxiques, ou tout navire de plus de 500 TJB devraient éviter la zone indiquée ». Il est recommandé de demander à l'OMI d'étendre cette zone vers l'ouest de Ras Muhammed pour que le trafic soit tenu à l'écart des promontoires et des récifs de l'extrémité de la péninsule du Sinaï. Tout navire pénétrant sans autorisation dans cette zone serait averti par les stations de STM du golfe de Suez et du détroit de Tiran.

39. La séparation souhaitée du trafic se dirigeant vers le nord et vers le sud dans le mer Rouge sera assurée en partie par la mise en place des deux DST dans les parages des îles Hanish. De manière à confirmer cette séparation, il est envisagé de faire circuler les navires par des voies recommandées entre Bab el-Mandeb et l'extrémité sud du golfe de Suez. Ces voies seront définies et soumises à l'approbation du sous-comité de la navigation de l'OMI chargé de l'organisation du trafic maritime, dès que le travail de base nécessaire aura été effectué. Ce travail exigera la participation du GE de la navigation pour obtenir l'approbation de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen, avant d'en référer à l'OMI.

### **Relevés hydrographiques et aides à la navigation**

40. Une exigence fondamentale pour la sécurité de la navigation et la mise en œuvre de la présente composante du PAS est que les cartes et informations relatives à la navigation fournies aux navires présents dans la région soient exactes. Il apparaît à l'examen des cartes de navigation de la région que les relevés effectués pour de vastes zones de la mer Rouge et du golfe d'Aden remontent à des dates très éloignées, et que la technologie utilisée à l'époque est aujourd'hui largement dépassée. Les relevés subséquents, ou les accidents de navigation, ont montré que certaines roches isolées et autres obstacles ne figuraient pas sur les cartes, fondées sur des relevés datant plus d'un siècle, ou que les profondeurs avaient changé. Les hauts-fonds, roches et autres obstacles situés sur les routes de navigation ou à proximité doivent être reportés sur les cartes et

dans les autres publications nautiques. L'absence de relevés hydrographiques a abouti dans le passé à des problèmes pour les DST, et l'OMI exige à présent la soumission des résultats des relevés avant d'approuver les nouveaux dispositifs ou la révision des dispositifs en place.

### ***Procédures de relevés***

41. Le Service hydrographique du Royaume-Uni (UKHO) est chargé de la réalisation des cartes et des relevés dans la région. Il reçoit des données provenant de sources diverses, telles que les relevés effectués par la marine nationale ou des navires privés des pays de la région, les relevés effectués pour les sociétés pétrolières dans le cadre de la prospection en mer, les relevés hydrographiques de navires de la marine britannique envoyés dans la région ou en transit, et les enregistrements de profondeurs des bâtiments de la marine marchande. Une bonne part du travail de relevé nécessaire à l'UKHO est aujourd'hui effectuée par des sociétés commerciales en vertu de contrats passés avec l'UKHO et conformément aux normes du Service, souvent sous la direction d'un officier de marine ou d'un conseiller spécialistes d'hydrographie. Il existe également des cartes produites par d'autres, notamment la Marine française pour la région de Djibouti, et les autorités portuaires saoudiennes pour la côte de l'Arabie saoudite.

### ***Zones prioritaires pour les relevés hydrographiques***

42. Dans le cadre du PAS, il est prévu de définir deux zones prioritaires dans lesquelles des relevés seront effectués. Les travaux hydrographiques sont en effet très coûteux et il faut supposer que les relevés nécessaires seront effectués par une entreprise commerciale aux tarifs normaux. Dans un souci de maîtrise des coûts, il est recommandé que les deux relevés soient faits dans les zones des DST proposées au nord-est et au sud-est des îles Hanish. Les relevés envisagés devront donc couvrir les zones de ces deux DST et au-delà, jusqu'à une distance de 500 mètres de part et d'autre des voies de navigation et à jusqu'à 1 000 mètres au nord et au sud des limites des dispositifs.

43. On pourra également songer, dans la mesure des ressources financières disponibles, à effectuer prioritairement des relevés dans d'autres zones : a) la zone du DST du détroit de Bab el-Mandeb, en particulier si le GE de la navigation décide qu'il conviendrait d'y apporter des modifications qui devront être soumises à l'OMI; b) les approches de Port Soudan ou de Suakin (Soudan), étant donné que des travaux d'expansion des installations portuaires sont en cours et que les autorités nationales reconnaissent la nécessité de nouveaux relevés; et c) les approches du port d'Aden, qui pourront se voir accorder la priorité en raison de l'augmentation de l'utilisation du port par les navires à conteneurs de très gros tonnage à partir de la fin 1999. Étant donné la proximité relative de ces sites, les coûts supplémentaires à engager pourront être limités dès lors le bâtiment hydrographique pourra effectuer un grand nombre de relevés au cours d'une même expédition.

### ***Relevé et amélioration des aides à la navigation***

44. La présente composante facilitera et appuiera les arrangements relatifs au relevé des positions et des caractéristiques des aides à la navigation en place dans la région. Ce relevé sera effectué indépendamment et il fournira une base aux interventions possibles avec l'appui du PAS pour apporter des améliorations aux divers engins. Il est prévu, sur

approbation du GE de la navigation et des autorités nationales concernées, que les membres régionaux de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) demandent à cet organisme d'effectuer un relevé hydrographique distinct des aides à la navigation dans la mer Rouge et le golfe d'Aden. Ce relevé, qui ne concernerait pas le golfe de Suez déjà inspecté par l'AISM, est nécessaire pour déterminer l'état actuel des engins et les mesures éventuelles à prendre en vue de leur amélioration ou de leur expansion. L'AISM pourra émettre des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour accroître leur efficacité et/ou leur mode d'exploitation, qui seront alors examinées par la PERSGA et le GE de la navigation en vue de leur éventuel financement au titre du PAS.

### **Services de trafic maritime (STM)**

45. On entend par Service de trafic maritime (STM) tout service mis en œuvre par les autorités compétentes, conçu essentiellement pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation et la protection de l'environnement. Ces services vont de la fourniture de simples messages d'information aux mesures complexes de gestion du trafic dans un port ou une voie de navigation. Ils peuvent comprendre toutes les fonctions suivantes ou certaines d'entre elles seulement : fourniture de renseignements de caractère courant, coordination des rapports sur les déplacements des navires, surveillance du respect des règles de navigation établies, fourniture de conseils ou de directives, et réglementation du trafic. On notera l'importance de la surveillance du trafic maritime dans les zones de DST et leurs environs pour détecter les navires qui contreviennent ou qui sont sur point de contrevenir aux règlements. Il est alors possible d'avertir par radio le navire « fautif » et tous les navires se trouvant dans les parages. Les STM modernes varient en importance et vont du système doté d'un radar simple et de communications VHF aux installations complexes à multiples stations de radar, stations et chaînes VHF, et traitement informatisé des données.

46. Les STM sont souvent associés aux zones portuaires et certains, mais pas tous, aux DST de l'OMI. Les mesures d'organisation du trafic adoptées dans une zone s'appliquent aux navires de diverses catégories, qui sont tenus de se conformer aux exigences prévues. L'expérience a démontré que le respect de ces mesures n'est pas universel et que certains navires y contreviennent, ce qui a pour effet de les mettre eux-mêmes en danger ainsi que les autres usagers. En conséquence, pour être pleinement efficaces, les mesures d'organisation du trafic doivent faire l'objet d'une surveillance et les navires qui ne se conforment pas aux mesures, ou qui se trouvent en danger, doivent être avertis et/ou sanctionnés selon qu'il est approprié. À l'avenir, l'installation de transpondeurs sur les navires transportant des cargaisons dangereuses permettra d'identifier les bâtiments automatiquement (Système d'identification automatique, AIS) et d'afficher sur les écrans de radar leur identité, leur type, leurs dimensions, leur cap, leur vitesse, la cargaison transportée, etc.

#### ***Les STM dans le nord de la mer Rouge***

47. Certaines des administrations portuaires les plus importantes de la région ont déjà mis en place des Services de trafic maritime. Hors du canal de Suez Canal et des zones portuaires, les STM sont disponibles sur toute la longueur du golfe de Suez et du détroit de Tiran. En outre, certains navires ne sont pas autorisés à naviguer dans la zone écologiquement sensible de Ras Muhammed au sud de la péninsule du Sinaï. La nécessité

des STM pour assurer la surveillance et guider le trafic maritime dans ces zones est reconnue depuis un certain nombre d'années et des mesures sont prises actuellement pour les fournir. Les STM du golfe de Suez seront fournis par une installation réunissant plusieurs stations de manière à couvrir l'ensemble du golfe jusqu'à la limite sud des DST; ils devraient être opérationnels à la fin 1999. De même, les STM du détroit de Tiran et de ses abords devraient entrer en service en 1999. Ces STM assureront la surveillance de zones importantes dans le nord de mer Rouge.

### ***Les STM dans le sud de la mer Rouge***

48. Le trafic maritime transitant par les DST du sud de la mer Rouge par le détroit de Bab el-Mandeb n'est actuellement pas surveillé. Il serait possible d'établir le matériel de radar et de communications VHF sur l'île de Mayyun (Perim) ou en un point plus élevé (peut-être au Jebel al Menhali, à 270 mètres d'altitude) sur la côte du Yémen, à 5 milles marins à l'est-nord-est de l'île ou du côté djiboutien du détroit. S'il est décidé d'implanter les installations de STM au Yémen, il pourra être nécessaire de les relier au port d'Aden. Dans le cadre de la présente composante, une étude de faisabilité sera effectuée en vue de l'établissement dans la zone sud de la mer Rouge d'un STM qui surveillera initialement le trafic dans les environs de ce DST. Les termes de référence de l'étude ont été préparés sur la base de consultations avec l'OMI, l'AIMS et les autorités locales. Ils prévoient l'évaluation par le Consultant de divers sites d'installation du STM, l'établissement de devis détaillés des coûts d'équipement et d'exploitation des installations, l'examen des besoins de formation pour les opérateurs et les usagers, et les possibilités de mécanismes de financement à base de redevances d'utilisation. Sur la base des résultats de cette étude de faisabilité, la présente composante appuiera la phase initiale de la mise en place des installations de STM dans le sud de la mer Rouge.

### ***Atelier régional et formation aux STM***

49. Le Consultant organisera et dirigera également un atelier régional sur les STM. Cet atelier aura pour objectif d'accroître l'appréciation de l'importance des STM pour la surveillance des DST et autres mesures de gestion du trafic maritime dans la région, ainsi que de leur contribution à l'amélioration de la sécurité dans les zones portuaires. Il fournira un cadre pour les activités de formation aux STM qui seront mises en œuvre ultérieurement au titre du projet. L'atelier réunira les membres du GE de la navigation et d'autres personnels clés concernés par ces questions. Il sera suivi par une série de cours de formation dispensés en différents lieux de la région à l'intention des opérateurs des systèmes régionaux et locaux.

### **Prévention et gestion des déversements d'hydrocarbures**

50. La présente composante appuiera, sur financement du FEM et de la PERSGA, trois activités complémentaires concernant la prévention et la gestion des déversements d'hydrocarbures au niveau national :

- *Stratégie régionale d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures.* Les termes de référence relatifs à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'élaboration d'une Stratégie régionale d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures seront établis. Cette stratégie, qui réunira les plans d'urgence sous-régionaux, nationaux et locaux,

fera l'objet d'une évaluation et, une fois approuvée, sera mise en œuvre par les pays de la région.

- *Le Centre d'aide mutuelle pour les urgences en mer de Djibouti.* Grâce à un appui international accordé à la région, le Centre d'aide mutuelle pour les urgences en mer (MEMAC) de Djibouti a été établi aux fins de contribuer à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Cette assistance a permis de mettre en place à Djibouti des réserves de matériel et de fournitures spécialisés et de former du personnel en vue des interventions nécessaires en cas d'accident. En vertu des accords relatifs aux opérations du centre, ces moyens seront mis en œuvre sur demande en cas de pollution accidentelle à Djibouti, en Somalie et sur la côte yéménite du golfe d'Aden. Dans le cadre de la présente composante, une assistance technique sera fournie aux fins de la préparation et de la négociation d'un accord révisé, au titre duquel le MEMAC de Djibouti sera intégré dans un réseau de centres d'intervention supervisé par la PERSGA, et de l'actualisation de son Plan d'urgence sous-régional en cas de déversement d'hydrocarbures.
- *La formation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.* Dans le cadre du programme de travail financé par la PERSGA, des cours de formation à la préparation et à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures seront dispensés, en faisant usage des centres établis dans la région dans la mesure du possible et en ayant recours aux programmes de stages offerts par des centres spécialisés hors de la région selon qu'il sera nécessaire pour atteindre les objectifs de formation.

### COMPOSANTE 3.

#### UTILISATION DURABLE ET GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES

51. La dernière étude des pêcheries de la mer Rouge et du golfe d'Aden, effectuée par la FAO en 1989, fournit des informations sur les ressources halieutiques jusqu'à la fin 1987. Très peu de données ont été publiées après cette date. En avril 1997, un atelier régional sur les pêcheries a été organisé par la PERSGA, dans le cadre de la phase du PDF du PAS. Les participants avaient établi des rapports actualisés sur l'état des ressources biologiques marines (RBM) de leur pays. Sur la base de ces rapports, les données nationales et régionales ont été collationnées sous forme harmonisée et analysée dans le contexte régional. Les stocks d'espèces migratoires ont fait l'objet d'une attention particulière, bien que les informations disponibles à leur sujet aient été très limitées. Les menaces auxquelles sont exposées les pêcheries et les dégâts environnementaux causés par la pêche ont été identifiés. Ces études ont permis de formuler une proposition de gestion régionale des pêcheries indiquant les mesures à prendre pour réduire les menaces et pour assurer l'utilisation durable des RBM. La présente composante, qui est axée sur la santé des écosystèmes et sur la conservation de la diversité biologique, se distingue en cela des études précédentes sur les pêcheries de la région et elle exige des données de référence plus diverses, et notamment des données environnementales et socio-économiques. Les principaux problèmes à résoudre sont les suivants :

- Manque d'informations sur les stocks transfrontières.
- Données insuffisantes sur les stocks benthiques et démersaux.
- Exploitation non réglementée d'espèces à haut profil, notamment des requins et des homards.

- Manque de coopération en matière de gestion des stocks partagés.
- Manque de formation au recueil des données relatives aux pêcheries.
- Manque de sensibilisation du public à l'utilisation durable des RBM.
- Manque de contrôle et d'application des règlements sur les pêcheries.
- Dégradation de l'environnement résultant des activités des élevages de crevettes et de poissons.
- Manque de surveillance.

### **Arrangements de mise en œuvre de la composante**

52. Un GE sur l'utilisation durable et la gestion des RBM sera établi dans le cadre de la présente composante. Il sera coordonné par un spécialiste régional principal, en poste au secrétariat de la PERSGA, dont le salaire sera financé par le projet pour une période de quatre ans et par la PERSGA à partir de la cinquième année. Le spécialiste sera chargé d'organiser et de coordonner toutes les réunions et les séminaires du GE. La PERSGA assurera la liaison avec les personnes contacts de la FAO, du FIDA et d'autres organismes internationaux. L'expert en RBM œuvrera en étroite coordination avec les autres GE, et tout particulièrement avec celui de la conservation de la diversité biologique et des habitats et celui de la GIZC.

### **Renforcement des capacités en matière de gestion durable des ressources biologiques marines**

53. Les GE se réuniront deux fois par an pour prévoir des activités conjointes, évaluer les progrès accomplis et échanger les données recueillies et les leçons à retenir. Chaque pays désignera un spécialiste qui assistera aux réunions des GE. En outre, des experts régionaux et internationaux pourront également être invités aux réunions, selon les sujets auxquels elles seront consacrées. Les membres du présent GE constitueront un lien entre le projet régional et les organismes des gouvernements nationaux concernés par la gestion des RBM. Des comités d'experts spéciaux seront formés selon les besoins pour examiner les questions spécifiques à résoudre au cours du processus de la mise en œuvre.

54. *Formation* : Les institutions de recherche et de formation dans le domaine des pêcheries seront renforcées afin d'accroître leurs capacités à concevoir et à dispenser des cours de formation à l'intention des gestionnaires des pêcheries et des chercheurs menant des activités de recherche appliquée concernant directement l'évaluation, la surveillance et la gestion des pêcheries. Deux centres de recherche et de formation sous-régionaux seront établis, ce qui permettra d'y organiser des programmes de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux. Le centre du golfe d'Aden sera situé à Aden et celui de la mer Rouge en un lieu qui reste à déterminer. Les pêcheurs de toute la région bénéficieront d'une formation en matière de recueil de données précises sur les prises de manière à ce qu'ils puissent contribuer à l'établissement des statistiques et aux évaluations des stocks.

## **Élaboration d'une stratégie de gestion durable pour les stocks de poissons et d'invertébrés transfrontières**

55. *Méthodes standardisées.* Les données actuellement disponibles sur les pêcheries ne sont pas comparables en raison de leur manque de standardisation. Un atelier sera donc organisé pour élaborer des méthodes standardisées de recueil des données, d'analyse statistique et de présentation, afin de pouvoir effectuer des comparaisons des données au niveau régional. Un manuel en langues arabe, anglaise et française sera réalisé et mis à la disposition des travailleurs des pêcheries de toute la région afin d'assurer l'application de ces méthodes.

56. *Guide d'identification.* Un autre obstacle qui s'oppose à l'établissement de statistiques dans la région est celui du manque de fiabilité de l'identification des espèces. Pour y remédier, en conjonction avec le Programme biotaxinomique de la FAO, un « Guide d'identification des espèces des ressources biologiques marines de la mer Rouge et du golfe d'Aden » sera produit par un groupe de taxinomistes régionaux et internationaux. Il sera publié en anglais et en arabe et une édition sur papier plastifié sera réalisée en vue de son utilisation pratique sur le terrain. Ce guide viendra compléter le manuel sur les méthodes de recueil des données et constituera un outil important pour les travaux statistiques, la gestion des pêcheries et la surveillance environnementale. Si la taxinomie de la plupart des groupes de ressources biologiques est raisonnablement bien documentée pour la mer Rouge, des campagnes d'évaluation doivent être menées pour le golfe d'Aden. Cette activité sera financée sur des ressources autres que celles du FEM en tant qu'élément du processus de mise en œuvre du PAS.

57. *Évaluation des stocks transfrontières.* La conservation et la gestion des stocks transfrontières de poissons pélagiques à nageoires et de requins souffrent du manque total de connaissances sur l'importance de ces stocks dans la région. Il faudra, pour les évaluations portant sur les voies de migration, les principales zones d'alevinage et d'alimentation, les pressions de la pêche et les facteurs économiques, procéder à des prélèvements expérimentaux au moyen de chaluts pendant deux périodes de 180 jours afin de couvrir un cycle annuel complet. Cette activité sera financée sur des ressources autres que celles du FEM en tant qu'élément du processus de mise en œuvre du PAS.

58. *Stocks de requins.* Les élasmobranches, ressources gravement menacées dans la région, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Une étude régionale analysera les impacts des activités de pêche actuelles sur les populations de requins et les paramètres socioéconomiques locaux des communautés de pêcheurs pratiquant la pêche de ces espèces. Les données seront recueillies aux points de débarquement des prises dans toute la région et au moyen de chalutages expérimentaux.

59. *Stocks de crustacées et d'invertébrés.* Les homards et les crevettes sont exposés à de fortes pressions partout où ils se trouvent. D'autres invertébrés, tels que les seiches et les kokians, sont menacés au niveau local. Il sera procédé à des évaluations de stocks et à l'analyse des pressions d'exploitation et des paramètres économiques, et des plans de gestion seront élaborés. Cette activité sera financée partiellement sur des ressources autres que celles du FEM en tant qu'élément du processus de mise en œuvre du PAS.

60. *Poissons ornementaux.* Les prélèvements de poissons ornementaux pour le commerce de l'aquariophilie connaissent une expansion rapide dans toute la région et il est

un besoin urgent de les réglementer. Les pratiques actuelles de capture seront analysées et les stocks de ces poissons dans les zones de pêche seront évalués. Des quotas seront établis par espèces et par sites, compte tenu des conditions environnementales et des caractéristiques de reproduction des espèces considérées. Un programme de surveillance et de suivi sera mis en place. Des normes en matière de transport et de conservation des poissons capturés dans la région seront établies et appliquées. Par ailleurs, on encouragera l'élaboration de programmes d'élevage en captivité dans la région, en conjonction avec les activités de pêche. Il a été proposé d'établir un mécanisme d'autofinancement du programme de surveillance et de suivi, car il a été estimé que l'industrie devrait contribuer aux coûts de ce genre d'activités.

61. *Stratégie de gestion.* Sur la base des informations recueillies grâce aux activités énoncées ci-dessus, une stratégie globale de gestion durable des stocks de poissons et d'invertébrés transfrontières sera formulée. Cette stratégie comportera des mécanismes de surveillance et de réglementation des activités de pêche et de vente, l'adoption de quotas et de périodes d'interdiction, de règlements sur le matériel et les méthodes de pêche, et de mécanismes de gestion à base communautaire faisant fond, dans toute la mesure du possible, sur le rétablissement et le renforcement des pratiques de conservation des pêcheries traditionnelles. La stratégie de gestion sera mise en œuvre aux niveaux national et local par l'entremise du réseau de travailleurs des pêcheries formés dans le cadre du présent programme.

62. *Sensibilisation du public.* Des programmes de sensibilisation du public à l'intention de divers groupes cibles établis dans la zone du littoral, en particulier les communautés de pêcheurs et autres utilisateurs des ressources marines, seront élaborés pour appuyer la stratégie de gestion.

### **Établissement du cadre juridique et politique requis pour la conservation et la gestion durable des ressources biologiques marines**

63. *Accords et protocoles régionaux.* La législation nationale et les accords régionaux relatifs à l'exploitation des RBM feront l'objet d'un examen. Un atelier sera organisé pour élaborer des accords et protocoles régionaux pour assurer l'utilisation durable des stocks transfrontières et la protection des espèces menacées et en voie de disparition, lesquels seront examinés par les États membres puis soumis en vue de leur approbation au Conseil de la PERSGA.

64. *Législation nationale.* Les règlements nationaux concernant les espèces, la taille, le matériel de pêche et les périodes d'exploitation autorisée seront examinés, harmonisés et contrôlés au moyen de systèmes de permis et de commercialisation, conformément aux accords et protocoles régionaux. Ils comprendront également des dispositions relatives au prélèvement de poissons ornementaux pour le commerce de l'aquariophilie.

65. *Suivi, surveillance et application des règlements.* Les systèmes régionaux et nationaux de suivi, de surveillance et d'application des règlements relatifs aux pêcheries seront examinés et renforcés. La possibilité d'établir des mécanismes autofinancés d'appui à la mise en œuvre sera examinée. Des consultations auront lieu avec les pouvoirs publics et les concessionnaires pour rechercher des moyens de renforcer l'application des lois et des règlements relatifs aux pêcheries. Des mécanismes financiers, tels que les redevances

de licences et les amendes, pour couvrir les coûts d'équipement et de fonctionnement des programmes d'application des lois et des règlements seront identifiés.

66. *Intégration des pêcheries dans la gestion des zones côtières.* Le développement et la gestion du secteur des pêcheries dans le contexte de la planification de la GIZC feront l'objet d'activités de promotion visant la protection et la gestion des ressources et de l'environnement, compte tenu des interactions entre les pêcheries et les autres secteurs. Ces activités concerneront la pêche de capture ainsi que l'aquaculture et seront menées en étroite coordination avec celles de la composante de GIZC.

#### **COMPOSANTE 4.**

##### **CONSERVATION DES HABITATS ET DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

67. La mer Rouge et le golfe d'Aden contiennent certains des habitats et des biocénoses côtiers et marins les plus importants du monde. Il existe dans la mer Rouge une large variété de types de récifs coralliens d'une complexité structurale sans égale sur notre planète et d'une diversité supérieure à celle de tout autre région de l'océan Indien. Le nombre d'espèces limitées à la région et ne se trouvant nulle part ailleurs est extrêmement élevé. La région dans son ensemble et le golfe d'Aden en particulier figurent parmi les zones de l'Indo-Pacifique dont les caractéristiques biologiques sont les moins connues, ce qui constitue un obstacle majeur à la pratique d'une gestion rationnelle. Les principaux habitats qui exigent une attention particulière sont les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves; les taxons dignes d'intérêt sont les poissons récifaux, les tortues marines, les oiseaux marins et les mammifères marins. Les grands points préoccupants pour la conservation des habitats et de la diversité biologique sont les suivants :

- Destruction des habitats résultants de l'aménagement non planifié du littoral.
- Destruction des habitats résultant de vastes travaux de dragage et de remblayage.
- Détérioration et destruction des récifs coralliens.
- Détérioration et destruction des mangroves.
- Détérioration et destruction des herbiers marins.
- Menaces pour les tortues, les oiseaux et les mammifères marins.
- Perte de diversité biologique.
- Manque de sensibilisation du public.
- Manque de surveillance.

##### **Arrangements de mise en œuvre de la composante**

68. Un GE sur la conservation des habitats et des biotes sera établi dans le cadre de la présente composante. Il sera coordonné par un spécialiste régional principal, en poste au secrétariat de la PERSGA, dont le salaire sera financé par le projet pour une période de quatre ans et par la PERSGA à partir de la cinquième année. Le spécialiste en conservation des habitats et de la diversité biologique sera chargé d'organiser et de coordonner toutes les réunions et les séminaires du GE. Il œuvrera en étroite coordination avec les autres GE,

et tout particulièrement avec celui de l'utilisation durable et de la conservation des RBM, et celui de la GIZC.

### **Renforcement des capacités en matière de conservation des habitats et de la diversité biologique**

69. Les GE se réuniront deux fois par an pour prévoir des activités conjointes, évaluer les progrès accomplis et échanger les données recueillies et les leçons à retenir. Chaque pays désignera un spécialiste qui assistera aux réunions des GE. En outre, des experts régionaux et internationaux pourront également être invités aux réunions, selon les sujets auxquels elles seront consacrées. Les membres du présent GE constitueront un lien entre le projet régional et les organismes des gouvernements nationaux concernés par la conservation des habitats et de la diversité biologique. Des comités d'experts spéciaux seront formés selon les besoins pour examiner les questions spécifiques à résoudre au cours du processus de la mise en œuvre.

70. *Formation.* Des cours de formation sur les méthodes d'enquêtes et de surveillance à appliquer aux principales ressources telles que les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves, et aux taxons clés tels que les poissons récifaux et les tortues, oiseaux et mammifères marins. Le but visé est d'assurer la conservation et, selon qu'il est approprié, l'utilisation durable de ces ressources.

71. *Collection de référence régionale.* Une collection de référence des espèces de la flore et de la faune côtière et marine de la région sera constituée, afin de permettre la validation des données recueillies et d'assurer une exactitude maximale de toutes les activités de relevés, d'évaluation et de surveillance. Elle sera établie à un site adéquat qui reste à identifier. Elle devrait être administrée selon les plus hautes normes professionnelles. Une formation internationale sera dispensée aux chercheurs, administrateurs de collection et techniciens, étant donné qu'il n'existe pas de programme de formation adéquat dans ce domaine au niveau régional. Cette activité sera financée par des ressources autres que celles du FEM.

72. *Sensibilisation du public.* Des programmes de sensibilisation du public à l'intention de divers groupes cibles, en particulier au sein des communautés établies dans la zone du littoral, seront élaborés pour appuyer la stratégie de gestion.

### **Élaboration d'un Plan de conservation régional des tortues, oiseaux et mammifères marins**

73. *Campagnes d'évaluation et formation.* Des évaluations saisonnières des tortues, oiseaux et mammifères marins, y inclus de leurs voies de migration, sites de nidification et aires d'alimentation seront menées dans toute la région. L'exploitation actuelle de ces ressources par les communautés locales sera analysée. Ces activités seront accompagnées de programmes de formation théorique et en cours d'emploi à l'intention des biologistes de la région. Les membres des communautés du littoral bénéficieront également d'un enseignement et d'une formation en matière de protection des tortues marines, des oiseaux marins nicheurs et des mammifères marins, et seront associés activement aux activités de surveillance et de suivi.

74. *Plan de conservation et participation du public.* Sur la base des données recueillies grâce aux activités ci-dessus, un plan de conservation régional des tortues, oiseaux et mammifères marins sera élaboré. Dans toute la mesure du possible, il fera fond sur les croyances et les pratiques de conservation traditionnelles. La mise en œuvre de ce plan de conservation sera lancée aux niveaux régional, national et local au moyen de vastes programmes de sensibilisation du public, avec la participation des communautés du littoral ayant bénéficié de la formation décrite ci-dessus.

75. *Projets d'assistance pilotes.* En Somalie et au Soudan, de petits projets d'assistance pilotes seront formulés pour les communautés de pêcheurs les plus pauvres afin de réduire les pressions imposées aux tortues marines et à certaines autres ressources facilement accessibles à proximité des côtes. Ces projets fourniront, entre autres, des bateaux et du matériel de pêche pour aider les communautés sélectionnées. Ils comporteront également une composante d'évaluation des marchés nationaux et régionaux.

### **Élaboration d'un Plan de conservation régional des habitats clés : mangroves, herbiers marins et récifs coralliens**

76. *Atelier sur la conservation des habitats.* Un atelier régional sur la conservation des habitats, consacré principalement aux mangroves, aux herbiers marins et aux récifs coralliens sera organisé afin d'élaborer un plan de travail détaillé pour la conservation des habitats clés. La conservation des habitats sera intégrée dans la cadre de la gestion des zones côtières. Cette activité sera menée en coordination avec les composantes consacrées aux ZPM et à la GIZC.

77. *Conservation des mangroves.* Des évaluations du statut des mangroves seront effectuées aux fins d'élaborer un cadre régional autorisant des actions spécifiquement adaptées aux sites, concernant notamment l'utilisation durable des ressources des mangroves, le fourrage animalier, les carburants et les matériaux de construction de substitution, et la gestion des ressources en eau douce. La faune associée aux mangroves fera l'objet d'évaluations, qui mettront l'accent sur les phases sensibles des ressources prélevables (poissons, crevettes). Sur la base des résultats de ces études, des programmes de protection, et de réhabilitation lorsque ceux-ci se révéleront nécessaires, seront élaborés. Des pépinières de palétuviers locales et des programmes de reboisement seront établis, une attention particulière étant accordée aux sources génétiques des plants utilisés.

78. *Conservation des herbiers marins.* Les herbiers marins feront l'objet de relevés cartographiques dans toute la région et leur statut sera évalué, notamment dans les zones accessibles aux chalutiers. Il sera procédé à des évaluations saisonnières de la diversité et de la biomasse de la faune associée aux herbiers, en accordant une attention particulière aux espèces de poissons et de coquillages exploitables, en tant que bases de l'élaboration d'un système global de gestion et de conservation.

79. *Conservation des récifs coralliens.* Les récifs coralliens de la région sont menacés par de nombreuses activités humaines, telles que l'aménagement du littoral, le tourisme et la pêche. En outre, le stress naturel est également un sujet de préoccupation majeur. En 1998, les récifs de la plupart des zones de la région ont subi le blanchissement corallien le plus grave jamais enregistré, suivi par une forte mortalité. Les conséquences socioéconomiques de ce phénomène sont extrêmement graves. Les récifs coralliens de la

région arabe sont les moins connus de tout l'Indo-Pacifique, ce qui a limité la participation de la région aux récentes initiatives internationales concernant ces formations. Une gestion rationnelle n'est envisageable que si tous les grandes composantes de l'écosystème récifal considéré sont connues et si ses processus dynamiques ont été pleinement élucidés. Des recherches appliquées seront menées, notamment pour déterminer la portée et la gravité exactes du blanchissements, ses répercussions écologiques et socioéconomiques, et les remèdes possibles. Un Plan d'action régional pour la gestion et la conservation des récifs coralliens sera élaboré conjointement avec la ROPME. En outre, des campagnes d'évaluation saisonnières seront exécutées dans toute la région selon des méthodes standardisées, afin de déterminer les causes premières et le degré de cette détérioration largement répandue des habitats récifaux. Sur la base des résultats de ces études, des programmes de protection, et de réhabilitation lorsque ceux-ci se révéleront nécessaires, seront élaborés, ainsi qu'un programme d'utilisation durable et non-destructrice des récifs coralliens par les touristes, assorti d'un système de surveillance à long terme.

80. *Lutte contre les activités destructrices.* La législation et les pratiques relatives aux travaux de construction, de dragage et de remblayage dans l'ensemble de la région seront examinées. Sur la base de cet examen, un mécanisme de surveillance des activités et de lutte contre les activités destructrices portant atteinte aux mangroves, aux herbiers marins et aux récifs coralliens sera élaboré.

### **Établissement du cadre juridique et politique pour la conservation des habitats et de la diversité biologique**

81. *Accords et protocoles régionaux.* La législation nationale et les accords régionaux relatives à la conservation des habitats et de la diversité biologique en vigueur seront examinés. Conjointement avec la ROPME, et avec l'appui de l'UE et du Conseil de coopération du Golfe, un protocole régional sur la diversité biologique et les zones de protection spéciales sera élaboré. D'autres accords régionaux suivront.

## **COMPOSANTE 5.**

### **ÉLABORATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL DE ZONES DE PROTECTION MARINES**

82. L'établissement d'un *système* de ZPM vise à conserver tous les écosystèmes de la mer Rouge et du golfe d'Aden dans leur ensemble. Le réseau envisagé contient donc ces exemples de toutes les grandes sous-unités biogéographiques de la région et des principaux types d'habitats au sein de chaque sous-unité. Il comprend des exemples notables de toute la gamme des habitats côtiers et marins et des communautés d'espèces associées.

83. Tous les pays de la région ont établi des ZPM, mais ces zones sont peu nombreuses et seules une ou deux sont gérées de façon satisfaisante. Beaucoup des zones protégées actuelles et/ou proposées subissent de fortes pressions en raison de la pêche et du tourisme; d'autres sont exposées aux risques liés à la navigation et aux activités de développement en cours dans les zones adjacentes. Afin d'éviter d'établir un plus grand nombre de ZPM qu'il n'est possible d'en gérer, le programme envisagé met l'accent sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités, y inclus en matière de mobilisation de ressources. Ce programme est conçu de manière à ce que l'expérience acquise au cours de cet exercice régional permette à chaque pays d'appliquer des mesures de conservation et de gestion à l'ensemble des ZPM de son territoire.

84. Au cours du processus du PAS, 13 ZPM établies et proposées ou envisagées, représentant différents types d'écosystèmes et de constituants spécifiques de la diversité biologique, ont été identifiées comme présentant une importance régionale ou mondiale (voir Tableau 1). Huit de ces zones étant couvertes par des projets en cours sur financements de diverses sources, le programme proposé n'appuiera que les cinq zones restantes et certaines activités régionales sélectionnées. La présente composante sera donc concentrée sur ces sites prioritaires, tout en maintenant une approche régionale en matière de planification, de gestion et de formation.

### **Objectifs**

- Établissement d'un réseau régional d'experts spécialisés en planification et en gestion de ZPM.
- Capacité humaine accrue en matière de gestion des ZPM par des programmes de formation et d'échange régionaux.
- Achèvement de plans de gestion spécifiques aux divers sites, appuyés par des études détaillées des habitats, de la diversité biologique et de l'utilisation des ressources et par des consultations du public.
- Engagement des gouvernements respectifs.
- Mise en œuvre effective d'un réseau de ZPM représentatives.
- Établissement d'un processus de réunions régionales d'examen régulières avec échanges de données, d'information et de connaissances spécialisées en matière de gestion.

### **Arrangements de mise en œuvre de la composante**

85. Le programme concernant les ZPM sera intégré aux autres composantes du projet au moyen de consultations régulières de son GE avec les autres GE. En raison des liens étroits qui existent entre cette composante et les autres, un certain nombre d'activités devront être entreprises en association avec ces autres composantes. Il conviendra à cet effet de tenir compte des points suivants :

- Les informations générées par les autres composantes, telles que les évaluations des RBM, des SIG et des stocks, devraient être intégrées à la planification de la gestion des ZPM.
- L'organisation d'ateliers régionaux sur la conservation des habitats améliorera l'intégration de cette composante à la gestion des ZPM.
- Les programmes d'éducation établis pour former les membres des communautés du littoral à la protection et à la surveillance des tortues, oiseaux et mammifères marins devraient être entrepris avec la participation de représentants des ZPM.
- Les ateliers régionaux consacrés aux plans de conservation des habitats clés, mangroves, herbiers marins et récifs coralliens, devraient être menés en association avec le GE des ZPM.
- Il conviendrait d'entreprendre des recherches pour étudier les bénéfices à échoir de la présence des ZPM pour l'utilisation durable des RBM.

- Le choix de l'emplacement et de l'importance des ZPM doit être intégré dans les plans de gestion des zones côtières, en tenant compte par ailleurs des contraintes relatives à l'aménagement et à la gestion des zones périphériques.
- Les représentants du GE sur les ZPM devraient communiquer des articles et des informations au GE régional sur la sensibilisation et la participation du public en vue de leur publication dans son bulletin d'information, ses matériels pédagogiques et ses pages Internet.

86. Au niveau des pays, le CNP et les points focaux nationaux de la PERSGA joueront un rôle important en s'attachant à coordonner les activités nationales et régionales du programme. Un système d'intégration et de coopération sera établi entre le projet du PAS et les autres projets distincts exécutés dans les pays membres grâce à d'autres mécanismes de financement.

### **Réseau régional**

87. Un GE de planificateurs et de gestionnaires de ZPM, présidé par un spécialiste régional en poste au secrétariat de la PERSGA, sera établi. Ce GE sera chargé de la mise en œuvre de la présente composante selon des modalités participatives : activités conjointes de planification et d'évaluation des progrès, et échanges de données et d'enseignements à retenir. Les membres du GE assureront la liaison entre le projet régional et les organismes officiels nationaux chargés des ZPM. Ils joueront au sein du projet un rôle de contreparties clés de toutes les activités à base nationale.

### **Programme de formation et d'échanges régionaux**

88. La présente composante mettra l'accent sur le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines dans la région. Un programme de formation et d'échanges régionaux sera conçu, après une évaluation, aux fins d'accroître les capacités existantes dans les divers domaines de la gestion des ZPM, avec la pleine participation du GE. La formation portera, en général, sur les points suivants :

- Gestion, évaluation et surveillance des sanctuaires et attributions des gardes des zones marines. Ces cours seront dispensés dans divers lieux de toute la région et feront fond sur l'expérience des ZPM existantes.
- Programmes d'échanges et de voyages d'étude pour les gestionnaires de ZPM, chercheurs et gardes actuels ou futurs dans différents pays de la région afin de favoriser les transferts d'expérience au sein de la région et à l'extérieur.
- Formation professionnelle formelle à l'étranger de candidats sélectionnés, suivie par une formation en cours d'emploi dans leurs pays d'origine. La PERSGA s'attachera à mobiliser des ressources supplémentaires autres que celles du FEM pour subvenir aux coûts de cette activité.

### **Plan directeur des ZPM**

89. La plupart des pays participant au PAS ne possèdent guère d'expérience en matière d'élaboration et d'application de plans directeurs et de plans de gestion des ZPM. En conséquence, un plan directeur spécifique de chaque site, standardisé au niveau

régional, sera formulé pour chaque ZPM, en tant que document de politique à long terme. Le plan directeur prévoira des plans de gestion adaptés au site et définissant les activités quotidiennes à mettre en œuvre dans les ZPM. Ces plans à court et à moyen terme seront révisés régulièrement en tenant compte des résultats du programme de surveillance. Les directives relatives à l'établissement et à la gestion des ZPM seront adaptées aux circonstances régionales, et tiendront compte notamment des conditions abiotiques, biotiques et socioéconomiques. Il conviendra ici d'effectuer une standardisation de toutes les procédures et activités menant à l'établissement des plans de gestion, notamment en ce qui concerne les habits, l'utilisation de la diversité biologique et des ressources, la consultation du public, les coûts récurrents, etc.

90. Une fois établi, le format standard sera adapté en fonction des spécificités des sites de manière à formuler des plans de gestion pour chacune des ZPM. Cette activité sera menée en conjonction avec les programmes intensifs de formation aux questions relatives aux ZPM dispensés aux parties concernées des pays participants, adaptés eux aussi, selon qu'il sera nécessaire, en fonction des besoins locaux.

### **Échanges d'informations entre les décideurs et renforcement des engagements**

91. Sous l'autorité de la PERSGA, des réunions d'examen régulières seront organisées aux fins de procéder à des échanges de données, d'informations et d'expérience entre les membres des divers groupes composant le projet. Les arrangements de jumelage au titre desquels les pays entreprenant des projets analogues conviennent de coopérer directement sur des bases bilatérales pour échanger des informations, des connaissances spécialisées et du matériel en vue de réaliser des objectifs communs seront encouragés et conclus. Aux fins de permettre un accès facile aux informations et des échanges efficaces des informations, des copies des plans de gestion de toutes les ZPM de la région seront déposées auprès du secrétariat de la PERSGA.

**Tableau 1. Sites proposés en vue de la formation d'un réseau régional représentatif de Zones de protection marines**

Pays	Zone de protection	Année de fondation	Gestion/ Projets	Priorité
Djibouti	Iles des Sept Frères et Ras Siyan	Suggéré	Néant	Régionale
Égypte	Parc national de Ras Mohammed	1992	Activités appuyées par un projet de l'UE	Régionale
Égypte	Îles Giftun et détroit de Gubal	Proposé	Projet FEM-Égypte et projets de l'UE	Nationale/ Régionale
Érythrée	Îles Dahlak	Proposé	Projet FEM-Érythrée	Mondiale
Jordanie	Récifs coralliens d'Aqaba	Proposé	Projet FEM-Jordanie	Régionale/ Mondiale
Arabie saoudite/ Égypte	Détroit de Tiran	Proposé	Néant	Régionale
Arabie saoudite	Banc de Wajj, Sharm Habban et Sharm Munaybirah	Proposé	Néant	Mondiale
Arabie saoudite	Îles Farasan	1996	Zone terrestre active; zone marine peu active	Mondiale
Somalie	Îles d'Aibat et de Saad ad-Din, Saba Wanak	Suggérée	Néant	Mondiale
Soudan	Parc national marin de Sanganeb	1990	Peu active	Mondiale
Soudan	Île de Mukkawar et baie de Dungonab	Proposée	Néant	Régionale
Yémen	Îles de Socotra	1996	Projet de diversité biologique du FEM-	Mondiale
Yémen	Zone de Belhaf et Bir Ali	Proposée	Néant	Régionale

## COMPOSANTE 6.

### APPUI DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

92. Dans la plupart des pays de la région, la gestion intégrée des zones côtières souffre d'une coordination insuffisante entre les ministères, du chevauchement des domaines de compétence, des oppositions entre objectifs et des faiblesses de l'exécution des plans d'utilisation des sols. Les plans de GIZC, mis en œuvre de manière effective, réduiront l'incidence des décisions inappropriées en matière de développement et constitueront un mécanisme efficace d'utilisation à long terme des zones côtières. L'adoption généralisée dans la région de ce processus de planification et de gestion qui appuiera les décisions en matière de développement pourra réduire de manière significative la dégradation des environnements côtiers et marins. La pratique effective de la GIZC revêt une importance toute particulière en ce qu'elle aidera les pays coopérants à relever les défis liés à l'aménagement à long terme des zones de développement et des établissements côtiers, à maintenir l'expansion du tourisme international et national, et à préserver l'exceptionnelle diversité biologique et le riche patrimoine culturel de la zone côtière.

93. La préparation du PAS a mis en évidence la nécessité de renforcer la prise en compte des questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles dans la planification et la gestion des zones côtières. Il est donc prévu, dans le cadre de la présente composante, de créer un réseau de spécialistes régionaux coordonné par la PERSGA pour

promouvoir la GIZC et les échanges d'expériences entre les pays coopérants. Cette importante activité sera complétée au niveau régional par la fourniture d'appuis axés sur l'utilisation d'instruments de GIZC et autres instruments utiles tels que les évaluations environnementales et les systèmes d'information géographique (SIG) aux fins de la planification et de la gestion de la zone côtière. La GIZC se pratique actuellement dans les pays septentrionaux de la région de la PERSGA et essentiellement au niveau national. Au titre de la présente composante, des appuis seront fournis en vue de la mise en œuvre d'activités modèles de GIZC dans les quatre pays méridionaux, de manière à équilibrer les efforts déployés dans l'ensemble de la région et à opérer des démonstrations d'approches sous-nationales de la GIZC dans certaines zones prioritaires. La promotion de la GIZC dans ces zones fera appel à un mécanisme consistant de groupes d'experts au niveau national et/ou local réunissant toute la gamme des parties prenantes du secteur gouvernemental, des institutions d'enseignement et de recherche, des dirigeants communautaires, du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG).

## Objectifs

94. La présente composante vise à :

- Intensifier les échanges régionaux d'expertise, d'expérience et d'informations sur la gestion de zones côtières par l'établissement d'un GE régional;
- Renforcer les capacités des pouvoirs publics au niveau national et local en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans de GIZC au moyen de programmes de formation et de projets modèles;
- Promouvoir les interventions coopératives des services publics au niveau national et local aux fins de l'application des politiques et procédures dans les domaines de l'aménagement des terres et de la planification de l'environnement;
- Dispenser une formation aux pratiques de la planification des politiques, des évaluations, de la surveillance et de la gestion environnementales dans le contexte du processus de la GIZC process;
- Atténuer la dégradation de l'environnement dans la région grâce à l'utilisation d'instruments de gestion tels que les évaluations environnementales, les audits environnementaux et les évaluations stratégiques des conditions environnementales;
- Améliorer l'appui technique et la fourniture d'informations aux décideurs en établissant des directives sur la standardisation et l'actualisation régulière des SIG;
- Accroître l'appui des politiques et du public en faveur de la GIZC au moyen d'approches participatives aux stades de la conception et de la mise en œuvre.

## Arrangements de mise en œuvre de la composante

95. La mise en œuvre de la présente composante sera coordonnée par le spécialiste en GIZC en poste à la PERSGA. Celui-ci supervisera l'établissement et le fonctionnement d'un GE de la GIZC qui réunira des spécialistes des pays coopérants participant à cet aspect du processus de mise en œuvre du PAS. Le spécialiste en GIZC œuvrera au niveau des pays avec le CNP et les points focaux nationaux de la PERSGA afin de formuler et de mettre en œuvre des activités de niveau national, notamment des mesures de planification et de gestion d'activités modèles de GIZC devant être entreprises par les quatre pays

méridionaux. En raison des relations significatives qui unissent les activités de GIZC et celles des autres composantes du projet, le spécialiste en GIZC travaillera en étroite coopération avec l'équipe de projet de la PERSGA pour échanger les informations, promouvoir la coordination et éviter les redondances d'efforts. Une attention toute particulière sera accordée à la coordination des activités entreprises au titre de la présente composante et de celles qui concernent la navigation, la gestion des habitats et l'aménagement des ZPM. Les activités de la présente composante seront également coordonnées avec les initiatives en cours appuyées par le FEM en Égypte, en Jordanie et au Yémen, les autres initiatives prévues dans le cadre du Projet pour les quatre pays méridionaux, et les programmes appuyés par les gouvernements nationaux, les institutions financières internationales et les organismes de donateurs dans les pays coopérants.

### **Réseau régional**

96. Le GE constituera un forum qui permettra de procéder conjointement à la planification des activités, à l'évaluation des progrès, et à l'échange des données et des leçons à retenir. Il sera présidé par le spécialiste en GIZC qui prendra les dispositions relatives aux réunions, préparera l'ordre du jour et facilitera les activités de suivi. Le GE fournira un appui aux programmes et activités de formation et d'échanges concernant les SIG au niveau régional. Il dispensera également des conseils sur les activités modèles de GIZC à entreprendre sur le terrain dans les quatre pays méridionaux. En outre, il assurera la liaison entre le projet régional et toute la gamme des entités gouvernementales nationales et locales chargées de la GIZC. Les activités suivantes seront entreprises aux fins d'appuyer ce processus :

- Des spécialistes venant de chacun des pays coopérants seront sélectionnés pour former un GE régional sur la GIZC;
- Une série de réunions sera tenue aux niveaux régional ou sous-régional afin d'examiner la situation actuelle de la GIZC et les instruments de gestion tels que les dispositions de planification physique et environnementale, les procédures d'évaluation environnementale et les SIG;
- Des visites de sites seront organisées dans la région afin de procéder à un examen sur le terrain des études de cas effectuées dans le domaine de la gestion des zones côtières et menées, de l'application de la GIZC et des instruments d'appui disponibles aux divers sites.
- Des ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux contribueront à renforcer les capacités dans ce domaine;
- Sur la base des résultats de ces activités, un cadre commun applicable aux plans régionaux de GIZC sera établi;
- Des activités de vulgarisation seront identifiées, afin d'accroître l'appui accordé par les décideurs et les parties prenantes à l'utilisation de la GIZC en tant que mécanisme de gestion durable du littoral.

### **Programme de formation et d'échanges régionaux**

97. La présente composante appuiera des activités régionales de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines. Des programmes de formation

seront dispensés, dans toute la mesure possible en conjonction avec les réunions du GE. Le GE facilitera l'exécution d'un programme d'échanges et les activités seront élaborées sur une base individuelle à l'intention d'un nombre limité de candidats bien qualifiés. Les programmes de formation proposés seront coordonnés avec des activités complémentaires relevant d'autres composantes du Projet. Les programmes d'échanges, voyages d'études et la formation formelle hors de la région ne sont pas financés par le FEM au titre du Projet et la PERSGA s'efforcera d'obtenir des fonds pour les financer auprès de sources publiques et privées.

98. Les activités de formation et d'échange porteront généralement sur les points suivants :

- Rôle des écosystèmes côtiers et marins dans le développement économique et social.
- Rôle des zones côtières et des ZPM dans la GIZC.
- Environnement et tendances du développement dans la région.
- Planification et mise en œuvre de la GIZC.
- Utilisation de la planification physique et environnementale dans le processus de GIZC.
- Utilisation des évaluations environnementales et des audits environnementaux dans le processus de GIZC.
- Utilisation des évaluations stratégiques environnementales dans le processus de GIZC.
- Utilisation de l'évaluation des ressources et de l'économie de l'environnement dans la GIZC.
- Mécanismes de coordination intergouvernementale et multisectorielle.
- Participation du public au processus de planification dans les zones côtières.
- Programmes d'information du public pour appuyer le processus de GIZC.
- Méthodes de résolution des conflits.
- Suivi et évaluation des programmes et activités de GIZC.

### **Systemes d'information géographique**

99. La GIZC et les efforts de planification et de gestion qui s'y rapportent dans la région exigent l'application de mesures visant à renforcer l'utilisation opérationnelle des SIG et des systèmes de données connexes. La présente composante comportera donc des activités d'appui en faveur de mesures destinées à :

- Améliorer la compréhension de l'application des SIG aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de la GIZC.
- Appuyer l'élaboration de directives par le GE de la PERSGA concernant la standardisation et l'actualisation régulière des SIG.
- Entreprendre un examen régional des bases de données de SIG et des autres bases de données connexes de la région contenant des données pertinentes pour la GIZC.

- Fournir des conseils et des appuis techniques en vue de l'harmonisation des différents systèmes, de manière à faciliter et à amplifier les échanges d'information dans la région.
- Entreprendre des applications bien conçues des SIG en tant qu'éléments des activités modèles de GIZC appuyées dans le cadre de la présente composante.

### **Plans modèles de GIZC**

100. La présente composante appuiera la préparation et aidera à la mise en œuvre de plans modèles de GIZC sur certains sites sélectionnés dans les quatre pays méridionaux (Djibouti, Soudan, côte nord de la Somalie et Yémen). La GIZC n'est pas parvenue à un stade aussi avancé dans ces pays que dans les pays septentrionaux et des mesures doivent être instituées pour améliorer les connaissances du processus de planification et d'application de la GIZC de manière à assurer la réalisation des objectifs régionaux concernant la conservation des environnements côtiers et marins. Les activités de GIZC appuyées par le projet seront concentrées sur une série de zones représentatives exposées à des pressions en raison d'efforts de développement en cours ou prévus, de zones susceptibles de subir les effets d'importants changements d'utilisation des sols associés au développement portuaire ou de l'aquaculture, de zones importantes contenant des habitats critiques, ou de zones adjacentes à des ZPM établies ou proposées. Tous les plans modèles de GIZC seront élaborés selon des modalités participatives à large base avec toute une gamme de parties prenantes. Les travaux devant être entrepris dans ces pays le seront en étroite coordination avec les activités appuyées au titre d'autres composantes, notamment celles qui ont trait à la navigation, à la conservation des habitats et des biotes, et aux ZPM. Aux fins d'appuyer cette activité, il a été formulé des termes de référence pour une étude de GIZC représentative qui pourra être utilisée par la PERSGA et les pays coopérants en tant que base de formulation de termes de références pour les plans modèles de GIZC spécifiquement adaptés aux sites concernés. On trouvera des détails sur les activités clés dans les Plans de mise en œuvre des pays.

## **COMPOSANTE 7.**

### **SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC**

101. Les activités concernant la sensibilisation et la participation du public seront conçues et intégrées au Projet selon des modalités conformes aux exigences et aux recommandations relatives aux composantes thématiques du Projet. Il sera établi un GE pour la présente composante, qui sera constitué par un spécialiste national de chacun des pays coopérants, et la liaison avec les autres composantes sera assurée par l'entremise des GE. Le GE sera chargé des activités suivantes :

- Formulation et mise en œuvre d'un programme de travail pour la composante.
- Évaluation des besoins de formation et mise en œuvre d'un programme régional de formation.
- Appui aux activités nationales de sensibilisation du public.
- Élaboration d'un programme de microfinancement (PMF) du PAS et intervention en tant que comité de sélection en vue de l'octroi des fonds aux ONG et groupements locaux soumettant des propositions.

102. Les apports destinés aux matériels de sensibilisation du public seront fournis essentiellement par les GE des diverses composantes du Projet et le GE pour la sensibilisation et la participation du public en assurera la coordination.

### **Rôle des ONG et des groupements locaux**

103. La présente composante assurera une large participation des ONG (régionale ou nationales) et des groupements locaux. Certaines activités, telles que la diffusion de matériels de sensibilisation du public et les réunions d'éducation ou d'information du public, seront confiées à des ONG environnementales et à des groupements locaux.

### **Programme de microfinancement**

104. L'élaboration du PMF se fera selon les étapes suivantes :

- Sollicitation de conseils du Programme de microfinancement du FEM (PMF/FEM) par l'entremise du coordonnateur du PMF/FEM au siège du PNUD.
- Élaboration d'un programme détaillé indiquant les types d'activités admissibles et définition des critères d'approbation, de gestion financière, de fourniture de rapports, de présentation et de soumission des propositions, et du processus d'octroi des fonds.
- Diffusion des informations sur le PMF aux ONG environnementales et aux groupements locaux de la région, et fourniture d'appuis et de conseils, sur demande, aux fins de l'établissement des demandes de financement.
- Surveillance de la mise en œuvre du PMF et transmission d'informations à ce sujet aux autres composantes du Projet.
- Rédaction et diffusion de rapports annuels sur le PMF.
- Élaboration de matériels et d'instruments de sensibilisation du public (bulletins, brochures, affiches, etc.).

105. Le GE sera chargé de publier périodiquement des matériels, et notamment le bulletin d'information de la PERSGA, (AI-Sambouk), d'informer les parties intéressées sur les activités du Projet, et de communiquer des nouvelles sur les évolutions dans le domaine de la gestion de l'environnement. Les bulletins serviront également de moyens d'échange d'informations et d'expériences avec d'autres projets de la région et du monde entier. Des brochures en couleurs, articles et vidéo-clips télévisés seront également produits. Par ailleurs, il sera important de sensibiliser le public par les médias électroniques de la région, de manière à toucher le grand public qui n'aura peut-être pas accès aux matériaux imprimés. Un site web du PAS sera également conçu et mis à jour périodiquement. Ceci permettra d'assurer la diffusion de l'information sur les activités du Projet et de faire connaître les questions relatives à la mer Rouge et au golfe d'Aden dans le monde entier.

### **Échanges d'expérience mondiaux**

106. Grâce aux activités entreprises au titre de la présente composante, le PAS sera relié à d'autres initiatives régionales du FEM présentant des similitudes avec lui. Ceci facilitera les échanges et le partage d'informations et d'expérience. Le Projet organisera

un certain nombre de visites d'échanges spécifiques soigneusement conçues, auxquelles prendront part les membres des GE et d'autres équipes de travail du Projet.

107. Afin de veiller à ce que les leçons à retenir soient diffusées et partagées dans le monde entier, le projet sera relié à diverses initiatives mondiales telles que IW: Learn, le programme Train-Sea-Coast, le projet SIOCAM du PNUD, le Water Forum du Global Water Partnership, etc. Le Projet tirera parti des possibilités de formation spécialisée offertes par ces initiatives et veillera à ce que la région soit tenue au courant des progrès de la situation dans les divers domaines du PAS.

## **COMPOSANTE 8.**

### **SUIVI ET ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROGRAMME**

108. La composante de suivi et d'évaluation est un élément intégral du programme qui permettra essentiellement d'assurer le suivi et l'évaluation continus et structurés des impacts du programme. Elle aura pour effet de renforcer dans des proportions substantielles les capacités de la PERSGA de suivre et d'évaluer elle-même ses activités. La présente composante, par ses produits, fera fonction de système d'alerte avancée pour ce qui a trait aux progrès du programme et sera d'une importance primordiale en ce qu'elle permettra de recommander l'instauration de mesures correctives en temps utile si des problèmes se manifestent. Elle permettra également au Projet de s'acquitter de ses obligations de fournir des rapports aux Agents d'exécution du FEM.

#### **Arrangements de mise en œuvre de la composante**

109. La présente composante sera mise en œuvre de manière intégrée, avec la participation de spécialistes du Projet et des parties prenantes. Elle viendra s'insérer dans chacune des autres composantes du Projet, avec des critères de suivi et d'évaluation clairement définis.

110. *Repères et indicateurs.* Dès le démarrage du Projet, un spécialiste établira avec l'assistance du CTP et du CP-PNUD une matrice des cibles à atteindre comportant un ensemble de repères et d'indicateurs afin de mesurer les impacts du programme. Il sera tenu compte, dans la définition des repères et indicateurs, des directives standards des Agents d'exécution du FEM concernant le suivi et l'évaluation des projets du FEM relevant du domaine des eaux internationales. La matrice précisera le type, la qualité, la quantité et les méthodes de recueil des données à utiliser. En outre, un cadre standard d'analyse et de fourniture de rapports sera également inclus dans la matrice.

111. La matrice ainsi définie sera mise à l'essai à la fin de la première année de l'exécution du Projet. Elle couvrira les activités de nature régionale et nationale. Toutes les parties prenantes, y inclus les ONG et les groupements locaux, participeront à cet essai. Les données techniques de base et les produits des composantes du Projet serviront de points de référence aux fins de la mesure des impacts. Il sera tenu compte des informations en retour de cet essai pour modifier et améliorer la matrice et pour guider le processus de suivi et d'évaluation. Les rapports produits au titre de la présente composante serviront à fournir des informations pour le Rapport annuel sur les résultats du projet et pour l'examen de l'état d'avancement du projet du FEM. Ils feront également l'objet d'une large diffusion afin d'assurer le transfert des leçons à retenir.

### III. PLANS DE MISE EN ŒUVRE DES PAYS

#### PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE DJIBOUTI

##### Introduction

112. Au cours de la phase préparatoire du PAS, un rapport de pays sur l'environnement marin de la République de Djibouti a été établi. Il a été approuvé lors d'un atelier national qui a eu lieu en décembre 1996 et a été rédigé sous sa forme définitive en juillet 1997. En juin 1998, une mission de courte durée a été organisée à Djibouti aux fins de :

- Passer en revue les informations contenues dans le rapport de pays en mettant l'accent sur les changements intervenus depuis juillet 1997.
- Évaluer les changements éventuels à apporter dans l'agencement des actions prioritaires.
- Actualiser les informations relatives aux activités environnementales, actuelles et prévues, concernant le PAS.
- Discuter des arrangements de mise en œuvre des activités à base nationale avec les représentants des organismes gouvernementaux concernés, des ONG et du bureau extérieur du PNUD.

##### Activités parallèles

113. On trouvera résumées ci-dessous les grandes initiatives et activités relatives à l'environnement marin et présentant de l'intérêt pour le PAS :

- *Enquête sur les habitats côtiers et marins et sur leur gestion (PERSGA)*. Un consultant de la PERSGA s'est rendu à Djibouti et a procédé à une enquête portant sur plus de 180 sites; il a recueilli des informations sur le terrain sur un certain nombre d'indicateurs sélectionnés. Le consultant a conclu que les récifs étaient, dans leur ensemble, en bon état et les populations de poissons en excellent état. Sur la base de cette enquête, il a été proposé un plan de gestion environnementale qui a été examiné lors d'un atelier avec des représentants nationaux. Une proposition préliminaire de Plan de gestion environnementale a été présentée et la PERSGA examine actuellement le rapport.
- *Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, et Plan d'action environnementale national (FEM/PNUD)*. Ces activités entreprises avec le concours du FEM, qui ont démarré en 1996, consistent pour l'essentiel d'appuis au renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et d'évaluations environnementales. La diversité biologique de Djibouti est évaluée sur la base des publications et rapports existants et les lois et règlements en vigueur font l'objet d'analyses. Sur la base des résultats de ces activités, des recommandations sur la conservation de la diversité biologique du pays sont en cours de formulation. Un cadre de planification environnementale, dont la mise en place a été entreprise, aidera les organismes gouvernementaux compétents à mieux s'acquitter de leur mandat au niveau de la planification et de l'application des dispositions arrêtées. Ce projet est

mis en œuvre avec l'assistance technique de l'UICN; les résultats des activités de ce projet fourniront des données de ligne de base utiles aux fins de la présente initiative.

### **Activités du PAS au niveau national**

114. Bien que Djibouti soit le plus petit des pays membres de la PERSGA, il possède un littoral relativement long (environ 370 km), avec une grande variété d'habitats côtiers et marins et une forte diversité biologique. Son importance biogéographique est encore accrue du fait de sa situation à la jonction de la mer Rouge et du golfe d'Aden. À l'exception de certaines zones prioritaires aux environs de la capitale, la plupart des habitats et des biotes côtiers et marins sont raisonnablement sains et relativement intacts. La plupart des ressources marines biologiques sont encore sous-exploitées. Aux fins de préserver les ressources côtières et marines uniques de Djibouti, des éléments d'infrastructure de base doivent être mis en place. En conséquence, dans le cadre du PAS, les activités suivantes seront entreprises à Djibouti.

#### ***Objectif 1. Renforcement institutionnel et coopération régionale accrue***

115. Le Groupe de travail présidé par le Secrétaire général de la PERSGA se réunira périodiquement pour examiner les activités du projet et guider celui-ci en prenant des décisions stratégiques. Deux représentants de Djibouti assisteront à ses réunions : un membre du Groupe de travail, délégué par le Gouvernement, et un Coordonnateur national du programme (CNP), employé par le projet.

116. Le poste du CNP sera financé par le projet (composante du PNUD) pour une période de cinq ans. Ce poste sera pourvu au moyen d'un processus de sélection concurrentiel ouvert à tous les ressortissants djiboutiens remplissant les conditions énoncées dans les termes de référence. Il sera annoncé dans la presse nationale et par des circulaires envoyées aux organisations, entités et personnes appropriées. Les candidats présélectionnés seront interviewés par un jury composé de représentants d'organismes nationaux, de l'ONU et de la PERSGA. Il convient de souligner qu'il s'agit ici d'un poste à temps complet. Le CNP relèvera du CTP et de la Direction de l'environnement (DE). La DE est l'organisme chargé de la coordination nationale des projets environnementaux. Le bureau du CNP sera probablement situé dans les locaux de la DE. Le projet financera le matériel de bureau, un véhicule tout-terrain et les coûts de fonctionnement du bureau pour les trois premières années, après quoi les coûts de fonctionnement seront pris en charge par le Gouvernement.

117. Des ressortissants djiboutiens participeront aux activités de formation et ateliers régionaux. Par ailleurs, au niveau national, des ateliers et des cours de formation seront organisés aux fins de renforcer les capacités nationales à exécuter les diverses composantes du projet. Le projet aidera également à assurer l'organisation de la coordination intersectorielle.

118. Il sera nécessaire, pour la mise en œuvre de plusieurs des composantes du projet, de disposer d'un SIG en tant qu'instrument de gestion. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement d'unité de SIG dans les projets ayant trait à l'environnement marin à Djibouti, cette capacité devra être établie dans son intégralité. Le SIG national sera relié à un SIG régional mis en place à la PERSGA. Un atelier régional consacré au SIG et à la base de données correspondante sera organisé pour décider du logiciel à utiliser.

### ***Objectif 2. Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution marine***

119. Les principales entités gouvernementales chargées des questions d'évaluation des risques liés à la navigation et des problèmes de pollution du milieu marin sont la Direction des Affaires maritimes (DAM) et le Port autonome international de Djibouti (PAID). Le contrôle des activités portuaires doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Des navires vétustes et non-conformes aux normes font fréquemment escale à Djibouti et présentent des menaces de pollution constantes. La zone portuaire est fortement polluée par les produits des raffineries et les déchets de traitement des hydrocarbures.

120. Djibouti possède un Centre d'aide mutuelle maritime (MEMAC), qui est chargé d'intervenir d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures dans le golfe d'Aden (Yémen, Djibouti et Somalie), dont la responsabilité lui a été confiée par l'OMI en 1994. En juin 1998, la mission ci-dessus mentionnée a inspecté les locaux et a constaté que le matériel, le dépôt où le matériel est entreposé et deux remorqueurs étaient bien entretenus et en bon état. Certains produits, tels que les dispersants, avaient dépassé leur date de péremption. Les principaux problèmes sont le manque de moyens financiers pour les exercices d'entraînement, le manque de moyens de communication (téléphone, radio) au centre et le fait que toute opération en cas de déversement exige l'approbation des trois pays membres. Il est prévu, dans le cadre du processus du PAS, de confier la coordination et l'administration du centre à la PERSGA.

121. À l'échelon national, le PAS permettra d'exécuter ou d'appuyer les activités suivantes :

- Participation nationale aux ateliers et programmes de formation régionaux sur l'évaluation des risques, la lutte contre la pollution et les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures.
- Participation d'un spécialiste national au GE régional sur les risques liés à la navigation et à la pollution marine.
- Assistance au Port de Djibouti pour améliorer le contrôle de l'État du port.
- Assistance aux fins de l'identification de donateurs potentiels et d'entités du secteur privé susceptibles d'appuyer le développement du MEMAC.

### ***Objectif 3. Gestion durable des ressources biologiques marines***

122. La Direction de l'Élevage et des Pêches (DEP) est l'organisme principal chargé de la mise en œuvre de cette composante. Seule la pêche artisanale est autorisée à Djibouti. De 1993 à 1996, un projet a été exécuté avec l'appui de la coopération allemande (GTZ) pour évaluer les ressources halieutiques et les stocks exploitables à Djibouti. Les stocks de la majorité des espèces de poissons osseux sont raisonnablement bien connus, encore qu'il soit nécessaire de procéder à une réévaluation de certains stocks pélagiques et que les stocks de requins et d'invertébrés n'aient pas été évalués. De nouveaux règlements de pêche ont été élaborés récemment en collaboration avec la FAO, mais ils attendent toujours l'aval des pouvoirs publics. Une stratégie des pêcheries de Djibouti sera formulée et une infrastructure de base sera fournie dans le cadre d'un programme récemment approuvé par la Banque africaine de développement (BAfB).

123. Le PAS traitera de questions qui présentent une importance régionale, telles que l'évaluation des principales ressources et notamment des stocks pélagiques transfrontières (sur financement autre que celui du FEM). Les activités suivantes seront menées à l'échelon national :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur les ressources biologiques marines. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Les recherches et la formation en matière de pêcheries seront renforcées, en étroite coopération avec les autres projets en cours dans ce domaine. Outre la participation aux activités de formation régionale, il sera également dispensé des cours nationaux.
- Les stocks de requins et d'invertébrés seront évalués. L'impact des pêcheries sur les populations de requins fera l'objet d'une attention particulière. Ces activités fourniront de meilleures données statistiques, ce qui est une importante condition préalable de la bonne gestion des pêcheries et de l'environnement. Les principes de la gestion seront établis compte tenu des résultats de ces études, et des programmes de suivi, de surveillance et de contrôle seront mis en place. Les mécanismes d'application des règlements seront identifiés et les pêcheries seront intégrées dans le cadre de la GIZC.
- Il a été effectué une brève étude du potentiel de prélèvement de poissons ornementaux à des fins commerciales. Le PAS appuiera des études de suivi et la mise en place de dispositifs de gestion adéquats.
- Des programmes d'enseignement et de formation dans le domaine de la gestion durable des pêcheries seront dispensés à l'intention des membres des communautés du littoral et de groupes cibles sélectionnés.

#### ***Objectif 4. Conservation des habitats et de la diversité biologique***

124. Des études récentes effectuées à Djibouti ont permis de constater que la plupart des habitats de la zone subtidale sont encore sains, malgré certains graves dégâts ponctuels dans des zones limitées résultant d'activités de tourisme sauvage. Parmi ces habitats, certaines mangroves présentent des signes de dégradation sérieuse. D'autres études sur les oiseaux, les tortues et les mammifères marins s'imposent, étant donné les informations très limitées dont on dispose sur ces biotes clés. Il existe à Djibouti un réel besoin de renforcement de la capacité nationale à gérer et à conserver les habitats et la diversité biologique.

125. Le PAS traitera de questions d'importance régionale, notamment de la cartographie des habitats et de la constitution d'inventaires de biotes, en tant que bases sur lesquelles s'appuiera la gestion de la conservation. Les activités suivantes seront mises en œuvre au niveau national :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur la conservation des habitats et de la diversité biologique. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Une formation structurée et en cours d'emploi sera dispensée à l'intention des biologistes du milieu marin. Cette formation comprendra des études à l'étranger, des activités de formation régionales et des cours de formation nationaux.

- Il sera organisé des programmes d'enseignement et de formation en matière de conservation des ressources côtières et marines à l'intention des membres de collectivités du littoral, en ciblant certains groupes spécifiques.
- Les habitats clés, tels que les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves et leurs biotes associés, feront l'objet d'études selon des méthodes et techniques standardisées au niveau régional. On procédera également à des études saisonnières des oiseaux, des tortues et des mammifères marins. Sur la base des résultats des études, des plans de gestion seront élaborés et mis en application et un programme de suivi à long terme sera mis en place.
- Les effets environnementaux et socioéconomiques du récent incident de blanchissement corallien seront évalués et un plan de réhabilitation sera élaboré.

***Objectif 5. Réseau représentatif de zones de protection marines***

126. Il a été identifié, dans les eaux territoriales de Djibouti, une zone présentant une importance régionale dont il est prévu qu'elle fera partie d'un réseau régional représentatif de zones de protection marines (ZPM) : la zone des Iles des Sept Frères. Cette zone est constituée de la péninsule de Ras Siyan qui présente une vaste mangrove et qui se prolonge par un groupe d'îles inhabitées bordées de récifs corallien à la jonction de la mer Rouge et du golfe d'Aden. À l'heure actuelle, l'Office national du tourisme et de l'artisanat (ONTA) et l'Institut supérieur d'études et de recherches scientifiques et techniques (ISERST) sont conjointement chargés de la gestion des aires protégées. Les activités suivantes sont prévues aux fins d'instaurer une gestion environnementale complète en bonne et due forme dans cette zone :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur les ZPM. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Des réunions de haut niveau seront organisées et la législation en vigueur sera examinée. Des réunions auront également lieu avec les parties prenantes de la zone concernée et un programme de moyens de subsistance de substitution sera élaboré à l'intention des pêcheurs locaux.
- Des études des habitats et des ressources seront entreprises au moyen de méthodes standardisées au niveau régional. Le matériel de base nécessaire pour effectuer les relevés, tels qu'un véhicule tout terrain, un bateau et du matériel de plongée, sera fourni.
- Sur la base des résultats des études, un plan directeur spécifiquement adapté au site, conçu comme un document de politique à long terme et comprenant un plan de gestion, sera élaboré pour la ZPM. Au nombre des questions qui feront l'objet d'une attention toute particulière figurent les règlements applicables à la pêche et à l'utilisation des mangroves, l'interdiction d'accès aux îles pendant la nidification, l'installation de bouées de corps-morts aux principaux sites de plongée, et une étude de l'impact potentiel du passage des navires sur l'envasement.
- Un plan d'écotourisme sera établi et une étude de faisabilité de financement durable sera effectuée.

- Des consultations nationales et locales seront organisées pour lancer le plan directeur et le plan de gestion spécifiquement adaptés au site. La mise en application de ces plans comprend la fourniture d'installations et de matériel de base pour administrer la ZPM, la présence de gardiens de parc marin ayant reçu une formation régionale, et la mise en place de programmes de sensibilisation du public spécifiques pour le site.
- Un programme de suivi à long terme sera élaboré et mis en application.

#### ***Objectif 6. Appui à la GIZC***

127. Cette composante fournira un appui à l'élaboration des mécanismes de GIZC à Djibouti et portera principalement sur les capacités institutionnelles et la formation pratique du personnel aux principes et à l'application de la GIZC. Ces objectifs seront réalisés au moyen de la participation djiboutienne au programme de travail du GE sur la gestion intégrée des zones côtières au niveau régional, d'activités de formation tenant compte des spécificités nationales, de l'élaboration d'un modèle de GIZC et de l'utilisation d'un système d'information géographique pour appuyer la gestion du littoral. Ces activités seront étroitement coordonnées en consultation avec le CNP et le représentant national membre du Groupe de travail de la PERSGA (GT/PAS). La plupart des éléments de cette composante feront l'objet d'une exécution nationale et des mesures seront prises pour que les cours de formation et les matériels pédagogiques soient préparés en français. Les activités entreprises à Djibouti au titre de la composante de GIZC comprendront notamment les activités suivantes :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur la GIZC. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Des activités de formation en matière de GIZC seront organisées en tenant compte des spécificités djiboutiennes, et tout particulièrement du développement touristique.
- Un cadre fondamental de GIZC au niveau national sera formulé afin de fournir des directives générales pour la mise en œuvre de cette approche à Djibouti.
- Un modèle de plan de GIZC sera établi pour un site qui sera sélectionné conjointement par des représentants de Djibouti et de la PERSGA; parmi les sites envisagés figurent la région métropolitaine de la capitale et la zone des Iles des Sept Frères et de Ras Siyan.
- L'activité d'établissement du modèle de GIZC sera appuyée par une approche participative à large base associant toutes les parties prenantes.
- Un appui sera fourni pour faciliter la participation de Djibouti à un réseau régional de SIG de la PERSGA, conçu pour appuyer le processus du PAS.
- L'appui fourni à la formation du personnel aux applications du SIG sera concentré sur le modèle de plan de GIZC et sur le relevé de cartes de sensibilité du littoral effectué inclus selon des méthodes standardisées au niveau régional.

128. Les activités entreprises dans le cadre de la présente composante seront coordonnées avec celles de la composante de la ZPM des Iles des Sept Frères et de Ras Siyan.

### ***Objectif 7. Sensibilisation et participation du public***

129. Une formation et des appuis seront fournis aux institutions gouvernementales et aux ONG concernées par la sensibilisation du public. À l'heure actuelle, les principales institutions ayant pour activités des programmes d'éducation et de sensibilisation au niveau national sont l'ISERST et le CRIPEN (Centre de recherche, d'information et de production de l'Éducation nationale). Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre de la présente composante :

- Un représentant national sera membre du GE régional sur la sensibilisation et la participation du public. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Des matériels de sensibilisation du public seront obtenus ou élaborés et diffusés. Ces matériels seront en langue française et refléteront les spécificités djiboutiennes dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la société.
- Les ONG djiboutiennes seront encouragées à solliciter des appuis financiers auprès du PMF/PAS pour mettre en œuvre de petits projets de conservation pilotes auxquels seront associées les parties prenantes et les collectivités locales.
- Le programme national et local de sensibilisation à l'environnement comportera des réunions de haut niveau, une évaluation des besoins de formation à la sensibilisation du public et un examen des programmes d'enseignement.

### ***Objectif 8. Suivi et évaluation***

130. Des repères et des indicateurs utilisables aux fins du suivi et de l'évaluation des impacts des activités du PAS seront élaborés par un processus participatif auquel tous les pays seront associés. Des indicateurs spécifiques à Djibouti seront évalués dans le cadre d'un processus de consultation avec la participation de tous les groupes concernés. Une fois la matrice d'indicateurs et de cibles établie, le PAS en facilitera la mise en application, en utilisant les données produites par les composantes énumérées ci-dessus, ainsi que par d'autres activités en cours et prévues financées par des sources extérieures au PAS. Des spécialistes djiboutiens prendront part aux ateliers et aux programmes d'échange d'information appropriés. Des programmes nationaux de surveillance environnementale seront élaborés.

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA CÔTE NORD DE LA SOMALIE

### Introduction

131. Au cours de la phase du PDF du PAS, un rapport de pays sur l'état du milieu marin de la côte de la Somalie en bordure du golfe d'Aden a été établi. Le rapport a été soumis sous sa forme définitive en mai 1997. Il faudra dépêcher une mission en Somalie, ce qui exigera d'importants préparatifs. En mai 1998, le bureau extérieur du PNUD de la Somalie, le PNUE, la FAO-Kenya et la CNUCED-Somalie, tous basés à Nairobi (Kenya), ont fait l'objet de visites en vue de préparer une telle mission et de :

- Passer en revue les informations contenues dans le rapport de pays en mettant l'accent sur les changements intervenus depuis mai 1997;
- Évaluer les changements éventuels à apporter dans l'agencement des actions prioritaires;
- Actualiser les informations relatives aux activités environnementales, actuelles et prévues, relatives au milieu marin et concernant le PAS;
- Discuter des arrangements de mise en œuvre des activités basées dans le pays avec les représentants des organismes internationaux opérant en Somalie.

### Activités parallèles

132. L'initiative récente la plus importante concernant le milieu marin de la Somalie est le projet des Nations Unies intitulé « Protection et développement durable de l'environnement, des ports maritimes et des zones côtières de la Somalie ». En février-mars 1998 une mission interorganisations s'est rendue en Somalie aux fins de réévaluer la situation en matière de protection de l'environnement, de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des RBM. L'organisme chef de file était le PNUD, l'OMI étant chargée de la mise en œuvre. Les principales conclusions tirées par la mission ont été qu'en général, il ne pesait pas de graves menaces de pollution sur les côtes de la Somalie. Les allégations de déversements de déchets toxiques dans les eaux somaliennes par des navires étrangers n'ont pas été confirmées. Pratiquement aucune des aides à la navigation ne sont en état de fonctionnement. Les principales questions à prendre en considération dans le secteur des pêcheries sont l'état des ressources et la possibilité d'associer les Somaliens aux activités de pêche, de traitement des produits de la pêche et de commercialisation de ces produits. Les menaces les plus notoires pour les ressources côtières et marines de la région sont le trafic maritime international dans le golfe d'Aden et les pêcheries non réglementées.

133. À la suite de la mission interorganisations, l'UICN a effectué des études sur les pêcheries du nord-ouest de la Somalie, sur la diversité biologique des îles Saad ad-Din, et sur les ressources côtières et marines de la zone du littoral de 130 kilomètres comprise entre Berbera et Karin. L'UICN a ouvert un bureau à Hargeisa. Le PAS coordonnera d'autres évaluations de la diversité biologique et des pêcheries avec l'UICN.

## Activités du PAS en Somalie

134. Étant donné l'absence de pouvoir central opérationnel, les arrangements de mise en œuvre du projet seront nécessairement différents de ceux des autres États membres de la PERSGA. De manière analogue au programme de pays du PNUD en Somalie, le PAS sera mis en œuvre en coopération avec les autorités locales. Il n'existe actuellement pas d'appuis de projets dans le domaine du milieu marin dans la région et il faudra donc fournir une infrastructure élémentaire pour assurer la mise en œuvre du PAS. Un grand nombre des activités du PAS, telles que l'appui à la GIZC, se révéleront difficiles dans la situation actuelle. Dans ces conditions, le projet s'attachera : i) à veiller à ce que la Somalie ne prenne pas de retard sur le reste de la région, et ii) à ce que l'infrastructure et les mécanismes voulus soient en place une fois que la situation se sera normalisée. Les activités décrites ci-dessous seront exécutées dans le cadre du PAS en Somalie.

### *Objectif 1. Renforcement institutionnel et coopération régionale accrue*

135. Le Groupe de travail régional présidé par le Secrétaire général de la PERSGA (GT/PAS) se réunira périodiquement pour examiner les activités du projet et guider celui-ci en prenant des décisions stratégiques. Deux CNP employés par le projet, représentant l'un le nord-ouest et l'autre le nord-est, participeront aux réunions du GT/PAS. D'autres personnes pourront être invitées à assister aux réunions en tant qu'observateurs, à la discrétion du Secrétaire général.

136. Les postes des CNP seront financés par le projet (composante du PNUD) pour une période de cinq ans. Ces postes seront pourvus au moyen d'un processus de sélection concurrentiel ouvert à tous les ressortissants somaliens remplissant les conditions énoncées dans les termes de référence. Les annonces relatives aux deux postes seront diffusées par le bureau extérieur du PNUD et communiquées aux organisations, entités et individus intéressés. Les candidats présélectionnés seront interviewés par un jury composé de représentants du projet, d'organismes de l'ONU et de la PERSGA. Il convient de souligner qu'il s'agit ici de postes à temps complet. Les CNP relèvera du CTP et du bureau extérieur du PNUD pour la Somalie.

137. Le CNP chargé du nord-ouest sera affecté à Berbera et il assurera une liaison étroite avec les autorités de Hargeisa. Le CNP du nord-est sera affecté à Bosaso et il assurera une liaison étroite avec les autorités locales de Garawe. Des espaces de bureaux adaptés à leurs fonctions seront sélectionnés lors de la mission de mise en œuvre. Le projet financera le matériel de bureau et de communication radio VHF, et les coûts de fonctionnement des bureaux. Un véhicule tout terrain sera loué ou acheté pour chaque bureau.

138. Des ressortissants somaliens participeront aux activités de formation et ateliers régionaux. Par ailleurs, au niveau local, des ateliers et des cours de formation seront organisés aux fins de renforcer les capacités nationales à exécuter les diverses composantes du projet. Le projet aidera également à assurer l'organisation de la coordination intersectorielle.

139. Il sera nécessaire, pour la mise en œuvre de plusieurs des composantes du projet, de disposer d'un SIG en tant qu'instrument de gestion. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement d'unité de SIG dans les projets ayant trait à l'environnement marin à

Djibouti, cette capacité devra être établie dans son intégralité. La faisabilité de la mise en place d'un SIG au niveau local sera évaluée durant la mission de mise en œuvre, en coordination avec le SIG somalien existant au bureau extérieur du PNUD. Une autre possibilité envisageable sera de conserver les données dans une base de données utilisables par un SIG à la PERSGA en vue de son transfert ultérieur à la Somalie. Un atelier régional consacré au SIG et à la base de données correspondante sera organisé pour décider, entre autres questions, du logiciel à utiliser.

***Objectif 2. Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution marine***

140. Pratiquement toutes les aides à la navigation sont hors d'état de fonctionner. Il faudra donc réparer celles qui sont en place et en installer d'autres. Le phare du port de Berbera, port le plus important de la région, s'est écroulé il y a trois ans et il n'y a pas de fonds disponibles pour le remplacer. Avec l'assistance de la CNUCED, de nouvelles installations de formation ont été établies au port de Berbera. Elles permettent d'effectuer des exercices pratiques d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure et pourront servir aux activités de formation dans le cadre du PAS. À l'échelon local, le PAS permettra d'exécuter ou d'appuyer les activités suivantes :

- Participation nationale aux ateliers et programmes de formation régionaux sur l'évaluation des risques, la lutte contre la pollution et les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures.
- Participation d'un spécialiste national au GE régional sur les risques liés à la navigation et à la pollution marine.
- Évaluation des risques liés à la navigation dans les parages des deux grands ports.
- Assistance aux ports de Berbera et de Bosaso aux fins d'améliorer les conditions locales.

***Objectif 3. Gestion durable des ressources biologiques marines***

141. L'absence de règlements adéquats des pêcheries autorise une exploitation presque sans restrictions des RBM. On relève déjà des signes de surpêche de certaines espèces, telles que les homards et les requins. La pêche hauturière aux langoustines et aux espèces de poissons pélagiques se pratique selon des arrangements de concession de légalité douteuse. Il faut donc procéder d'urgence à une évaluation de l'état des principaux groupes de ressources halieutiques et des taux d'exploitation potentiels pour pouvoir gérer les pêcheries.

142. Le PAS traitera principalement de questions qui présentent une importance régionale, telles que l'évaluation des principales ressources et notamment des stocks pélagiques transfrontières (sur financement autre que celui du FEM). Les activités suivantes seront menées à l'échelon national :

- Deux représentants nationaux participeront aux travaux du GE régional sur les ressources biologiques marines. Des spécialistes somaliens participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.

- Les recherches et la formation en matière de pêcheries seront renforcées et il sera fourni du matériel et des fournitures de base. Outre la participation aux activités de formation régionale, il sera également dispensé des cours nationaux.
- Les stocks halieutiques feront l'objet d'évaluations (pour la plupart sur financement autre que celui du FEM), en mettant l'accent sur les taxons à haut profil tels que les crustacées et les requins. Une attention particulière sera accordée à l'impact des pêcheries sur les populations de requins. Ces activités fourniront de meilleures données statistiques, ce qui est une importante condition préalable de la bonne gestion des pêcheries et de l'environnement. Les résultats de ces études permettront de mettre en pratique une telle gestion, notamment par la mise en place de programmes de suivi, de surveillance et de contrôle. Les mécanismes d'application des règlements relatifs aux pêcheries seront identifiés.
- Étant donné l'intérêt manifesté par le secteur privé somalien pour l'exploitation des poissons ornementaux pour le commerce de l'aquariophilie, il sera procédé à une évaluation de cette ressource.
- Des programmes de formation à la gestion durable des pêcheries, à l'intention de groupes cibles sélectionnés, seront mis en œuvre.
- Des projets d'assistance pilotes seront exécutés pour les communautés de pêcheurs les plus pauvres, auxquelles seront fournis des bateaux et du matériel de pêche. Les possibilités d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et régionaux seront également évaluées.

#### ***Objectif 4. Conservation des habitats et de la diversité biologique***

143. Les habitats et les biotes côtiers et marins de la Somalie sont les moins connus de tout l'océan Indien. L'UICN a entrepris récemment une évaluation de la diversité biologique de la région et les activités du PAS seront coordonnées avec celles de cette organisation.

144. La plupart des habitats des zones intertidale et subtidale de la côte somalienne du golfe d'Aden sont encore sains. Dans la zone intertidale, toutefois, certaines mangroves présentent des signes de dégradation. D'autres études sur les oiseaux, les tortues et les mammifères marins s'imposent, étant donné les connaissances très limitées que l'on possède sur ces biotes clés.

145. Le PAS traitera de questions d'importance régionale, notamment de la cartographie des habitats et de la constitution d'inventaires de biotes, en tant que bases sur lesquelles s'appuiera la gestion de la conservation. Les activités suivantes seront mises en œuvre au niveau national :

- Un représentant du nord-ouest de la Somalie et un du nord-est participeront aux travaux du GE régional sur la conservation des habitats et de la diversité biologique. Des spécialistes somaliens participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Une formation sera dispensée à l'intention des biologistes du milieu marin. Elle comprendra des programmes de formation régionaux et des activités de formation en Somalie.

- Il sera organisé des programmes d'enseignement et de formation en matière de conservation des ressources côtières et marines à l'intention des membres de collectivités du littoral, en ciblant certains groupes spécifiques.
- Les habitats clés, tels que les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves et leurs biotes associés, feront l'objet d'études selon des méthodes et techniques standardisées au niveau régional. On procédera également à des études saisonnières des oiseaux, des tortues et des mammifères marins. Sur la base des résultats des études, des plans de gestion seront élaborés et mis en application et un programme de suivi à long terme sera mis en place.
- Les effets environnementaux et socioéconomiques du récent incident de blanchissement corallien seront évalués et un plan de réhabilitation sera élaboré.

***Objectif 5. Réseau représentatif de zones de protection marines***

146. Il a été identifié dans les eaux territoriales de la Somalie, au cours de la première mission effectuée dans le pays, une zone présentant une importance mondiale : les îles Aibat et Saad ad-Din et Saba Wanak sur la côte à proximité de Zayla. Cette zone, dont il est prévu qu'elle fera partie d'un réseau régional représentatif de ZPM, doit faire l'objet d'une étude exhaustive sur le terrain. Les activités suivantes sont prévues aux fins d'y instaurer une gestion environnementale axée sur la conservation :

- Un représentant local participera aux travaux du GE régional sur les ZPM. Des spécialistes nationaux participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échange et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des réunions de haut niveau seront organisées et des propositions de législation seront formulées. Des réunions auront également lieu avec les parties prenantes de la zone concernée et des programmes de moyens de subsistance de substitution seront élaborés à l'intention des pêcheurs locaux.
- Des études des habitats et des ressources seront entreprises au moyen de méthodes standardisées au niveau régional. Le matériel de base nécessaire pour effectuer les relevés, tels qu'un véhicule tout terrain, un bateau et du matériel de plongée, sera loué ou acheté, selon les circonstances locales, et mis à la disposition du personnel.
- Sur la base des résultats des études, un plan directeur spécifiquement adapté au site, conçu comme un document de politique à long terme et comprenant un plan de gestion, sera élaboré pour la ZPM. Au nombre des questions qui feront l'objet d'une attention toute particulière figurent les règlements applicables à la pêche, au prélèvement des invertébrés marins et à l'utilisation des mangroves, et l'interdiction d'accès aux îles pendant les périodes de nidification des oiseaux et des tortues.
- Un plan d'écotourisme sera établi et une étude de faisabilité d'un financement durable sera effectuée (en vue de leur utilisation ultérieure).
- Des consultations locales seront organisées pour lancer le plan directeur et le plan de gestion spécifiquement adaptés au site. La mise en application de ces plans comprend la fourniture d'installations et de matériel de base pour administrer la ZPM, la présence de gardiens de parc marin ayant reçu une formation régionale, et la mise en place de programmes de sensibilisation du public appropriés pour le site.

- Un programme de suivi à long terme sera élaboré.

### ***Objectif 6. Appui à la GIZC***

147. Cette composante fournira un appui à l'élaboration des mécanismes de GIZC pour la côte nord de la Somalie et portera principalement sur les capacités institutionnelles et la formation pratique du personnel aux principes et à l'application de la GIZC. Ces objectifs seront réalisés au moyen de la participation somalienne au programme de travail du GE sur la gestion intégrée des zones côtières au niveau régional, d'activités de formation tenant compte des spécificités nationales, de l'élaboration d'un modèle de GIZC et de l'utilisation d'un système d'information géographique pour appuyer la gestion du littoral. Ces activités seront étroitement coordonnées en consultation avec les deux CNP et les membres du Groupe de travail de la PERSGA (GT/PAS). La plupart des éléments de cette composante feront l'objet d'une exécution nationale. Les activités entreprises sur la côte nord de la Somalie au titre de la composante de GIZC comprendront notamment les activités suivantes :

- Deux représentants somaliens participeront aux travaux du GE régional sur la GIZC. Des spécialistes participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échanges et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des activités de formation en matière de GIZC seront organisées en tenant compte des spécificités de la Somalie septentrionale.
- Des discussions auront lieu concernant la mise en application de la GIZC dans le processus de développement futur en Somalie septentrionale et un cadre préliminaire de GIZC sera élaboré avec l'appui de spécialistes locaux.
- Un modèle de plan de GIZC sera établi pour un site qui sera sélectionné conjointement par des représentants somaliens et des représentants de la PERSGA; parmi les sites envisageables figurent Berbera, Bosaso et le site de la ZPM proposée des îles Aibat et Saad ad-Din et de Saba Wanak sur la côte à proximité de Zayla. Compte tenu de l'évolution de la situation politique, il pourra également être envisagé d'entreprendre des activités dans les régions de Berbera et de Bosaso, où se trouvent les établissements côtiers et les installations portuaires les plus importants.
- L'activité d'établissement du modèle de GIZC sera appuyée par une approche participative à large base associant toutes les parties prenantes.
- Un appui sera fourni pour faciliter la participation somalienne à un réseau régional de SIG de la PERSGA, conçu pour appuyer le processus du PAS.
- L'appui fourni à la formation du personnel aux applications du SIG sera concentré sur le modèle de plan de GIZC et sur le relevé de cartes de sensibilité du littoral effectué selon des méthodes standardisées au niveau régional. Il est prévu, pour des raisons techniques, que les données seront recueillies en Somalie et traitées à la PERSGA en vue de leur utilisation par les homologues nationaux.

Les activités entreprises dans le cadre de la présente composante seront coordonnées avec celles de la composante de la ZPM des îles Aibat et Saad ad-Din et de Saba Wanak.

***Objectif 7. Sensibilisation et participation du public***

148. Une formation et des appuis seront fournis aux groupements actifs en matière de sensibilisation du public. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre de la présente composante :

- Deux représentants locaux seront membres du GE régional sur la sensibilisation et participation du public. Des spécialistes nationaux participeront aux ateliers, aux programmes d'échange, aux voyages d'étude et aux activités de formation régionaux et internationaux, y compris à la formation à l'étranger.
- Des matériels de sensibilisation du public seront obtenus ou élaborés et diffusés. Dans toute la mesure du possible, ces matériels refléteront les spécificités de la région dans les domaines de l'éducation, de la société et de l'environnement.
- Les ONG seront encouragées à solliciter des appuis financiers auprès du PMF/PAS pour mettre en œuvre de petits projets de conservation pilotes auxquels seront associées les parties prenantes et les collectivités locales.
- Le programme national et local de sensibilisation à l'environnement comportera des réunions, une évaluation des besoins de formation à la sensibilisation du public et un examen des programmes d'enseignement.

***Objectif 8. Suivi et évaluation***

149. Des repères et des indicateurs utilisables aux fins du suivi et de l'évaluation des impacts des activités du PAS seront élaborés par un processus participatif auquel tous les pays seront associés. Des indicateurs spécifiques à la Somalie seront évalués dans le cadre d'un processus de consultation avec la participation de tous les groupes concernés. Une fois la matrice d'indicateurs et de cibles établie, le PAS en facilitera la mise en application, en utilisant les données produites par les composantes énumérées ci-dessus, ainsi que par d'autres activités en cours et prévues financées par des sources extérieures au PAS. Des spécialistes somaliens prendront part aux ateliers et aux programmes d'échange d'information appropriés. Des programmes nationaux de surveillance environnementale seront élaborés.

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SOUDAN

### Introduction

150. Au cours de la phase du PDF du PAS, un rapport de pays sur l'état du milieu marin de la République du Soudan a été établi. Il a été avalisé lors d'un atelier national tenu en novembre 1996 à Port Soudan et soumis sous sa forme définitive en avril 1997. En juillet 1998, une mission de courte durée a été effectuée au Soudan aux fins de :

- Passer en revue les informations contenues dans le rapport de pays en mettant l'accent sur les changements intervenus depuis avril 1997.
- Évaluer les changements éventuels à apporter dans l'agencement des actions prioritaires.
- Actualiser les informations relatives aux activités environnementales, actuelles et prévues, relatives au milieu marin et concernant le PAS.
- Discuter des arrangements de mise en œuvre des activités à base nationale avec les représentants des organismes gouvernementaux concernés, des ONG et du bureau extérieur du PNUD.

### Activités parallèles

151. On trouvera résumées ci-dessous les grandes initiatives et activités relatives à l'environnement marin et présentant de l'intérêt pour le PAS :

- *Enquête sur les habitats côtiers et marins et sur leur gestion (PERSGA)*. Un consultant de la PERSGA s'est rendu au Soudan et a procédé à une enquête portant quelque 180 sites; il a recueilli des informations sur le terrain sur un certain nombre d'indicateurs sélectionnés. Le consultant a conclu que les récifs étaient, dans leur ensemble, en bon état, ainsi que les populations de poissons associées. Dans certaines zones de faible profondeur, les récifs ont subi des impacts de source inconnue. Sur la base de cette enquête, il a été proposé un plan de gestion environnementale qui a été examiné lors d'un atelier avec des représentants du pays. Il a été déterminé que des améliorations de l'infrastructure étaient d'une absolue nécessité pour assurer la viabilité du plan. Les coûts du développement de l'infrastructure pourraient atteindre, selon les estimations, 100 millions de dollars EU.
- *Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique (FEM/PNUD)*. Le FEM finance actuellement un projet d'activité habilitante qui vise à aider le Soudan à formuler une Stratégie nationale et un plan d'action en matière de diversité biologique et à établir son rapport national initial à soumettre au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Le projet permettra de procéder à une évaluation de la diversité biologique, tant terrestre que marine, du pays, principalement sur la base des publications et des rapports existants. Il sera également établi une base de données nationale dans ce domaine et les lois et règlements en vigueur feront l'objet d'un examen afin de déterminer leur conformité aux dispositions de la Convention. Sur la base de ces activités, des recommandations concernant la conservation de la diversité biologique du pays seront formulées. Le projet doit s'achever à la fin 1999. Ce projet est exécuté avec l'appui technique de l'UICN.

## **Activités du PAS au niveau national**

152. Le Soudan, avec ses 750 kilomètres de côtes, possède les récifs coralliens les plus complexes et la diversité biologique peut-être la plus élevée de toute la mer Rouge. Jusqu'à présent, les problèmes environnementaux sont essentiellement limités aux environs des agglomérations de Port Soudan et de Suakin. Toutefois, une zone franche et un vaste projet d'élevage de crevettes envisagés risquent sous peu d'exposer l'environnement côtier et marin du pays à de très graves menaces. Pourtant, contrairement aux autres pays de la région, le Soudan n'a entrepris aucun projet du FEM intéressant le milieu marin. Dans de nombreuses zones, il faudra fournir l'infrastructure la plus élémentaire pour mettre en œuvre le PAS. En conséquence, dans le cadre du PAS, les activités suivantes seront entreprises au Soudan.

### ***Objectif 1. Renforcement institutionnel et coopération régionale accrue***

153. Le Groupe de travail régional présidé par le Secrétaire général de la PERSGA (GT/PAS) se réunira périodiquement pour examiner les activités du projet et guider celui-ci en prenant des décisions stratégiques. Deux représentants soudanais assisteront à ces réunions : un membre du GT/PAS qui sera délégué par le gouvernement et un CNP employé par le projet.

154. Le poste du CNP sera financé par le projet (composante du PNUD) pour une période de cinq ans. Ce poste sera pourvu au moyen d'un processus de sélection concurrentiel ouvert à tous les ressortissants soudanais remplissant les conditions énoncées dans les termes de référence. Il sera annoncé dans la presse nationale et par des circulaires envoyées aux organisations, entités et personnes appropriées. Les candidats présélectionnés seront interviewés par un jury composé de représentants d'organismes nationaux, de l'ONU et de la PERSGA. Il convient de souligner qu'il s'agit ici d'un poste à temps complet. Le CNP relèvera du CTP et du Conseil supérieur pour l'environnement et les ressources naturelles (CSERN). Afin de faciliter la coordination et la communication, un point focal national du PAS sera désigné dans chaque organisme concerné.

155. Il a été convenu, avec l'assentiment général, que le bureau du CNP serait établi à Port Soudan. Des locaux appropriés seront choisis en conjonction avec le CSERN. Le Projet fournira le matériel de bureau, un véhicule tout terrain et financera les coûts de fonctionnement du bureau pour la période initiale de trois ans, à la suite de quoi il est prévu que ces coûts seront pris en charge par l'État.

156. Des ressortissants soudanais participeront aux activités de formation et ateliers régionaux. Par ailleurs, au niveau national, des ateliers et des cours de formation seront organisés aux fins de renforcer les capacités nationales à exécuter les diverses composantes du projet. Le projet aidera également à assurer l'organisation de la coordination intersectorielle.

157. Il sera nécessaire, pour la mise en œuvre de plusieurs des composantes du projet, de disposer d'un SIG en tant qu'instrument de gestion. Étant donné qu'il n'existe pas actuellement d'unité de SIG pour l'environnement marin au Soudan, cette capacité devra être établie dans son intégralité. Le SIG national sera relié à un SIG régional mis en place

à la PERSGA. Un atelier régional consacré au SIG et à la base de données correspondante sera organisé pour décider du logiciel à utiliser.

***Objectif 2. Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution marine***

158. Les principales entités gouvernementales chargées des questions d'évaluation des risques liés à la navigation et des problèmes de pollution du milieu marin sont la Société des ports de mer (Sea Ports Corporation) et l'Administration maritime (Maritime Administration). La Sudan Line est une société de navigation commerciale qui, en l'absence d'un système de surveillance, a un rôle important à jouer dans l'observation du trafic maritime en haute mer. Un nouveau code maritime a été rédigé et il est actuellement en cours d'examen. La zone maritime comprise entre Port Soudan et Suakin a fait l'objet de relevés hydrographiques détaillés. Certaines aides à la navigation ont été mises en place récemment, mais dans la zone de mouillage de Towartit et dans les parages du récif de Wingate, les aides à la navigation en place doivent être entretenues et il faut en installer de nouvelles. Par ailleurs, le CEP doit faire l'objet d'une attention sérieuse. À l'échelon national, le PAS permettra d'exécuter ou d'appuyer les activités suivantes :

- Participation nationale aux ateliers et programmes de formation régionaux sur l'évaluation des risques, la lutte contre la pollution et les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures.
- Formation spécialisée visant à renforcer les capacités en matière d'application du droit maritime.
- Participation d'un spécialiste national au GE régional sur les risques liés à la navigation et la pollution marine.
- Assistance aux ports de Port Soudan et de Suakin en vue d'améliorer le CEP.

***Objectif 3. Gestion durable des ressources biologiques marines***

159. L'Administration des pêcheries maritimes, le Centre de recherche des pêcheries maritimes et la Faculté de sciences de la mer et des pêcheries maritimes de l'Université de la mer Rouge participeront conjointement à la mise en œuvre de la présente composante. Le Comité de conservation maritime doit également y apporter son concours. L'utilisation des RBM est régie par les Ordonnances et Règlements des pêcheries soudanaises de 1937, amendés en 1975 et 1978, qui interdisent les pratiques de pêche non durables, les rejets de déchets à la mer, et le prélèvement de coraux, coquillages et poissons ornementaux. Au regard du niveau d'exploitation actuel, ces règlements sont considérés comme appropriés et ne nécessitent pas de révisions urgentes.

160. Le PAS traitera de questions qui présentent une importance régionale, telles que l'évaluation des principales ressources et notamment des stocks pélagiques transfrontières (sur financement autre que celui du FEM). Les activités suivantes seront menées à l'échelon national :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur l'utilisation durable et la gestion des RBM. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.

- Les activités de recherche et de formation en matière de pêcheries du Centre de recherches des pêcheries maritimes, concentrées jusqu'à présent sur l'ostréiculture, et de l'Université de la mer Rouge seront renforcées. Du matériel et des fournitures de base seront fournis à ces établissements. Outre la participation aux activités de formation régionale, il sera également dispensé des cours nationaux.
- Les stocks de ressources halieutiques seront évalués (en partie sur financement autre que celui du FEM), en accordant une attention particulière aux taxons à haut profil tels que le homard, le najil (*Serraniedae plectropomus laevis*), et le kokian. L'impact des pêcheries sur les populations de requins fera l'objet d'une attention particulière. Ces activités fourniront de meilleures données statistiques, ce qui est une importante condition préalable de la bonne gestion des pêcheries et de l'environnement. Les principes de la gestion seront établis compte tenu des résultats de ces études, et des programmes de suivi, de surveillance et de contrôle seront mis en place. Les mécanismes d'application des règlements seront identifiés et les pêcheries seront intégrées dans le cadre de la GIZC.
- Bien que le commerce des poissons ornementaux pour l'aquariophilie soit actuellement illicite, des études de faisabilité seront effectuées dans ce domaine en raison des pressions accrues exercées par le secteur privé en faveur d'une exploitation de cette ressource.
- Des programmes d'enseignement et de formation dans le domaine de la gestion durable des pêcheries seront dispensés à l'intention de groupes cibles sélectionnés. Des projets d'assistance pilotes seront exécutés pour les communautés de pêcheurs les plus pauvres, auxquelles seront fournis notamment des bateaux et du matériel de pêche.

#### ***Objectif 4. Conservation des habitats et de la diversité biologique***

161. Les récentes études menées au Soudan, y inclus celle de la PERSGA sur les habitats côtiers et marins, ont permis de constater que la plupart des habitats de la zone subtidale étaient encore sains. Dans la zone intertidale, toutefois, certaines mangroves présentent des signes de dégradation. D'autres études sur les oiseaux, les tortues et les mammifères marins s'imposent, étant donné les connaissances très limitées que l'on possède sur ces biotes clés.

162. Le PAS traitera de questions d'importance régionale, notamment de la cartographie des habitats et de la constitution d'inventaires de biotes, en tant que bases sur lesquelles s'appuiera la gestion de la conservation. Les activités suivantes seront mises en œuvre au niveau national :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur les ressources biologiques marines. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Une formation structurée et en cours d'emploi sera dispensée à l'intention des biologistes du milieu marin. Cette formation comprendra des études à l'étranger, des activités de formation régionales et des cours de formation nationaux.
- Il sera organisé des programmes d'enseignement et de formation en matière de conservation des ressources côtières et marines à l'intention des membres de collectivités du littoral, en ciblant certains groupes spécifiques.

- Les habitats clés, tels que les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves et leurs biotes associés, feront l'objet d'études selon des méthodes et techniques standardisées au niveau régional. On procédera également à des études saisonnières des oiseaux, des tortues et des mammifères marins. Sur la base des résultats des études, des plans de gestion seront élaborés et mis en application et un programme de suivi à long terme sera mis en place.
- Les effets environnementaux et socioéconomiques du récent incident de blanchissement corallien seront évalués et un plan de réhabilitation sera élaboré.

#### ***Objectif 5. Réseau représentatif de zones de protection marines***

163. Il a été identifié, dans les eaux territoriales du Soudan, deux zones présentant une importance mondiale/régionale, dont il est prévu qu'elles feront partie d'un réseau régional représentatif de ZPM. La première, Sanganeb, a été classée Parc maritime national en 1990 et a fait l'objet de plusieurs études menées par des équipes de spécialistes nationaux et internationaux. Le plan directeur et le plan de gestion de cette zone ont été formulés en s'appuyant dans une large mesure sur les résultats de ces études. D'autres études seront menées lorsque le besoin d'informations supplémentaires pour se conformer aux normes régionales se manifesterá. La seconde zone, celle de l'île de Mukkawar et de la baie de Dungonab, doit faire l'objet d'une enquête complète. Une attention particulière devra être accordée à certaines questions, telles que les pêcheries de requins et l'ostréiculture. Les activités suivantes sont prévues aux fins d'instaurer une gestion environnementale complète en bonne et due forme dans ces deux zones :

- Un représentant local participera aux travaux du GE régional sur les ZPM. Des spécialistes nationaux participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échange et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des réunions de haut niveau seront organisées et la législation en vigueur sera examinée. Des réunions auront également lieu avec les parties prenantes des zones concernées (Société des ports de mer, Marine nationale, communautés de pêcheurs) et un programme de moyens de subsistance de substitution sera élaboré à l'intention des pêcheurs locaux.
- Des études des habitats et des ressources seront entreprises dans l'île de Mukkawar et la baie de Dungonab au moyen de méthodes standardisées au niveau régional. Le matériel de base nécessaire pour effectuer les relevés, tels qu'un véhicule tout terrain, un bateau et du matériel de plongée, sera fourni.
- Sur la base des résultats des études, un plan directeur spécifiquement adapté au site, conçu comme un document de politique à long terme et comprenant un plan de gestion, sera élaboré pour chaque ZPM. Au nombre des questions qui feront l'objet d'une attention toute particulière à Sanganeb figurent la réglementation des usages récréatifs, l'établissement de corps-morts sur divers sites de plongée fréquentés, et une assistance en vue de l'établissement d'une infrastructure sur place pour la recherche et l'éducation en matière d'environnement. À Mukkawar/Dungonab, il est particulièrement important de réglementer les pêcheries et d'interdire la pêche des élasmobranches dans la zone. Dans les deux zones, il conviendrait d'établir un plan d'écotourisme et d'effectuer une étude de faisabilité d'un financement durable.

- Des consultations nationales et locales seront organisées pour lancer les plans directeurs et les plans de gestion spécifiquement adaptés à chaque site. La mise en application de ces plans comprend la fourniture d'installations et de matériel de base pour administrer les ZPM, la présence de gardiens de parc marin ayant reçu une formation régionale, et la mise en place de programmes de sensibilisation du public appropriés pour chaque site.
- Un programme de suivi à long terme sera élaboré et mis en application.

### ***Objectif 6. Appui à la GIZC***

164. Cette composante fournira un appui à l'élaboration des mécanismes de GIZC pour le Soudan et portera principalement sur les capacités institutionnelles et la formation pratique du personnel aux principes et à l'application de la GIZC. Ces objectifs seront réalisés au moyen de la participation soudanaise au programme de travail du GE sur la gestion intégrée des zones côtières au niveau régional, d'activités de formation tenant compte des spécificités nationales, de l'élaboration d'un modèle de GIZC et de l'utilisation d'un système d'information géographique pour appuyer la gestion du littoral. Ces activités seront étroitement coordonnées en consultation avec le CNP en poste à Port Soudan et le membre national du Groupe de travail de la PERSGA (GT/PAS). La plupart des éléments de cette composante feront l'objet d'une exécution nationale. Les activités entreprises au Soudan au titre de la composante de GIZC comprendront notamment les activités suivantes :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur la GIZC. Des spécialistes participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échanges et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des activités de formation en matière de GIZC seront organisées en tenant compte des spécificités du Soudan, notamment du développement des zones libres et des ports, et de l'expansion de l'aquaculture et du tourisme.
- Un cadre fondamental de GIZC au niveau national sera formulé afin de fournir des directives générales pour la mise en œuvre de cette approche au Soudan.
- Un modèle de plan de GIZC sera établi pour un site qui sera sélectionné conjointement par des représentants du Soudan et de la PERSGA; parmi les sites envisagés figurent la région de Port Soudan, celle envisagée pour l'aménagement de la zone franche, les zones envisagées pour le développement de l'aquaculture, et l'île de Mukkawar et la baie de Dungonab.
- L'activité d'établissement du modèle de GIZC sera appuyée par une approche participative à large base associant toutes les parties prenantes.
- Un appui sera fourni pour faciliter la participation du Soudan à un réseau régional de SIG de la PERSGA, conçu pour appuyer le processus du PAS.
- L'appui fourni à la formation du personnel aux applications du SIG sera concentré sur le modèle de plan de GIZC et sur le relevé de cartes de sensibilité du littoral effectué selon des méthodes standardisées au niveau régional.

- Les activités entreprises dans le cadre de la présente composante seront coordonnées avec celles de la composante de la ZPM du Parc national marin de Sanganeb, et de celle de l'île de Mukkawar et de la baie de Dungonab.

### ***Objectif 7. Sensibilisation et participation du public***

165. Une formation et des appuis seront fournis aux institutions gouvernementales et aux ONG concernées par la sensibilisation du public. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre de la présente composante :

- Un représentant national sera membre du GE régional sur la sensibilisation et la participation du public. Des spécialistes nationaux participeront aux ateliers, aux programmes d'échange, aux voyages d'étude et aux activités de formation régionaux et internationaux, y compris à la formation à l'étranger.
- Des matériels de sensibilisation du public seront obtenus ou élaborés et diffusés. Dans toute la mesure du possible, ces matériels refléteront les spécificités du Soudan dans les domaines de l'éducation, de la société et de l'environnement.
- Les ONG soudanaises seront encouragées à solliciter des appuis financiers auprès du PMF/PAS pour mettre en œuvre de petits projets de conservation pilotes auxquels seront associées les parties prenantes et les collectivités locales.
- Le programme national et local de sensibilisation à l'environnement comportera des réunions de haut niveau, une évaluation des besoins de formation à la sensibilisation du public et un examen des programmes d'enseignement.

### ***Objectif 8. Suivi et évaluation***

166. Des repères et des indicateurs utilisables aux fins du suivi et de l'évaluation des impacts des activités du PAS seront élaborés par un processus participatif auquel tous les pays seront associés. Des indicateurs spécifiques au Soudan seront évalués dans le cadre d'un processus de consultation avec la participation de tous les groupes concernés. Une fois la matrice d'indicateurs et de cibles établie, le PAS en facilitera la mise en application, en utilisant les données produites par les composantes énumérées ci-dessus, ainsi que par d'autres activités en cours et prévues financées par des sources extérieures au PAS. Des spécialistes soudanais prendront part aux ateliers et aux programmes d'échange d'information appropriés. Des programmes nationaux de surveillance environnementale seront élaborés.

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU YÉMEN

### Introduction

167. Au cours de la phase préparatoire du PAS, un rapport de pays sur l'environnement marin du Yémen a été établi. Il a été approuvé lors d'un atelier national qui a eu lieu en décembre 1996 à Sanaa et a été soumis sous sa forme définitive en juillet 1997. En juin 1998, une mission de courte durée a été organisée au Yémen aux fins de :

- Passer en revue les informations contenues dans le rapport de pays en mettant l'accent sur les changements intervenus depuis juillet 1997.
- Évaluer les changements éventuels à apporter dans l'agencement des actions prioritaires.
- Actualiser les informations relatives aux activités environnementales, actuelles et prévues, relatives au milieu marin et concernant le PAS.
- Discuter des arrangements de mise en œuvre des activités à base nationale avec les représentants des organismes gouvernementaux, des ONG et du bureau extérieur du PNUD.

### Activités parallèles

168. On trouvera résumées ci-dessous les grandes initiatives et activités relatives à l'environnement marin et présentant de l'intérêt pour le PAS :

- *Le projet du FEM pour la protection des écosystèmes marins des côtes du Yémen sur la mer Rouge.* Ce projet, qui doit s'achever à la fin juin 1999, a inscrit à son actif les produits suivants :
  - ◇ Un bureau bien établi doté d'une bonne infrastructure (locaux de bureau, équipement, ordinateurs, etc.) — Quatre employés à temps plein y sont affectés en permanence. Il faut que l'État alloue des fonds suffisants pour assurer le fonctionnement de cette entité et pour assurer l'application des plans une fois le projet du FEM achevé.
  - ◇ Des homologues ayant reçu une formation — Au moins une vingtaine d'homologues nationaux appartenant à diverses institutions gouvernementales, telles que le Ministère des ressources halieutiques (MRH), le Conseil de protection de l'environnement (CPE), le service des Affaires maritimes (AM), ont bénéficié d'une formation dans plusieurs domaines des sciences de la mer. Quatre d'entre eux ont été affectés en permanence au projet.
  - ◇ Des études des habitats côtiers et en haute mer — Plusieurs relevés de reconnaissance et études de divers sites spécifiques ont été effectués. En outre, les habitats sous-marins des principales îles situées au large du Yémen ont également fait l'objet d'études.
  - ◇ Un programme de surveillance — Le projet a établi un programme de surveillance des habitats représentatifs et des sites importants pour la diversité biologique le long de la côte et dans les îles du large. Des évaluations

régulières de ces sites sont en cours mais il conviendra d'allouer des ressources supplémentaires pour assurer la surveillance à long terme.

- ◇ SIG — Ce système est installé sur un ordinateur et est exploité au moyen du logiciel ArcView 3.0. Des données des enquêtes passées et présentes ont été entrées dans le système et du personnel a été formé à son utilisation. Le SIG doit servir d'instrument de planification.
- *Quatrième projet de développement des pêcheries.* Ce projet financé par l'UE, la Banque mondiale et le FIDA a démarré en 1993, la majorité de ses activités étant concentrées sur le golfe d'Aden. La composante concernant la construction de six installations de pêcheries le long de la côte du golfe d'Aden s'est achevée en 1997. La gestion de ces installations a été confiée aux coopératives de pêcheurs locales et un petit programme de formation à leur utilisation et à leur entretien est actuellement en cours.

Deux autres composantes sont également en cours de mise en œuvre :

- ◇ Évaluation des stocks halieutiques — Cette composante est mise en œuvre avec l'appui de la FAO. Elle comprend également une assistance technique et des activités de formation. Les données seront recueillies aux sites de débarquement des prises en divers points de la côte et il n'est pas prévu de chalutage expérimental. En raison de la durée des activités, il ne sera peut-être pas possible d'analyser les tendances annuelles. Par ailleurs, la portée géographique de l'évaluation n'est pas connue.
- ◇ Condition des femmes dans le développement — Les activités seront concentrées sur trois zones côtières. Trois centres de formation seront construits et équipés. Compte tenu de la première évaluation rapide (ER) des besoins de formation des femmes, la formation dispensée concernera prioritairement la couture, l'artisanat, la réparation des filets de pêche et l'éducation de base.
- *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique de l'archipel de Socotra (Projet du FEM/PNUD).* Le projet a été lancé en août 1997 et un groupe de mise en œuvre a été mis en place sur l'île. Les préparatifs en vue du lancement de deux grandes études de la diversité biologique terrestre et marine sont pratiquement terminés et les travaux sur le terrain devraient commencer sous peu. Par ailleurs, du fait de la classification récente de l'île de Socotra en tant que zone franche, le projet est fortement encouragé à accélérer ses travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de gestion pour assurer un développement durable. Le projet œuvre en parallèle avec un projet de besoins de base financé par le PNUD, dont les activités visent à résoudre les problèmes liés à la pauvreté dans l'île.
- *Composante de gestion de l'environnement de la Banque mondiale.* Dans le cadre du Plan d'action environnementale national, le gouvernement et la Banque mondiale préparent une proposition de projet de Gestion des déchets solides dans les petites villes, avec en parallèle une composante de gestion de l'environnement. Trois activités et produits principaux sont prévus au titre de cette composante : Évaluation environnementale, Gestion des zones côtières et Gestion des zones protégées. Les activités concernant la Gestion des zones côtières viseront à : i) formuler un cadre porteur favorable à la gestion des zones côtières et ii) mettre en œuvre des activités pilotes de GIZC sur deux sites de la côte du golfe d'Aden : de Belhaf à Burum et de

Sharma à Jathmum. Au cours de la phase de préparation du projet, plusieurs études de faisabilité dont les résultats seront significatifs pour le PAS ont été menées sur ces sites. Le Gouvernement du Yémen formule actuellement une proposition de projet détaillée avec l'assistance de la Banque mondiale.

- *Stratégie et Plan d'action national en matière de diversité biologique (FEM/PNUD).* Le FEM finance un projet habilitant pour aider le Yémen à formuler sa Stratégie et son Plan d'action national en matière de diversité et à préparer sa communication nationale initiale à l'intention du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il sera procédé à ces fins à une évaluation de la diversité biologique, terrestre et marine, du Yémen, principalement sur la base des rapports et publications disponibles. Les informations pertinentes seront entrées dans une base de données nationale. Les lois et les dispositions réglementaires font l'objet d'un examen afin de déterminer leur conformité à la Convention. Sur la base de résultats de ces activités, il sera formulé des recommandations concernant la conservation de la diversité biologique du pays. Ce projet, exécuté avec l'appui technique de l'UICN, doit s'achever à la fin 1999. Ses résultats constitueront des informations de référence utiles pour le présent projet.

### **Activités du PAS au niveau national**

169. Il convient de noter ici la nécessité de continuer de renforcer les relations entre les activités menées concernant la côte de la mer Rouge et celles concernant le golfe d'Aden. Les deux côtés ont chacun réalisé des progrès dans des domaines qui présentent un intérêt pour l'autre. C'est ainsi, par exemple, que pour la mer Rouge, il a été recueilli des informations plus substantielles sur la répartition/classification des habitats et en matière de surveillance/évaluation de l'environnement, alors que l'on constate des faiblesses sur divers points relatifs aux pêcheries. En revanche, pour la côte du golfe d'Aden, la plupart des études sont axées sur les pêcheries et l'on ne dispose que de données limitées sur les habitats, la diversité biologique, les évaluations environnementales, etc. Le PAS s'efforcera d'établir la liaison et de renforcer les institutions des deux côtés, afin de mieux tirer parti de leurs avantages comparatifs en matière de mise en œuvre de projets au niveau national. Essentiellement, les activités du PAS viseront à compléter les initiatives décrites ci-dessus en faisant un usage optimal des installations, des produits et des ressources humaines résultant des appuis institutionnels antérieurs. En conséquence, dans le cadre du PAS, les activités suivantes seront entreprises au Yémen.

#### ***Objectif 1. Renforcement institutionnel et coopération régionale accrue***

170. Le Groupe de travail régional présidé par le Secrétaire général de la PERSGA (GT/PAS) se réunira périodiquement pour examiner les activités du projet et guider celui-ci en prenant des décisions stratégiques. Deux représentants yéménites assisteront à ces réunions : un membre du GT/PAS qui sera délégué par le gouvernement et un CNP employé par le projet.

171. Le poste du CNP sera financé par le projet (composante du PNUD) pour une période de cinq ans. Ce poste sera pourvu au moyen d'un processus de sélection concurrentiel ouvert à tous les ressortissants yéménites remplissant les conditions énoncées dans les termes de référence. Il sera annoncé dans la presse nationale et par des circulaires envoyées aux organisations, entités et personnes appropriées. Les candidats

présélectionnés seront interviewés par un jury composé de représentants d'organismes nationaux, de l'ONU et de la PERSGA. Il convient de souligner qu'il s'agit ici d'un poste à temps complet. Le CNP relèvera du CTP et du Conseil de protection de l'environnement (CPE).

172. Au cours de la mission dans le pays mentionnée ci-dessus, le CPE, le MRH et le PNUD ont fortement recommandé que les bureaux du PAS soient situés à Hodeidah où est déjà en place un bureau bien installé et bien équipé qui sert au projet de la mer Rouge du FEM. Si cette recommandation est approuvée, les coûts de fonctionnement du bureau seront financés par le projet pour les trois premières années, après quoi ils seront pris en charge par le gouvernement. Tout l'équipement et le matériel (y inclus les véhicules, le mobilier, les ordinateurs, le matériel de communications, etc.) acquis par le projet de Hodeidah sera mis à disposition pour la mise en œuvre du PAS.

173. Comme il a été noté ci-dessus, plusieurs activités sont déjà en cours dans le pays et il est très important qu'elles soient bien coordonnées. Il conviendra d'organiser des réunions, séminaires et ateliers multisectoriels et pluridisciplinaires afin d'assurer une pleine intégration au niveau national. Le PAS facilitera la coordination et le partage de l'information dans le pays.

174. Il sera nécessaire, pour la mise en œuvre de plusieurs des composantes du projet, de disposer d'un SIG en tant qu'instrument de gestion. Il existe déjà trois unités de SIG, au projet du FEM de Hodeidah, au Centre de recherches sur les sciences et les ressources de la mer (CRSRM) d'Aden et au CPE à Sanaa. Les unités de Hodeidah et d'Aden utilisent le logiciel ArcView et celle de Sanaa, ArcInfo. L'unité de Hodeidah possède des données solides sur la côte de la mer Rouge alors qu'il n'a pas encore été entré de données dans le système de Sanaa. Le SIG national sera relié au SIG régional mis en place à la PERSGA. Un atelier régional consacré au SIG et à la base de données correspondante sera organisé afin de décider de l'harmonisation du logiciel utilisé par toutes les parties coopérantes.

### ***Objectif 2. Réduction des risques liés à la navigation et à la pollution marine***

175. Le principal organisme gouvernemental chargé des questions maritimes est l'Agence publique pour les affaires maritimes (APAM). L'Administration des ports est également importantes en termes d'infrastructure pour lutter contre la pollution due aux hydrocarbures et pour l'application des mesures de CEP. Des plans d'urgence locaux pour les terminaux d'exportation pétroliers ont été établis et actualisés récemment (celui de la Hunt Oil Company à Ras Issa a été actualisé en septembre 1997). Il n'existe pas de plan d'urgence national. L'APAM a signé un contrat d'achat d'un remorqueur pour lutter contre la pollution. En général, le présent objectif se situe au niveau régional, mais le PAS appuiera certains éléments locaux spécifiques au Yémen, et notamment les éléments suivants :

- Participation nationale aux ateliers et programmes de formation régionaux.
- Fourniture d'une formation spécialisée en matière d'application du droit maritime et de la Loi sur la protection du milieu marin contre la pollution.
- Participation d'un spécialiste national au GE régional sur les risques liés à la navigation et à la pollution marine.

- Fourniture d'une assistance technique afin d'appuyer l'adoption de dispositions législatives ayant trait aux lois maritimes.
- Appui aux principaux ports pour renforcer les capacités et favoriser l'adoption et l'application de l'Accord régional sur le CEP.
- Fourniture d'une formation pratique en cours d'emploi pour les responsables des ports/fonctionnaires de l'APAM concernant l'utilisation du matériel de lutte contre la pollution, l'inspection des navires, etc.
- Formation concernant l'utilisation de l'équipement.

### ***Objectif 3. Gestion durable des ressources biologiques marines***

176. La présente composante sera exécutée essentiellement en conjonction avec les institutions du MRH telles que le CRSRM et l'Institut de formation des pêcheries d'Aden, ainsi qu'avec le projet du FEM de Hodeidah, qui sont tous intéressés par l'étude et la gestion des habitats/ressources marins. Il est prévu, en outre, que des institutions de recherche telles que le Département d'Océanographie de l'Université de Sanaa et les nouvelles Facultés des sciences de la mer de l'Université de Hodeidah (sur la mer Rouge) et de l'Université de Hadhramaut (sur le golfe d'Aden) apporteront des contributions substantielles à la mise en œuvre.

177. Le PAS comblera les lacunes des enquêtes globales sur les habitats et les ressources dans la mesure où ceci présente une importance régionale. Il renforcera l'intégration dans un cadre régional des résultats obtenus au niveau national, en particulier pour les phénomènes transfrontières. Dans le contexte régional, le PAS aidera le Yémen à élaborer un système d'évaluation des stocks halieutiques. Les activités entreprises concerneront les domaines suivants :

- *Renforcement des capacités et formation.* Un spécialiste national participera aux travaux du GE régional sur la gestion et l'utilisation durable des RBM. De jeunes administrateurs yéménites participeront à des cours de formation de courte et de moyenne durée dans le pays et à l'étranger.
- *Renforcement des centres de recherches et de formation relatifs aux pêcheries.* Le CRSRM d'Aden est l'organe consultatif du MRH en ce qui concerne la gestion des pêcheries. Il a effectué un certain nombre d'études des stocks halieutiques du golfe d'Aden, avec une assistance extérieure, mais ces études ont été interrompues, faute de ressources financières. Par ailleurs, l'Institut de formation des pêcheries (IFP) d'Aden a été fondé afin de fournir au gouvernement le personnel qualifié nécessaire dans le secteur des pêcheries. Il dispose d'une infrastructure, d'installations de formation, de laboratoires, de locaux d'hébergement et d'un personnel enseignant de qualité. L'IFP dispense un enseignement de longue durée menant à la délivrance d'un diplôme, ainsi que des cours de courte durée spécialement conçus. Il possède des programmes conjoints avec divers instituts canadiens et indiens. Cet établissement a organisé plusieurs cours de formation régionaux ces dernières années. Il constitue donc un centre sous-régional idéal pour la formation dans le domaine des pêcheries dans le contexte du PAS. Ces institutions bénéficieront des appuis suivants :

- ◇ Fourniture de matériel de base (tel que balances, microscopes, manuels, etc.) au CRSRM et à l'IFP pour les programmes de formation et les études d'évaluation des stocks.
  - ◇ Utilisation des ressources de l'Institut pour la formation des pêcheurs des deux côtes au recueil de données sur les pêcheries.
  - ◇ Organisation de cours de formation nationaux et sous-régionaux sur divers aspects de la gestion des pêcheries.
  - ◇ Renforcement des capacités en ressources humaines par la participation du personnel de l'Institut aux programmes d'échange régionaux et internationaux.
  - ◇ Expansion des activités du CRSRM et de l'IFP pour englober la côte de la mer Rouge.
- *Évaluations des stocks.* Au titre du Quatrième projet des pêcheries, 500 000 dollars EU ont été alloués aux évaluations des stocks de certains poissons commerciaux et un programme pilote de formation des pêcheurs est prévu à Hadramaut. Le PAS s'attachera à :
    - ◇ Mettre en place des systèmes de recueil des données et de gestion standardisés au niveau régional pour les poissons pélagiques, et avant tout pour les stocks pélagiques transfrontières. Des chalutages expérimentaux seront effectués dans le cadre de la composante régionale (sur financement autre que celui du FEM).
    - ◇ Étendre les activités du CRSRM et de l'IFP pour qu'elles englobent à la fois la côte du golfe d'Aden et celle de la mer Rouge.
    - ◇ Contribuer à l'amélioration générale des statistiques relatives aux pêcheries dans le pays.
    - ◇ Appuyer et dispenser des programmes locaux de formation en matière de recueil et d'analyse de données pour améliorer les processus décisionnels et la gestion des ressources halieutiques.
    - ◇ Aider le MRH à formuler des directives et des dispositions législatives pour instaurer une gestion durable des pêcheries.
    - ◇ Mener une étude sur l'impact des pêcheries de requins (du point de vue socioéconomique et écologique).
    - ◇ Procéder à une évaluation du commerce des poissons ornementaux, avec notamment un examen du système de licence actuel, et émettre des recommandations concernant les façons d'améliorer la surveillance des prélèvements de poissons par le secteur privé.
  - *Études et évaluation des stocks d'invertébrés.* Le PAS s'attachera à :
    - ◇ Actualiser les informations sur les stocks et les prises de crevettes dans la mer Rouge (en partie sur des fonds autres que ceux du FEM) et examiner la législation en vigueur concernant les pêcheries de crevettes.
    - ◇ Examiner le statut des prises de seiches et aider à formuler des recommandations de gestion appropriées.

- ◇ Actualiser les études sur les stocks de crustacées, en particulier ceux de langoustes, et établir des relations avec les études analogues entreprises dans le cadre du projet du FEM de Socotra.
- ◇ Exécuter des programmes d'éducation et de formation à l'intention des communautés du littoral dans les domaines de la gestion durable des pêcheries et de la conservation de l'environnement.
- *Suivi, surveillance et contrôle.* Le Gouvernement du Yémen a proposé une cinquième phase du projet de développement des pêcheries. Cette phase viserait principalement à renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière de suivi et de surveillance, ainsi que du contrôle des normes et de la qualité des produits de la pêche. Ce type d'activités sort évidemment du champ d'intervention du PAS. Toutefois, dans le contexte des plans gouvernementaux, le PAS effectuera, sur demande, une étude de faisabilité sur le suivi et la surveillance et fournira des conseils sur les mesures intérimaires à prendre ou identifiera des mécanismes de renforcement de l'application des règlements.

#### ***Objectif 4. Conservation des habitats et de la diversité biologique***

178. Des études récentes ont révélé que les habitats de la zone subtidale de la côte yéménite de la mer Rouge, et tout particulièrement les récifs coralliens, présentaient des signes de grave dégradation. Parmi les habitats de la zone intertidale, certaines mangroves doivent faire l'objet d'une attention urgente. Dans le golfe d'Aden, la plupart des habitats de la zone subtidale sont encore raisonnablement sains, bien qu'en de nombreux points, les récifs coralliens aient été gravement touchés par le récent incident de blanchissement. D'autres études sur les oiseaux, les tortues et les mammifères marins s'imposent, étant donné les informations très limitées dont on dispose sur ces biotes clés.

179. Le PAS traitera de questions d'importance régionale, notamment de la cartographie des habitats et de la constitution d'inventaires de biotes, en tant que bases sur lesquelles s'appuiera la gestion de la conservation. Les activités suivantes seront mises en œuvre au niveau national :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur la conservation des habitats et de la diversité biologique. Des spécialistes nationaux participeront aux activités de formation et aux ateliers régionaux et internationaux.
- Une formation structurée et en cours d'emploi sera dispensée à l'intention des biologistes du milieu marin. Cette formation comprendra des études à l'étranger, des activités de formation régionales et des cours de formation nationaux.
- Il sera organisé des programmes d'enseignement et de formation en matière de conservation des ressources côtières et marines à l'intention des membres de collectivités du littoral, en ciblant certains groupes spécifiques.
- Les habitats clés, tels que les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves et leurs biotes associés, feront l'objet d'études selon des méthodes et techniques standardisées au niveau régional. On procédera également à des études saisonnières des oiseaux, des tortues et des mammifères marins. Sur la base des résultats des études, des plans de gestion seront élaborés et mis en application et un programme de suivi à long terme sera mis en place.

- Les effets environnementaux et socioéconomiques du récent incident de blanchissement corallien seront évalués et un plan de réhabilitation sera élaboré.

#### ***Objectif 5. Réseau représentatif de zones de protection marines***

180. L'île de Socotra a été classée Zone spéciale protégée en 1996. L'élaboration et la mise en œuvre de son plan de gestion bénéficient de l'appui du FEM. En raison de sa diversité biologique unique et de ses caractéristiques biogéographiques, Socotra sera reliée au réseau régional de ZPM et les échanges d'information et d'expérience avec le réseau et le GE régional sur les ZPM seront facilités.

181. Il a été identifié, dans les eaux territoriales yéménites, une autre zone présentant une importance régionale exceptionnelle, dont il est prévu qu'elle fera partie d'un réseau régional représentatif de ZPM : la zone de Belhaf et de Bir Ali. Les études récentes indiquent même que cette zone pourrait présenter une importance mondiale. Une attention particulière devra être accordée à certaines questions, telles que les pêcheries et le développement du tourisme. Les activités suivantes sont prévues aux fins d'instaurer une gestion environnementale complète en bonne et due forme dans cette zone :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur les ZPM. Des spécialistes nationaux participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échange et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des réunions de haut niveau seront organisées et la législation en vigueur sera examinée. Des réunions auront également lieu avec les parties prenantes de la zone concernée (opérateurs de terminaux pétroliers, tours opérateurs, communautés de pêcheurs). Un programme de moyens de subsistance de substitution sera élaboré à l'intention des pêcheurs locaux.
- Des études des habitats et des ressources seront entreprises au moyen de méthodes standardisées au niveau régional. Le matériel de base nécessaire pour effectuer les relevés, tels qu'un véhicule tout terrain, un bateau et du matériel de plongée, sera fourni.
- Sur la base des résultats des études, un plan directeur spécifiquement adapté au site, conçu comme un document de politique à long terme et comprenant un plan de gestion, sera élaboré. Il conviendra également d'établir un plan d'écotourisme et de mener une étude de faisabilité sur le financement durable..
- Des consultations nationales et locales seront organisées pour lancer le plan directeur et le plan de gestion spécifiquement adaptés au site. La mise en application de ces plans comprend la fourniture d'installations et de matériel de base pour administrer la ZPM, la présence de gardiens de parc marin ayant reçu une formation régionale, et la mise en place de programmes de sensibilisation du public spécifiques pour le site.
- Un programme de suivi à long terme sera élaboré.

#### ***Objectif 6. Appui à la GIZC***

182. Cette composante fournira un appui à l'élaboration des mécanismes de GIZC au Yémen et portera principalement sur les capacités institutionnelles et la formation pratique du personnel aux principes et à l'application de la GIZC. Ces objectifs seront réalisés au moyen de la participation yéménite au programme de travail du GE sur la gestion intégrée

des zones côtières au niveau régional, d'activités de formation tenant compte des spécificités nationales, de l'élaboration d'un modèle de GIZC et de l'utilisation d'un système d'information géographique pour appuyer la gestion du littoral. Ces activités seront étroitement coordonnées en consultation avec le CNP et le représentant national membre du Groupe de travail de la PERSGA (GT/PAS). La plupart des éléments de cette composante feront l'objet d'une exécution nationale. Les activités entreprises au Yémen au titre de la composante de GIZC comprendront notamment les activités suivantes :

- Un représentant national participera aux travaux du GE régional sur la GIZC. Des spécialistes participeront aux ateliers, aux activités de formation, aux programmes d'échanges et aux voyages d'étude régionaux et internationaux.
- Des activités de formation en matière de GIZC seront organisées en tenant compte des spécificités du Yémen, notamment du développement portuaire, des installations d'exportation de pétrole et de gaz, et de l'expansion du tourisme.
- Un cadre fondamental de GIZC au niveau national sera formulé afin de fournir des directives générales pour la mise en œuvre de cette approche au Yémen.
- Un modèle de plan de GIZC sera établi pour un site qui sera sélectionné conjointement par des représentants du Yémen et de la PERSGA; parmi les sites envisagés figurent la région d'Aden, la région de Hodeidah, les zones environnantes des terminaux d'exportation de pétrole et de gaz actuels et envisagés, et la zone de Belhaf et Bir Ali.
- L'activité d'établissement du modèle de GIZC sera appuyée par une approche participative à large base associant toutes les parties prenantes.
- Un appui sera fourni pour faciliter la participation du Yémen à un réseau régional de SIG de la PERSGA, conçu pour appuyer le processus du PAS.
- L'appui fourni à la formation du personnel aux applications du SIG sera concentré sur le modèle de plan de GIZC et sur le relevé de cartes de sensibilité du littoral effectué selon des méthodes standardisées au niveau régional.
- Les activités entreprises dans le cadre de la présente composante seront coordonnées avec celles de la composante de la ZPM de la région de Belhaf et Bir Ali.

183. Ces activités seront coordonnées avec les activités dont il a été proposé qu'elles soient financées par la Banque mondiale pour l'élaboration d'un cadre porteur pour la GIZC au niveau national et pour le renforcement des évaluations environnementales ainsi que celles qui seront éventuellement entreprises pour certaines zones choisies au titre de projets de taille intermédiaire du FEM. Elles seront également coordonnées avec le programme d'élaboration d'un plan de gestion de l'archipel de Socotra financé par le FEM.

#### ***Objectif 7. Sensibilisation et participation du public***

184. Une formation et des appuis seront fournis aux institutions gouvernementales ainsi qu'aux ONG et aux groupes locaux concernés par la sensibilisation du public. Le PAS poursuivra l'exécution du programme de sensibilisation du public lancé par le projet du FEM de Hodeidah et l'étendra à la côte du golfe d'Aden en faisant une place particulière aux communautés de pêcheurs locales. Les ONG yéménites seront aidées et encouragées à solliciter des appuis financiers auprès du PMF/PAS pour mettre en œuvre de petits projets

de conservation pilotes auxquels seront associées les parties prenantes et les collectivités locales. Le PAS appuiera également l'évaluation des besoins de formation pour la sensibilisation du public et l'examen des programmes d'enseignement dans le contexte du programme régional de sensibilisation et de participation du public.

***Objectif 8. Suivi et évaluation***

185. Des repères et des indicateurs utilisables aux fins du suivi et de l'évaluation des impacts des activités du PAS seront élaborés par un processus participatif auquel tous les pays seront associés. Des indicateurs spécifiques au Yémen seront évalués dans le cadre d'un processus de consultation avec la participation de tous les groupes concernés. Une fois la matrice d'indicateurs et de cibles établie, le PAS en facilitera la mise en application, en utilisant les données produites par les composantes énumérées ci-dessus, ainsi que par d'autres activités en cours et prévues financées par des sources extérieures au PAS.

186. En outre, le Yémen sera inclus dans le programme de suivi régional axé sur certaines questions transfrontières spécifiques au moyen de la liaison de certains sites existants (identifiés dans le contexte du projet du FEM de Hodeidah) sur la côte de la mer Rouge avec d'autres sites de la côte du golfe d'Aden. Ces questions transfrontières concernent notamment la surveillance de la pollution par les hydrocarbures et les mouvements de populations de requins.

## **IV. PASSATION DE MARCHÉS ET DÉCAISSEMENTS**

### **PASSATION DE MARCHÉS/ACQUISITIONS DE BIENS ET DE SERVICES**

187. Aux fins d'assurer le respect des règles des Agents d'exécution du FEM relatives aux passations de marchés, des ressources ont été allouées dans le budget de la composante du projet gérée par le PNUD pour recruter un spécialiste en passation de marchés/finances (spécialiste PM/F). Ce spécialiste devra connaître parfaitement les règles du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale ayant trait aux passations de marchés. Il sera donc nécessaire qu'il suive le programme de formation dispensé par ces Agents d'exécution du FEM avant que la PERSGA passe des marchés d'importance au titre du présent projet. Ce programme pourra être offert par les Agents d'exécution à leur siège ou en divers lieux de la région.

188. S'agissant des composantes du budget du PNUD et du PNUE, il est suggéré que la PERSGA adopte les règles de passation de marchés de l'UNOPS pour tous les biens et services. Celles-ci étant largement acceptées par les organismes internationaux, leur adoption aidera la PERSGA à employer les fonds octroyés au projet par de futurs donateurs. Le bureau du PNUD de Riyad, par l'entremise du coordonnateur du Programme, apportera un appui actif à la PERSGA en vue de l'adoption des règles (révisées) de l'UNOPS.

189. Le spécialiste PM/F établira un Plan de passation de marchés pour la portion du projet relevant de la Banque mondiale et veillera à ce que ce plan soit approuvé avant d'entreprendre toute action relative aux achats au titre du budget géré par la Banque. Le Plan sera conforme aux directives de la Banque mondiale pour les Achats de biens et de travaux (révisées en septembre 1997) et pour les Services de consultants (1997).

### **Décaissements, gestion et surveillance**

190. Les procédures de décaissement des fonds varient quelque peu selon l'Agent d'exécution du FEM concerné. Elles sont exposées ci-dessous dans leurs grandes lignes.

#### ***PNUD***

##### *Avances et fourniture de rapports*

191. Le PNUD/Riyad effectuera des avances de fonds trimestrielles, sur la base du programme de travail trimestriel soumis et approuvé et des budgets estimatifs trimestriels. À la fin du trimestre, la PERSGA fournira au PNUD/Riyad un rapport financier (RF) établi selon le format standard et présentera en même temps sa demande concernant l'avance trimestrielle suivante. Une fois le RF accepté, le PNUD/Riyad effectuera l'avance trimestrielle demandée.

##### *Dispositions bancaires*

192. Afin de satisfaire aux exigences du PNUD/FEM, l'organisation chargée de l'exécution du projet doit établir un compte en banque distinct auquel le PNUD/Riyad effectuera les virements de fonds. Ce compte en banque doit être réservé exclusivement au dépôt des ressources destinées à la composante du projet gérée par le PNUD.

*Signature sur le compte bancaire des ressources du PNUD/FEM*

193. Le PNUD exigera la certification sous double signature pour tous les retraits et chèques tirés sur le compte bancaire des ressources de la composante du projet gérées par lui. À cet effet, le Secrétaire général de la PERSGA (ou le coordonnateur de la PERSGA en l'absence du secrétaire général) sera l'un des administrateurs autorisés à signer et le CTP (ou le spécialiste PM/F en l'absence du CTP) sera le second.

***PNUE****Avances et fourniture de rapports*

194. Le PNUE/Nairobi effectuera des avances de fonds trimestrielles, sur la base du programme de travail trimestriel soumis et approuvé et des budgets estimatifs trimestriels. À la fin du trimestre, la PERSGA fournira au PNUE/Nairobi un rapport d'avancement trimestriel (QDR) établi selon le format standard et présentera en même temps sa demande concernant l'avance trimestrielle suivante. Une fois le QDR accepté, le PNUE/Nairobi effectuera l'avance trimestrielle demandée.

*Dispositions bancaires*

195. Afin de satisfaire aux exigences du PNUD/FEM, l'organisation chargée de l'exécution du projet doit établir un compte en banque distinct auquel le PNUE/Nairobi effectuera les virements de fonds. Ce compte en banque doit être réservé exclusivement au dépôt des ressources destinées à la composante du projet gérée par le PNUE.

*Signature sur le compte bancaire des ressources du PNUE/FEM*

196. Le PNUE exigera la certification sous double signature pour tous les retraits et chèques tirés sur le compte bancaire des ressources de la composante du projet gérées par lui. À cet effet, le Secrétaire général de la PERSGA (ou le coordonnateur de la PERSGA en l'absence du secrétaire général) sera l'un des administrateurs autorisés à signer et le CTP (ou le spécialiste PM/F en l'absence du CTP) sera le second.

***Banque mondiale****Dispositions bancaires, avances et fourniture de rapports*

197. La PERSGA devra établir et tenir un système de gestion financière, avec une comptabilisation faisant apparaître des comptes distincts, et établir des états financiers selon un format acceptable pour la Banque mondiale et reflétant de manière adéquate les recettes et les dépenses du projet. En outre, la PERSGA et la Banque conviendront d'un plan d'action assorti d'un calendrier aux fins du renforcement du système de gestion financière. Ce système devrait être pleinement opérationnel d'ici mars 2000.

198. Un compte spécial sera ouvert par la PERSGA, alimenté par une avance effectuée par la Banque mondiale. Après réception par la Banque mondiale/Washington d'un « Relevé des dépenses » conforme aux exigences de la Banque, celle-ci réapprovisionnera le compte. Ces opérations sont normalement effectuées sur une base trimestrielle. Le compte en question doit impérativement être géré en dollars des États-Unis.

*Signature sur le compte bancaire des ressources de la Banque mondiale/FEM*

199. La Banque mondiale exigera la certification sous signature du Secrétaire général de la PERSGA ou du coordonnateur de la PERSGA pour les retraits et les chèques tirés sur le compte bancaire.

**Rapports financiers : Révisions budgétaires semestrielles**

***PNUD et PNUE***

200. Une révision budgétaire des segments du projet gérés par le PNUD et le PNUE sera effectuée en coordination avec le bureau du PNUD de Riyad (pour les ressources du PNUD) et le Service de l'eau/PNUE (pour les ressources du PNUE) tous les semestres. Ces révisions auront lieu : i) en avril pour la révision obligatoire du budget afin de refléter les dépenses de l'année écoulée et d'arrêter les comptes de cette année, et ii) en octobre afin d'assurer une reconduction réaliste du budget compte tenu des besoins planifiés.

201. *Dates* : Comme il est noté ci-dessus, une révision obligatoire aura lieu en avril et une reconduction en octobre.

202. *Diffusion* : Le rapport de révision budgétaire sera communiqué à l'Agent d'exécution du FEM concerné.

203. Ces rapports seront établis par le spécialiste PM/F sous la supervision du CTP et avec l'appui du CP-PNUD.

***Banque mondiale***

204. La PERSGA tiendra des documents et des registres comptables distincts pour les fonds de la Banque/FEM et leurs décaissements. Avant trois mois au plus tard à dater de la fin de tout exercice financier de la PERSGA au cours duquel des fonds de la Banque/FEM ont été dépensés, la PERSGA devra fournir à la Banque : i) un relevé de compte indiquant l'emploi des fonds octroyés, et ii) une copie des états financiers ayant subi une vérification externe (voir ci-dessous) pour l'exercice concerné, accompagnée de l'opinion du vérificateur.

**Vérification annuelle indépendante par un cabinet de vérification international**

205. Les Agents d'exécution du FEM exigent qu'une vérification annuelle indépendante soit effectuée par un cabinet de vérification reconnu sur le plan international. Des ressources ont été inscrites au budget du projet aux fins de faciliter la passation d'un contrat de vérification avec un cabinet de vérification pour toute la durée du projet. La vérification aura lieu tous les 12 mois après la signature du projet, jusqu'à ce que celui-ci ait été déclaré achevé. Elle portera sur les trois sources de financement (PNUD, PNUE et Banque mondiale).

### **Gestion des ressources au niveau des pays**

206. La PERSGA aura également la responsabilité d'effectuer/d'autoriser les virements au projet à Djibouti, en Somalie, au Soudan et au Yémen, où se déroulent des activités sur le terrain. Les virements seront effectués par l'entremise des bureaux extérieurs du PNUD. La PERSGA autorisera ces bureaux du PNUD à virer des fonds à un compte en banque distinct (en monnaie locale) qui sera ouvert pour le projet et pour lequel deux signatures seront requises : celle du CNP financé par le projet et celle du responsable nommé par le gouvernement.

207. Le montant viré au compte sera plafonné à l'équivalent de 3 000 dollars EU et le compte ne sera réapprovisionné par la PERSGA (par l'entremise des bureaux extérieurs du PNUD) qu'après réception par la PERSGA de rapports acceptables accompagnés de pièces justificatives.

208. Les comptes nationaux du projet du FEM seront soumis à vérification par le même cabinet de vérification que celui qui aura été chargé d'effectuer la vérification annuelle d'ensemble du projet du FEM. Les bureaux extérieurs du PNUD des quatre pays concernés devront être tenus au courant des activités du projet sur le terrain; il conviendra notamment de leur communiquer des copies du programme de travail, des états/rapports financiers et des rapports de fond établis par le projet.

## V. RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION DES AGENTS D'EXÉCUTION DU FEM

209. Les rapports décrits ci-dessous devront être fournis au cours de la mise en œuvre du projet :

- *Rapport narratif mensuel (maximum 2 pages)*. Ce rapport décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et les travaux prévus pour le mois à venir devra également contenir, selon qu'il sera approprié, des remarques et/ou des recommandations concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux.

*Diffusion* : PERSGA, PNUD, PNUE, Banque mondiale. À usage interne.

- *Rapports semestriels d'avancement du projet*. Ces rapports, portant sur les périodes intermédiaires entre les rapports annuels, devront indiquer : i) les progrès de la mise en œuvre, les problèmes qui se sont posés et les mesures correctives à prendre; ii) les coûts actuels de chaque composante du projet et les coûts prévisionnels de leur achèvement; et iii) le degré de réalisation des objectifs du projet, tels qu'il est mesuré par les indicateurs de statut du projet. Ces rapports comporteront une section consacrée aux passations de marchés/achats et aux décaissements contenant des détails sur : l'avancement des activités de passation de marchés par rapport aux plans énoncés dans le PMOP; les écarts, les raisons des écarts et les mesures à prendre pour remédier aux problèmes qui en sont cause; et les dépenses du projet (étrangères et locales).

*Dates* : Le premier rapport devra être soumis 6 mois après la signature du projet.

*Diffusion* : PERSGA, PNUD, PNUE, Banque mondiale. Ce rapport pourra également être communiqué à des parties autres que les trois Agents d'exécution du FEM, sur demande de leur part et conformément aux politiques du FEM en la matière.

- *Rapport annuel substantiel d'avancement du projet*. Étant donné la triple source de financement du présent projet, on s'efforcera dans toute la mesure du possible de simplifier et d'harmoniser les arrangements ayant trait aux rapports. Le CTP du projet examinera à ces fins les exigences du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale ayant trait aux rapports annuels et établira un format unifié permettant de satisfaire au moyen d'un seul rapport à la plupart des exigences des trois Agents d'exécution.

Selon cette approche unifiée, le rapport satisfera aux exigences du PNUD (Rapport annuel de projet – RAP), du PNUE (Rapport d'avancement annuel) et de la Banque mondiale (Rapport d'avancement annuel). Le CTP établira un Rapport annuel substantiel d'avancement du projet, décrivant clairement et évaluant les progrès accomplis par rapport au programme de travail prévu, aux documents du projet et aux objectifs généraux du projet.

*Dates* : Le premier rapport sera soumis 12 mois après la signature du projet et 2 mois avant le premier examen annuel du projet.

*Diffusion* : PERSGA, PNUD, PNUE, Banque mondiale. Ce rapport pourra également être communiqué à des parties autres que les trois Agents d'exécution du FEM, sur demande de leur part et conformément aux politiques du FEM en la matière.

- *Programme de travail substantiel*. Ce programme de travail sera joint au Rapport annuel substantiel d'avancement du projet et diffusé comme il est noté ci-dessus.

- *Examen de l'état d'avancement du projet du FEM (PIR).* Le projet sera également soumis à l'examen annuel de l'état d'avancement du FEM (PIR). De manière à limiter les redondances d'efforts, il a été convenu d'utiliser le format électronique du PNUD et c'est donc le PNUD qui soumettra le rapport correspondant au nom des trois Agents d'exécution. À cette fin, le CTP se mettra en rapport avec le CP-PNUD et avec l'équipe du PAS de la mer Rouge et du golfe d'Aden de la Banque mondiale.

*Dates :* Rapport à soumettre annuellement, normalement au mois de juin.

*Diffusion :* PERSGA, PNUD, PNUE et Banque mondiale. Le PNUD transmettra le rapport au Secrétariat du FEM.

Ce rapport pourra également être communiqué à des parties autres que les trois Agents d'exécution du FEM, sur demande de leur part et conformément aux politiques du FEM en la matière.

- *Évaluation à mi-parcours et évaluation finale.* Des ressources ont été allouées conformément aux procédures standards pour procéder à une évaluation du projet à mi-parcours ainsi qu'à une évaluation finale. Les termes de référence et le calendrier de ces évaluations seront arrêtés dans le cadre du processus d'examen annuel ou par correspondance. Les évaluations seront normalement indépendantes des Agents d'exécution du FEM et de la PERSGA et elles seront donc confiées à des consultants autres que ceux associés aux travaux du projet.

*Dates :* *Évaluation à mi-parcours :* Durant la troisième de la mise en œuvre du projet.  
*Évaluation finale :* Au plus tard, quatre mois avant l'achèvement du projet..

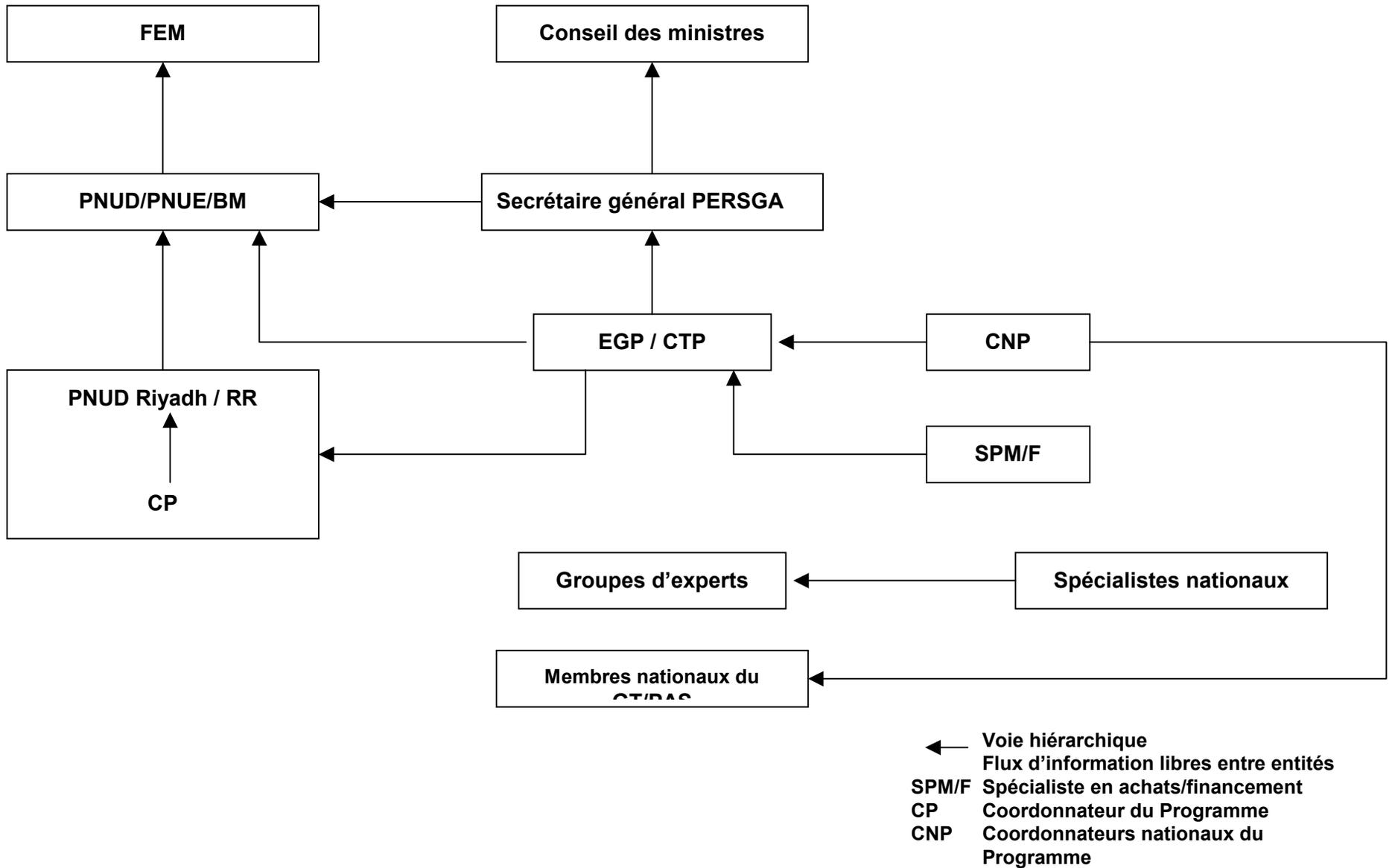
*Diffusion :* PERSGA, PNUD, PNUE, Banque mondiale, Secrétariat du FEM. Ce rapport pourra également être communiqué à des parties autres que les trois Agents d'exécution du FEM, sur demande de leur part et conformément aux politiques du FEM en la matière.

- *Rapports de fond ad hoc.* Le projet produira un grand nombre rapports ad hoc portant sur diverses questions de fond ayant trait aux domaines thématiques dans lesquels se situent ses activités. Ces rapports seront établis au niveau national ou régional et seront destinés à divers usages.

*Diffusion :* Selon la destination des rapports. Diffusion supplémentaire : PERSGA, PNUD, PNUE, Banque mondiale.



**Figure 1. Organigramme du projet  
(Voie hiérarchique / Flux d'information)**



## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.1 CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL**

Le présent projet d'assistance à long terme (5 ans) a pour objectif de fournir un appui en vue de la mise en œuvre opportune et effective du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden, et d'assurer l'intégration efficace de toutes les composantes du projet mise en œuvre par les trois Agents d'exécution du FEM.

#### ***Champ d'intervention***

Le conseiller technique principal (CTP) aidera à renforcer les capacités des points focaux nationaux de la PERSGA de manière à assurer la mise en œuvre effective du PAS.

Il apportera une expérience substantielle en matière de gestion des projets ainsi que dans les domaines techniques et aidera le Secrétaire général de la PERSGA à introduire de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes de gestion pour la mise en œuvre du PAS.

#### ***Attributions***

En consultation avec le Secrétaire général de la PERSGA et les représentants du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale, le CTP sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser, coordonner et appuyer le lancement et la mise en œuvre de toutes les activités du PAS, consultations, actions de passation de marchés et composantes du projet financées par le FEM.
- Superviser et aider les spécialistes des cinq composantes en poste au siège de la PERSGA dans la planification et la mise en œuvre de leurs travaux conformément à la documentation du PAS.
- Superviser et, en tant que de besoin, aider les CNP financés par le FEM à renforcer la mise en œuvre des activités nationales du PAS, notamment en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- Appuyer les points focaux de la PERSGA financés par les pays et les membres du GT/PAS en vue de leur intégration et de leur participation au projet financé par le FEM.
- Aider le Secrétaire général de la PERSGA, lorsqu'il y sera requis, à mobiliser les ressources auprès d'une large gamme d'organisations des secteurs public et privé aux fins d'appuyer le mandat de la PERSGA et la mise en œuvre du PAS.
- Superviser le spécialiste en passation de marchés/finances employé sur financement du FEM et l'aider à s'acquitter de ses fonctions ayant trait aux passations de marchés et aux finances, conformément aux exigences des Agents d'exécution du FEM en matière de passation de marchés et de gestion et de suivi des finances.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le CTP rendra compte parallèlement au Secrétaire général de la PERSGA et au PNUD/UNOPS par l'entremise du représentant résident du PNUD en poste à Riyad, et présentera les rapports suivants :

- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum 2 pages) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et les travaux prévus pour le mois à venir et contenant également, selon qu'il sera approprié, des remarques et/ou des recommandations concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : PERSGA, PNUD, PNUE et Banque mondiale, à usage interne.
- *Sur une base semestrielle* : Il soumettra une révision budgétaire, effectuée en coordination avec le bureau de représentant résident du PNUD de Riyad, pour les composantes du projet relevant du PNUD. Une fois approuvée par le Groupe du FEM du Bureau régional pour les États arabes, cette révision sera signée. Des travaux budgétaires analogues pourront être requis aux mêmes intervalles pour les composantes du projet relevant du PNUE et de la Banque mondiale.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra, avant l'examen annuel du projet, un Rapport annuel consolidé du projet (présenté conformément aux normes du PNUD). Diffusion : PERSGA, PNUD, PNUE et Banque mondiale.
- Il soumettra le rapport annuel de l'examen de l'état d'avancement du projet (PIR), présenté selon les normes du FEM), établi avant la réunion générale d'examen du FEM. Diffusion : PERSGA, PNUD, PNUE et Banque mondiale, avec soumission au FEM.
- Il soumettra un programme de travail actualisé, reflétant l'état de la mise en œuvre du projet, devant être établi sous forme préliminaire avant l'examen annuel du projet. Diffusion : PERSGA, PNUD, PNUE et Banque mondiale.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports mentionnés ci-dessus, il pourra également être demandé au CTP de préparer des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet. Ces demandes seront toujours transmises par le bureau du représentant résident du PNUD afin de rationaliser les opérations et de maintenir au minimum nécessaire les demandes de rapports ponctuels.

### ***Qualités requises***

- Diplôme supérieur d'une université reconnue sur le plan international, en sciences de la mer, gestion des zones côtières ou sciences de l'environnement.
- Dix ans d'expérience en gestion de projets maritimes complexes, de préférence au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord.
- Antécédents éprouvés de bonne gestion et d'appui au personnel de terrain et aux scientifiques.
- Bonnes aptitudes à la gestion et bonnes capacités en matière de formation technique en cours d'emploi, de délégation et de relations humaines.
- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion des projets en anglais.

- Aptitude démontrée en matière de gestion des budgets et des dépenses de projets.
- Bonne connaissance de la langue anglaise exigée; pratique de l'arabe et du français souhaitable.
- Aptitudes en matière de formation du personnel de contrepartie de tous niveaux et de travail avec ce personnel.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.2 COORDONNATEUR DU PROGRAMME DU PNUD**

Les projets de l'envergure de celui-ci exigent un appui et une aide technique continus du bureau du représentant résident du PNUD. Un Coordonnateur du Programme du PNUD (CP-PNUD) sera recruté pour assurer l'exécution de ces tâches. Sous la supervision générale du représentant résident, le CP-PNUD remplira les fonctions de spécialiste en questions environnementales. Il sera chargé de fournir des conseils experts au PNUD et aux autres Agents d'exécution du FEM, aux gouvernements des pays de la région de la PERSGA et à la communauté des donateurs, sur toutes les questions ayant trait à la mise en œuvre efficace du projet. Ses attributions consisteront notamment à :

- Coordonner les tâches en vue de la mise en œuvre efficace de la composante du PNUD en étroite coopération avec le CTP.
- Maintenir la liaison avec les Agents d'exécution du FEM pour assurer une coordination efficace.
- Fournir un appui à la PERSGA en matière de recrutement et de passation de marchés au niveau international.
- Veiller à l'intégrité technique globale du projet du point de vue de l'appui technique et de la supervision du PNUD.
- Établir la liaison avec les autres bureaux du PNUD dans la région de la PERSGA et fournir à ces bureaux un soutien aux fins de l'appui technique et de la supervision pour ce qui a trait aux aspects les plus techniques du projet.
- Assurer la liaison avec les autres initiatives du FEM dans le domaine des eaux internationales et veiller à la transmission au projet des leçons à retenir issues de ces initiatives.
- Apporter son assistance aux activités de coordination des donateurs.
- Contribuer à la satisfaction des exigences du FEM et du PNUD en matière de fourniture de rapports et de surveillance.

#### ***Rapports/Comptes rendus***

Le CP-PNUD rendra compte au représentant résident du PNUD à Riyad et tiendra les responsables des projets du FEM aux sièges du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale au courant des progrès de la mise en œuvre du PAS. Le système utilisé aux fins de l'évaluation du comportement professionnel du personnel sera le système standard PAR du PNUD.

#### ***Qualités requises***

- Diplôme supérieur d'une université reconnue sur le plan international, en sciences de la mer, gestion des zones côtières ou sciences de l'environnement.

- Au moins 5 ans d'expérience en recherche et en conservation du milieu marin, et en conception et mise en œuvre de programmes, tout particulièrement dans les domaines suivants :
  - ◇ Programmation du PNUD.
  - ◇ Conception et programmation de projets du FEM.
  - ◇ Expérience des questions marines locales, acquise à l'occasion de travaux dans la région des États arabes.
  - ◇ Maîtrise de la langue anglaise et de la langue arabe.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.3 COORDONNATEURS NATIONAUX DU PROGRAMME**

Le projet interviendra sur le terrain dans quatre pays : Djibouti, la côte nord de la Somalie, le Soudan et le Yémen. Cinq coordonnateurs nationaux du programme (deux pour la Somalie) seront engagés et travailleront à temps complet pendant toute la durée du projet. Ils assureront la coordination et la mise en œuvre effective des activités du projet au niveau national, en les reliant aux initiatives concernant l'ensemble de la région. Les CNP travailleront sous la direction générale de la PERSGA, du CTP, des points focaux nationaux de la PERSGA et des membres du GT/PAS de leur pays.

#### ***Champ d'intervention***

- Renforcement des capacités institutionnelles et accroissement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement des zones côtières et marines.
- Élaboration, dans le contexte de cadres régionaux, de stratégies de gestion durable des ressources marines, de systèmes de gestion des ZPM, de cadres nationaux de GIZC et de mesures visant à réduire les risques liés à la navigation et à la pollution marine.
- Accroissement de la sensibilisation et de la participation du public dans les domaines concernant l'environnement marin au niveau national.

#### ***Attributions***

En étroite coordination avec l'EGP et avec les conseils du point focal national de la PERSGA, du CTP, et du bureau du représentant résident du PNUD pour le pays concerné, le CNP sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre des éléments nationaux des activités du PAS, et appuyer les actions ayant trait à la passation de marchés, aux consultations, au recrutement, à la logistique, à la budgétisation, aux décaissements, etc.
- Assurer la liaison avec le point focal national de la PERSGA, les autres services gouvernementaux et le bureau extérieur du PNUD au niveau opérationnel, afin de favoriser le bon déroulement des activités entreprises sur le terrain.
- Agir en coordination avec les spécialistes nationaux et les spécialistes principaux en vue de la mise en œuvre efficace des activités entreprises au niveau national et de leur mise en relation avec les activités régionales.
- Coordonner le travail des membres nationaux des GE, préparer et faciliter leurs réunions, leur fournir des données actualisées sur le statut des activités du programme dans son ensemble.
- Participer aux réunions du GT/PAS régional, préparer et soumettre des rapports/comptes rendus sur l'avancement de la mise en œuvre et les plans du programme dans le pays.

- Se tenir en contact étroit avec les autres projets prévus/opérationnels dans les domaines pertinents et assurer l'intégration de la dimension du PAS régional dans ces projets.
- Aider l'EGP à suivre les activités et à fournir des rapports aux Agents d'exécution du FEM. Assumer la responsabilité de la production des rapports ad hoc et des rapports périodiques du projet (sur la base des rapports fournis par les composantes du projet).
- Proposer des modalités et des initiatives nouvelles pour appuyer les priorités de développement du pays, en consultation avec les spécialistes nationaux et sur la base des données actualisées concernant les activités de développement du pays.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le CNP devra rester en contact permanent avec l'EGP de Djeddah, mais il soumettra des rapports écrits et en parallèle au CTP et au point focal national de la PERSGA, avec copies au Bureau du représentant résident du PNUD dans le pays :

- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et les travaux prévus pour le mois à venir et contenant également, selon qu'il sera approprié, des remarques et/ou des recommandations concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : PERSGA, Point focal national et Bureau extérieur du PNUD, à usage interne.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Ce rapport devra faire l'objet d'une discussion avec le point focal de la PERSGA. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera : i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur une base trimestrielle* : Le CNP sera chargé de préparer les rapports sur les finances/dépenses effectuées au titre du projet au niveau du pays, qui seront intégrés dans les demandes d'avances de fonds du projet. Il sera également responsable de la tenue des registres du projet, des inventaires, etc.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, il pourra également être demandé au CNP de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme universitaire approprié, de préférence Maîtrise en sciences ou doctorat, en sciences de la mer, gestion des zones côtières et/ou sciences de l'environnement.

- Cinq ans d'expérience dans les domaines de l'environnement ou du milieu marin et de la gestion des projets.
- Bonnes aptitudes à la gestion et bonnes capacités en matière de formation technique en cours d'emploi.
- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe.
- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion de projets en anglais (en français dans le cas de Djibouti).
- Volonté de participer aux activités/études sur le terrain et de se rendre dans des régions isolées du pays.
- Maîtrise de l'anglais, de l'arabe et/ou du français, selon le pays considéré.
- Connaissance pratique des logiciels de traitement de texte, bases de données et tableurs. Bonne connaissance des moyens de communications modernes (tels que l'Internet, le World Wide Web, le courrier électronique, etc.)

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.4 SPÉCIALISTE EN PASSATION DE MARCHÉS/FINANCES**

Le spécialiste en passation de marchés/finances (spécialiste PM/F) est responsable des toutes les actions relatives à la passation de marchés entreprises dans le projet financé par le FEM et de la gestion financière des fonds du projet.

#### *Attributions en matière de comptabilité*

- Établir/surveiller/analyser les registres budgétaires du projet et suivre les allocations par rapport aux dépenses aux niveaux des postes budgétaires, du pays, de la région et des composantes du PAS.
- Établir et actualiser les registres budgétaires du projet, conformément aux exigences du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale en matière de présentation, et surveiller les dépenses du projet.
- En consultation avec le CTP, concevoir et établir les projections de coûts/dépenses du projet pour l'année en cours afin d'effectuer des prévisions précises et de gérer la budgétisation de manière réaliste.
- En consultation avec les spécialistes des diverses composantes et le CTP, préparer et vérifier les révisions budgétaires deux fois par an, en octobre (« rephasage » d'octobre) et en avril (« révision obligatoire ») et, en coopération avec le PNUD/Riyad et le Groupe du FEM du Bureau régional pour les États arabes, émettre les révisions budgétaires du PNUD pour les soumettre à la signature du Secrétaire exécutif de la PERSGA et du représentant résident du PNUD en Arabie saoudite. Fournir son appui pour les activités analogues du PNUE et de la Banque mondiale aux intervalles appropriés compte tenu de leurs années financières.
- Superviser et préparer les transactions financières, paiements et commandes, conformément aux procédures établies de la PERSGA et du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale.

#### *Attributions en matière de passation de marchés*

- Rechercher le matériel et les fournisseurs dans le monde entier; dresser des listes de pré-sélection; émettre les avis d'appels d'offres ou les demandes de devis; analyser les offres, recommander l'adjudication et passer les commandes après avoir obtenu les modalités et les conditions les plus avantageuses conformément aux règles et dispositions du PNUD et de la Banque mondiale en matière de passation de marchés. Examiner et analyser les demandes/plans d'acquisition, vérifier, clarifier et déterminer l'adéquation des cahiers des charges et fixer les dates de livraison. Suivre les expéditions non livrées et préparer les réclamations au titre des assurances sur marchandises.
- Veiller au maintien des fichiers et documents de travail; se charger de la correspondance relative aux activités de passation de marchés; solliciter des conseils juridiques selon qu'il est approprié; exercer un contrôle budgétaire sur les questions d'acquisitions; préparer des états d'avancement des acquisitions et des états financiers

selon qu'il y est requis; assurer l'application des règlements financiers et des règles de gestion financière du PNUD/de la Banque mondiale.

- Entretien des relations d'affaires appropriées avec les fournisseurs et assure la liaison avec le CTP et le personnel du projet. Obtenir les autorisations techniques du CTP pour toutes les offres techniques. Se tenir au courant de l'état du marché en évaluant les données techniques, le prix et les conditions de paiement ainsi qu'au moyen de visites, d'entrevues par téléphone/courrier électronique et de prises de contact.
- Résoudre les problèmes après les commandes (tels que retards à l'expédition, mise en marche du matériel, erreurs de livraison, annulations de commandes, dégâts, etc.). Organiser la logistique des commandes d'équipement. Se tenir au courant des incoterms.
- Dresse des listes de pré-sélection de fournisseurs selon les capacités de l'entreprise. Communique les appels d'offres aux entreprises internationales au moyen d'annonces et de communications aux services commerciaux, selon qu'il est approprié.

### ***Principes guides***

Les principes guides suivants, écrits et non écrits, seront appliqués dans l'exercice des fonctions de ce poste :

#### *Principes écrits*

- Règlements financiers et règles de gestion financière du PNUD.
- Règlements financiers et règles de gestion financière de la Banque mondiale.
- Manuel des programmes et projets du PNUD.
- Manuel général d'administration.
- Manuel de l'UNOPS.

#### *Principes non écrits*

- Bon sens dans l'application des bonnes pratiques des affaires et des principes rationnels en matière d'achats.
- Savoir quand négocier et comment réaliser les objectifs.
- Appliquer les principes éthiques d'intégrité, de transparence et de respect des processus légaux.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste en passation de marchés/finances rend compte au représentant résident du PNUD à Riyad et au Secrétaire général de la PERSGA, par l'intermédiaire du CTP.

### ***Qualités requises***

- Diplôme d'études supérieures en gestion financière, services de passation de marchés ou comptabilité.

- Cinq ans d'expérience dans le domaine de la passation de marchés ou de la gestion financière des projets.
- Volonté d'accorder une attention égale aux deux volets du poste (comptabilité et passation de marchés) quelles que soient la formation et l'expérience antérieure.
- Connaissance des procédures de gestion des projets du PNUD.
- Connaissances de haut niveau et actuelles en informatique, tout particulièrement de toutes les applications MS et à base de Windows, notamment Excel, Word et autres logiciels pertinents.
- Parfaite connaissance de l'anglais et de l'arabe.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.5 CONSEILLER POUR LA NAVIGATION**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le Conseiller pour la navigation fournira une assistance technique et un appui à long terme (4 ans), à temps partiel, en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante de réduction des risques liés à la navigation et de lutte contre la pollution marine du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM. Il présidera le GE de la navigation et sera autorisé à arrêter les services de consultants internationaux et/ou régionaux pour appuyer les travaux.

#### ***Champ d'intervention***

- Renforcement des capacités aux niveaux régional et national et formation aux questions de navigation et de pollution marine dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden.
- Élaboration et mise en application d'accords régionaux sur le CEP.
- Élaboration et mise en place de DST et de STM.
- Planification d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste en passation de marchés, le Conseiller pour la navigation sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés de la présente composante du PAS financé par le FEM. Dans le cadre de ces fonctions, assumer la présidence du GE de la navigation et assurer la planification et la coordination des réunions du GE.
- Réexaminer et, après discussion avec les organisations nationales et le comité compétent de l'OMI, appuyer la mise en place de DST supplémentaires et l'application des mesures d'acheminement de la circulation maritime proposées pour la mer Rouge et le golfe d'Aden.
- Examiner les règlements portuaires de chaque port de la région pour veiller à l'inclusion dans ces règlements des dispositions de sécurité essentielles, telles que l'exigence d'ancres prêtes à être mouillées depuis le moment où un navire atteint les approches des ports, jusqu'à l'accostage et jusqu'au départ du port. Formuler des « modèles » de règles de sécurité à l'intention des ports régionaux.
- Évaluer la nécessité et examiner les mesures requises pour établir un STM dans la région, en particulier dans le sud de la mer Rouge, et pour surveiller la circulation maritime dans le centre de la mer Rouge (après que les navires auront été équipés de transpondeurs) dans la région de Djeddah.

- Vérifier les Termes de référence proposés pour les nouvelles campagnes de relevés marins et côtiers de la région et les zones concernées, évaluer les résultats des premiers relevés et formuler des recommandations concernant le besoin de nouvelles cartes de navigation.
- Vérifier les besoins de nouvelles aides à la navigation dans la région.
- Réunir toutes les informations pertinentes sur le statut actuel des conventions maritimes dans chaque pays de la région et déterminer quels obstacles s'opposent dans chacun d'eux à la ratification des conventions, en tirant parti de l'expérience d'autres régions du monde pour promouvoir la ratification des principales conventions ayant trait au CEP dans la région.
- Réexaminer la nécessité d'établir un mémorandum d'accord distinct sur le contrôle par l'État du port dans la mer Rouge et le golfe d'Aden, examiner les avantages ou les inconvénients et les implications de la signature par tous les États de la région de l'IOMoU sur le contrôle par l'État du port, et parvenir à un accord sur les actions futures à entreprendre. Examiner les propositions concernant la formation des officiers du CEP selon les normes internationales et établir des procédures d'information/de rapports dans la région. Organiser la formation et la mise en application des procédures d'information/de rapports.
- Recevoir les rapports relatifs aux accidents maritimes graves dans la région, en examiner les circonstances et formuler des méthodes qui permettront d'éviter ces accidents à l'avenir.
- Formuler des plans régionaux d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures, en tenant compte de l'expertise et de l'équipement disponibles, identifier les manques et définir les méthodes à appliquer pour résoudre les problèmes.
- Formuler des plans régionaux de recherche et sauvetage, en tenant compte des autres initiatives prises dans la région de l'océan Indien et en ayant recours à l'assistance d'autres organisations concernées.
- Définir la situation actuelle pour ce qui a trait aux exigences du SMDSM dans la région et mettre en œuvre les mesures visant à satisfaire à ces exigences en termes d'équipement et de disponibilité de personnel qualifié.
- Les tâches 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11 seront exécutées avec l'appui d'apports de consultants possédant l'expertise appropriée, qui seront chargés de la préparation de rapports sur ces divers éléments avant leur examen par le GE.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le Conseiller pour la navigation rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le Conseiller pour la navigation informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes. (Étant donné que le Conseiller ne sera pas nécessairement en poste dans la même localité que l'EGP, cette information sera communiquée à l'EGP par téléphone ou par courrier électronique). Il conviendra

également que le Conseiller se rende à Djeddah une fois par trimestre pour assister à une réunion de l'EGP.

- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et les travaux prévus pour le mois à venir et contenant également, selon qu'il sera approprié, des remarques et/ou des recommandations concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au Conseiller pour la navigation de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Formation et expérience professionnelle appropriées dans le domaine des affaires maritimes et de la lutte contre la pollution. Il est souhaitable que le Conseiller pour la navigation possède une expérience acquise directement en tant qu'officier de point ou officier ingénieur dans la marine de guerre et/ou la marine marchande.
- Dix ans d'expérience professionnelle après la fin des études dans le secteur maritime; expérience dans les domaines de l'exploitation des navires et de la gestion de la pollution marine; cette expérience devrait également porter sur les questions de navigation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Antécédents justifiés de performances efficaces en matière d'appui de personnel de terrain et scientifique.
- Bonnes aptitudes en matière de gestion et bonnes capacités de formation technique en cours d'emploi.
- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe.
- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion de projets en anglais et en arabe.
- Maîtrise de l'anglais et de l'arabe.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région.
- Aptitudes en matière de formation du personnel de contrepartie de tous niveaux et de travail efficace avec ce personnel.

- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le Conseiller pour la navigation devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.6 SPÉCIALISTE EN RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le spécialiste en ressources biologiques marines (spécialiste RBM) fournira une assistance technique et un appui à long terme (4 ans) en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante RBM du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM.

#### ***Champ d'intervention***

- Renforcement des capacités aux niveaux régional et national et formation aux questions de gestion durable des RBM dans la région.
- Élaboration d'une stratégie de gestion durable des stocks de poissons et d'invertébrés transfrontières.
- Élaboration d'une stratégie de gestion durable des stocks de poissons et d'invertébrés démersaux.
- Établissement du cadre juridique et politique pour la conservation et la gestion durable des RBM.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le spécialiste RBM sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés de la composante des RBM du PAS financé par le FEM.
- Coordonner ses activités avec celles des spécialistes des autres composantes, notamment des habitats, des ZPM et de la GIZC, pour ce qui a trait à la planification générale et à la mise en œuvre de la composante des RBM aux niveaux régional et national.
- Superviser et aider les CNP financés par le FEM basés dans les pays (Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen) à renforcer la mise en œuvre des activités relatives aux RBM au niveau national, y inclus par une assistance en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- Appuyer les points focaux de tous les pays de la PERSGA, financés par les pays, pour favoriser leur intégration et leur participation au projet financé par le FEM.
- En étroite consultation avec le CTP et le spécialiste en passation de marchés/finances, s'assurer que la planification de la passation de marchés de biens et de services pour la composante des RBM soit effectuée de manière efficace et conforme aux exigences de la PERSGA et des Agents d'exécution du FEM concernant la passation des marchés, et la gestion et le suivi financiers.

- Assurer la production des rapports et comptes rendus exigés sur les activités concernant les RBM aux niveaux national et régional.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste RBM rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le spécialiste RBM informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et un sommaire du travail devant être accompli au cours du mois suivant, ainsi que des remarques et/ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au spécialiste RBM de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme de maîtrise en sciences ou doctorat dans le domaine des pêcheries et/ou des sciences de la mer.
- Cinq ans d'expérience professionnelle après la fin des études dans la mise en œuvre de projets marins, de préférence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Antécédents justifiés de performances efficaces en matière d'appui de personnel de terrain et scientifique.
- Bonnes aptitudes en matière de gestion et bonnes capacités de formation technique en cours d'emploi.
- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe.
- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion de projets en anglais et en arabe.

- Maîtrise de l'anglais et de l'arabe.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région et de vivre dans des conditions de campement.
- Aptitudes en matière de formation du personnel de contrepartie de tous niveaux et de travail efficace avec ce personnel.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le spécialiste RBM devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.7 SPÉCIALISTE EN HABITATS ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le spécialiste en habitats et diversité biologique (spécialiste HDB) fournira une assistance technique et un appui à long terme (5 ans) en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante relative aux habitats et à la diversité biologique du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM.

#### ***Champ d'intervention***

- Renforcement des capacités aux niveaux régional et national et formation à la conservation des habitats et de la diversité biologique aux niveaux national et régional dans la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden.
- Élaboration d'un plan de conservation régional des tortues, oiseaux et mammifères marins.
- Élaboration d'un plan de conservation régional des habitats clés tels que les mangroves, herbiers marins et récifs coralliens.
- Établissement du cadre juridique et politique relatifs à la conservation des habitats et de la diversité biologique.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le spécialiste HDB sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés de la composante du PAS financé par le FEM ayant trait aux habitats et à la diversité biologique.
- Coordonner ses activités avec celles des spécialistes des autres composantes, notamment des ZPM et de la GIZC, pour ce qui a trait à la planification générale et à la mise en œuvre de la composante relative aux habitats et à la diversité biologique aux niveaux régional et national.
- Superviser et aider les CNP financés par le FEM basés dans les pays (Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen) à renforcer la mise en œuvre des activités relatives aux habitats et à la diversité biologique au niveau national, y inclus par une assistance en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- Appuyer les points focaux de tous les pays de la PERSGA, financés par les pays, pour favoriser leur intégration et leur participation au PAS financé par le FEM.
- En étroite consultation avec le CTP et le spécialiste en passation de marchés/finances, s'assurer que la planification de la passation de marchés de biens et de services pour la composante relative aux habitats et à la diversité biologique soit effectuée de manière

efficace et conforme aux exigences de la PERSGA et des Agents d'exécution du FEM concernant la passation des marchés, et la gestion et le suivi financiers.

- Assurer la production des rapports et comptes rendus exigés sur les activités concernant les habitats et la diversité biologique aux niveaux national et régional.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste HDB rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le spécialiste HDB informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et un sommaire du travail devant être accompli au cours du mois suivant, ainsi que des remarques et/ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au spécialiste HDB de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme de maîtrise en sciences ou doctorat en biologie marine.
- Cinq ans d'expérience professionnelle après la fin des études dans la mise en œuvre de projets marins, de préférence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Antécédents justifiés de performances efficaces en matière d'appui de personnel de terrain et scientifique.
- Bonnes aptitudes en matière de gestion et bonnes capacités de formation technique en cours d'emploi.
- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe.

- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion de projets en anglais et en arabe.
- Maîtrise de l'anglais et de l'arabe.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région et de vivre dans des conditions de campement.
- Aptitudes en matière de formation du personnel de contrepartie de tous niveaux et de travail efficace avec ce personnel.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le spécialiste HDB devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.8 SPÉCIALISTE EN ZONES DE PROTECTION MARINES**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le spécialiste ZPM fournira une assistance technique et un appui à long terme (4 ans) en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante relative aux ZPM du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM.

#### ***Champ d'intervention***

- Organisation et renforcement des capacités et de la formation en matière de gestion des ZPM dans la région.
- Élaboration d'un cadre commun pour la planification régionale des ZPM.
- Élaboration d'un cadre régional pour l'échange régulier d'expertise et d'expérience en matière de gestion des ZPM.
- Supervision de la gestion des études relatives aux habitats, à la diversité biologique et à l'utilisation des ressources dans divers pays de la région..

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le spécialiste ZPM sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés de la composante du PAS financé par le FEM ayant trait aux ZPM.
- Diriger l'équipe de spécialistes des ZPM dans chacun des pays membres de la PERSGA et exercer une influence motivante pour promouvoir la mise en œuvre des activités énoncées dans le descriptif de mise en œuvre du PAS.
- Coordonner pleinement ses activités avec celles des spécialistes de toutes les autres composantes, notamment les spécialistes de la GIZC et des RBM, pour ce qui a trait à la planification générale et à la mise en œuvre de la composante relative aux ZPM aux niveaux régional et national.
- Coordonner ses actions avec celles des CNP financés par le FEM basés dans les pays (Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen) et fournir à ceux-ci une assistance en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- Appuyer les points focaux de tous les pays de la PERSGA, financés par les pays, pour favoriser leur intégration et leur participation au PAS financé par le FEM.
- En étroite consultation avec le CTP et le spécialiste en passation de marchés/finances, s'assurer que la planification de la passation de marchés de biens et de services pour la composante relative aux ZPM soit effectuée de manière efficace et conforme aux exigences de la PERSGA et des Agents d'exécution du FEM concernant la passation des marchés, et la gestion et le suivi financiers.

- Assurer la production des rapports et comptes rendus exigés sur les activités concernant les ZPM aux niveaux national et régional.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste ZPM rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le spécialiste ZPM informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et un sommaire du travail devant être accompli au cours du mois suivant, ainsi que des remarques et/ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au spécialiste ZPM de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme supérieur en sciences de la mer délivré par une université reconnue sur le plan international.
- Cinq ans d'expérience ou plus en développement de ZPM.
- Expérience en matière de préparation et d'exécution de programmes de formation.
- Aptitudes éprouvées en gestion et administration.
- La connaissance des procédures des organisations internationales constituerait un avantage souhaitable.
- Maîtrise de l'arabe et de l'anglais.
- Capacité de rédiger des plans de gestion en arabe et en anglais.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région et de vivre dans des conditions de campement.

- Capacité d'aider à la formation du personnel dans les pays membres de la PERSGA.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le spécialiste ZPM devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.9 SPÉCIALISTE EN GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le spécialiste en gestion intégrée des zones côtières (spécialiste GIZC) fournira une assistance technique et un appui à long terme (4 ans) en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante relative à la Gestion intégrée des zones côtières du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM.

#### ***Champ d'intervention***

- Organisation et renforcement des capacités et formation au niveau national en matière de gestion des zones côtières et d'évaluation environnementale dans la région de la mer Rouge.
- Élaboration d'un cadre commun pour la planification régionale de la GIZC.
- Coordination de la préparation des plans de GIZC des zones sélectionnées en coopération avec le personnel de contrepartie national et local.
- Élaboration d'un cadre régional pour l'échange régulier d'expertise et d'expérience en matière de gestion des zones côtières.
- Établissement de directives pour la standardisation et la modernisation des SIG dans la région.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le spécialiste GIZC sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés de la composante du PAS financé par le FEM ayant trait à la GIZC.
- Diriger l'équipe de spécialistes en GIZC dans chacun des pays membres de la PERSGA et exercer une influence motivante pour promouvoir la mise en œuvre des activités énoncées dans le descriptif de mise en œuvre du PAS.
- Coordonner pleinement ses activités avec celles des spécialistes de toutes les autres composantes, notamment les spécialistes des ZPM et des RBM, pour ce qui a trait à la planification générale et à la mise en œuvre de la composante relative à la GIZC aux niveaux régional et national.
- Coordonner ses actions avec celles des CNP financés par le FEM basés dans les pays (Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen) et fournir à ceux-ci une assistance aux fins de renforcer la mise en œuvre des activités de GIZC au niveau national, y inclus en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- En étroite consultation avec le CTP et le spécialiste en passation de marchés/finances, s'assurer que la planification de la passation de marchés de biens et de services pour la

composante relative à la GIZC soit effectuée de manière efficace et conforme aux exigences de la PERSGA et des Agents d'exécution du FEM concernant la passation des marchés, et la gestion et le suivi financiers.

- Assurer la production des rapports exigés sur les activités concernant la GIZC aux niveaux national et régional.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste GIZC rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le spécialiste GIZC informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et un sommaire du travail devant être accompli au cours du mois suivant, ainsi que des remarques et/ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au spécialiste GIZC de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme supérieur délivré par une université reconnue sur le plan international en gestion des zones côtières, aménagement du territoire, sciences de la mer et/ou sciences de l'environnement.
- Cinq ans d'expérience ou plus dans le secteur public ou le secteur privé, dans le domaine de la planification et de la gestion de l'utilisation des terres.
- Au moins un an d'expérience et/ou de formation dans le domaine de la gestion des zones côtières.
- Aptitudes éprouvées en gestion et administration.

- La connaissance des procédures des organisations internationales constituerait un avantage souhaitable.
- Maîtrise de l'arabe et de l'anglais.
- Capacité de rédiger des plans de GIZC en arabe et en anglais.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région et de vivre dans des conditions de campement.
- Capacité d'aider à la formation du personnel dans les pays membres de la PERSGA.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le spécialiste GIZC devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.10 SPÉCIALISTE EN SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le spécialiste en sensibilisation du public (spécialiste SP) fournira une assistance technique et un appui à long terme (5 ans) en vue de la mise en œuvre opportune et efficace de la composante relative à la sensibilisation et à la participation du public du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden.

#### ***Champ d'intervention***

- Organisation et renforcement des capacités et formation au niveau national en matière de sensibilisation et de participation du public et d'éducation environnementale dans la région.
- Élaboration de programmes de sensibilisation du public, d'éducation et de formation.
- Élaboration de systèmes de microfinancements.
- Promotion du rôle des ONG et des groupements locaux.
- Élaboration d'un programme de suivi et évaluation.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le spécialiste SP sera chargé des fonctions suivantes :

- Superviser et coordonner la planification et la mise en œuvre, aux niveaux régional et national, des activités, consultations et actions relatives aux passations de marchés et éléments du projet de la composante du PAS financé par le FEM ayant trait à la sensibilisation du public.
- Coordonner ses activités avec celles des spécialistes de toutes les autres composantes, pour ce qui a trait à la planification générale et à la mise en œuvre de la composante relative à la sensibilisation du public aux niveaux régional et national.
- Superviser et aider les CNP financés par le FEM basés dans les pays (Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen) à renforcer la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public au niveau national, y inclus en leur apportant une assistance en matière de planification, de budgétisation et de fourniture de rapports.
- Après un examen des programmes de microfinancement établis, tels que celui du FEM, du Réseau Afrique 2000, de Partners in Development et d'autres, concevoir le programme de microfinancement des ONG/groupes de base et fournir un appui technique pour son établissement.
- Appuyer les points focaux de la PERSGA financés par les pays et les membres du GT/PAS en vue de leur intégration et de leur participation au projet financé par le FEM.

- Assurer la production des rapports et comptes rendus exigés (en recueillant des informations d'autres composantes) sur les activités concernant la sensibilisation du public aux niveaux national et régional.

### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste SP rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le spécialiste SP informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et un sommaire du travail devant être accompli au cours du mois suivant, ainsi que des remarques et/ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au spécialiste SP de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme universitaire de premier cycle, maîtrise ou doctorat en communications, relations publiques, sciences sociales appliquées et/ou sensibilisation du public/éducation environnementale.
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle après la fin des études dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'éducation environnementale et de sensibilisation du public.
- Bonnes aptitudes en matière de gestion et bonnes capacités de formation technique en cours d'emploi.
- Excellentes aptitudes en informatique (capacité de concevoir et de produire des matériels de SP) et connaissance des systèmes de communication et de diffusion modernes (tels que l'Internet, le World Wide Web, le courrier électronique, etc.).

- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe.
- Maîtrise de l'anglais et de l'arabe. Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion de projets en anglais et en arabe. La connaissance pratique du français serait également souhaitable mais n'est pas exigée.
- Volonté de se rendre dans des zones isolées de la région et de vivre dans des conditions de campement.
- Aptitudes en matière de formation du personnel de contrepartie de tous niveaux et de travail efficace avec ce personnel.
- Bonnes aptitudes en matière de relations humaines et capacité de communiquer et de traiter de manière efficace avec tous les groupes sociaux concernés par le projet, notamment les officiels gouvernementaux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les groupes locaux tels que les communautés vivant de la pêche.
- Le spécialiste SP devrait être un ressortissant de l'un de pays membres de la PERSGA, mais il n'est pas requis qu'il réside dans son pays d'origine au moment de la présentation de sa candidature.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.11 RÉDACTEUR**

Sous la supervision générale du Secrétaire général de la PERSGA et du CTP, le rédacteur fournira une assistance technique et un appui à long terme (5 ans) en vue d'une diffusion de l'information sur le Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden financé par le FEM auprès d'un vaste public de manière opportune et efficace. Le rédacteur sera chargé de la révision technique des rapports et publications du projet.

#### ***Champ d'intervention***

- Renforcement des capacités de diffusion de l'information concernant le PAS auprès d'un vaste public, y inclus le grand public, aux niveaux régional et international.
- Développement des aptitudes et renforcement des capacités en matière de préparation de rapports et de publication au plus haut niveau professionnel.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du CTP, du CP-PNUD et du spécialiste PM/F, le rédacteur sera chargé des fonctions suivantes :

- Préparer les informations relatives au projet en vue de leur diffusion auprès d'un vaste public par diverses voies.
- Préparer les communiqués de presse et se maintenir en contact, sur demande du Secrétaire général, avec la presse régionale et internationale.
- Concevoir et maintenir un site web du projet sur l'Internet.
- Assumer la responsabilité de la révision technique et de la mise en page des rapports et publications du projet.
- Former du personnel technique de la région à la préparation de rapports en langue anglaise.

#### ***Rapports/Comptes rendus***

Le rédacteur rendra compte au CTP et fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base hebdomadaire* : Dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'Équipe de gestion du projet, le rédacteur informera le CTP et les autres membres de l'équipe de la planification, des activités et de l'avancement des travaux, ainsi que des autres questions pertinentes.
- *Sur une base mensuelle* : Il soumettra un bref rapport narratif (maximum une page) décrivant les travaux accomplis au cours du mois précédent et les travaux prévus pour le mois à venir et contenant également, selon qu'il sera approprié, des remarques et/ou des recommandations concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter

l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans son rapport mensuel.

- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport d'avancement, au regard du programme de travail convenu, indiquant en détail les activités entreprises et les réalisations effectuées et exposant les questions qui affecteront le programme de travail au cours de l'année à venir. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera i) dans le Rapport annuel de la PERSGA, ii) dans le Rapport annuel du Programme, et iii) dans le Rapport d'avancement du projet du FEM.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un programme de travail indiquant les activités prévues et leur calendrier de mise en œuvre. Diffusion : Communication au CTP qui l'intégrera dans le programme de travail général du projet devant être examiné lors de l'examen annuel du projet.
- *Sur des bases ad hoc* : Outre les rapports et comptes rendus ci-dessus, le CTP pourra également demander au rédacteur de préparer, selon qu'il sera nécessaire, des rapports ad hoc sur certains aspects spécifiques du projet.

### ***Qualités requises***

- Diplôme universitaire de premier cycle et/ou de maîtrise délivré par une université reconnue sur le plan international, allié à une expérience professionnelle pertinente en tant que rédacteur.
- Excellente connaissance de l'anglais, y inclus de la grammaire (de préférence anglophone de naissance); une connaissance élémentaire de l'arabe constituera un avantage.
- Expérience en révision technique de manuscrits.
- Aptitudes éprouvées en matière de gestion et d'administration.
- Excellentes aptitudes en matière de relations humaines et bon esprit d'équipe. Capacité de communiquer de manière efficace avec des gens d'horizons divers.
- Volonté de se déplacer dans toute la région.
- Capacité de former du personnel dans les pays membres de la PERSGA.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.12 SPÉCIALISTES NATIONAUX À TEMPS PARTIEL**

Les spécialistes nationaux, employés à temps partiel, viendront s'insérer dans les six GE spécialisés correspondant aux thèmes du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden. Ils joueront un rôle important dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du PAS. Leur intervention sera vitale pour transférer les expériences et les enseignements tirés du niveau national au niveau régional et vice versa.

Chaque spécialiste national sera rattaché au spécialiste principal des divers GE par l'intermédiaire des bureaux du CNP et des points focaux nationaux de la PERSGA.

#### ***Attributions***

Sous la direction et les indications du spécialiste principal en poste à la PERSGA et du CNP/Point focal, le spécialiste national sera généralement chargé des fonctions suivantes :

- Faciliter la mise en œuvre du PAS pour le thème concerné, en fournissant des conseils techniques du point de vue national.
- Établir de solides relations techniques avec les GE et participer activement à leurs travaux en assurant une circulation bi-directionnelle de l'information scientifique entre les éléments nationaux et régionaux du.
- Aider à organiser et à exécuter des ateliers/programmes de formation nationaux et régionaux sur les divers thèmes du PAS.
- Aider à la réalisation des évaluations des besoins de formation, à la conception et à la mise en œuvre de programmes de formation spécifiquement adaptés au pays.
- Assurer la liaison avec l'organisme gouvernemental chargé de l'exécution pour le thème/la composante du GE et assurer l'intégration des activités du PAS dans le programme de travail normal de cet organisme.

#### ***Rapports/Comptes rendus***

Le spécialiste national rendra compte en parallèle au CNP et au spécialiste principal du GE concerné et leur fournira des rapports selon les modalités suivantes :

- *Sur une base bi-mensuelle* : Le spécialiste national soumettra un bref rapport narratif (maximum 2 pages) décrivant les travaux accomplis au cours de la période précédente et un sommaire du travail devant être accompli au cours de la période suivante, ainsi que des remarques ou des recommandations, selon qu'il sera approprié, concernant les circonstances imprévues susceptibles d'affecter l'avancement ou la qualité des travaux. Diffusion : CNP, point focal national de la PERSGA et spécialiste principal; à usage interne.
- *Sur une base annuelle* : Il soumettra un rapport consolidé décrivant les travaux accomplis au cours de l'année, en vue de son inclusion dans le Rapport annuel du projet et autres rapports du projet. Diffusion : CNP, spécialiste principal et point focal national.

- *Sur des bases ad hoc* : En tant que spécialiste dans son domaine, et outre les rapports ci-dessus, il pourra également être demandé au spécialiste national de préparer des documents/rapports techniques en vue de leur utilisation lors de séminaires régionaux et autres réunions.

### ***Qualités requises***

- Diplôme universitaire de premier cycle en sciences, maîtrise en sciences ou doctorat délivré par une université reconnue sur le plan international, en sciences de la mer, gestion des zones côtières et/ou sciences de l'environnement. Dans le cas des spécialistes rattachés au GE de la navigation, il est exigé une formation et une expérience professionnelles en affaires maritimes, navigation et/ou lutte contre la pollution marine.
- Bonnes aptitudes à la communication et en matière de fourniture de rapports.
- Capacité de travailler en réseau et en tant que membre actif d'une équipe de spécialistes.
- Capacité de rédiger des rapports et des plans de gestion des projets en anglais ou, dans le cas de Djibouti, en français.
- Volonté de participer aux études/activités sur le terrain et de se rendre dans des régions isolées du pays.
- Maîtrise de l'anglais, de l'arabe et/ou du français.

### ***Rémunération***

Le spécialiste national travaillera à partir de son poste d'attache, qui sera situé de préférence à l'organisme gouvernemental chargé de l'exécution pour le thème/la composante dont s'agit. La nature de son travail n'exigera pas un recrutement à plein temps et des contrats seront établis sur une base ponctuelle en fonction des besoins, pour les produits, rapports et documents spécifiques à produire. Chose plus importante, le spécialiste se verra proposer des possibilités uniques de formation et de contacts au sein d'un réseau qui auront certainement pour effet d'accroître ses capacités et son expérience, du fait de son association au présent projet.

Les spécialistes nationaux devront se joindre aux GE suivants :

- GE de la navigation.
- GE sur l'utilisation durable des RBM.
- GE sur les habitats et la faune et la flore sauvages.
- GE sur les zones de protection marines.
- GE sur la gestion des zones côtières.
- GE sur la sensibilisation et la participation du public.

## **Annexe A. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden - Termes de référence**

### **A.13 GROUPE D'EXPERTS DE LA NAVIGATION**

Le GE de la navigation sera établi pour promouvoir la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin, au sens large, dans la mer Rouge et le golfe d'Aden. Il sera chargé d'un certain nombre de tâches spécifiques, à savoir :

- Réexaminer et, après discussion avec les organisations nationales et le comité compétent de l'OMI, appuyer la mise en place de DST supplémentaires et l'application des mesures d'acheminement de la circulation maritime proposées pour la mer Rouge et le golfe d'Aden.
- Examiner les règlements portuaires de chaque port de la région pour veiller à l'inclusion dans ces règlements des dispositions de sécurité essentielles, telles que l'exigence d'ancre prête à être mouillée depuis le moment où un navire atteint les approches des ports, jusqu'à l'accostage et jusqu'au départ du port. Formuler des « modèles » de règles de sécurité à l'intention des ports régionaux.
- Évaluer la nécessité et examiner les mesures requises pour établir un STM dans la région, en particulier dans le sud de la mer Rouge, et pour surveiller la circulation maritime dans le centre de la mer Rouge (après que les navires auront été équipés de transpondeurs) dans la région de Djeddah.
- Vérifier les Termes de référence proposés pour les nouvelles campagnes de relevés marins et côtiers de la région et les zones concernées, évaluer les résultats des premiers relevés et formuler des recommandations concernant le besoin de nouvelles cartes de navigation.
- Vérifier les besoins de nouvelles aides à la navigation dans la région.
- Réunir toutes les informations pertinentes sur le statut actuel des conventions maritimes dans chaque pays de la région et déterminer quels obstacles s'opposent dans chacun d'eux à la ratification des conventions, en tirant parti de l'expérience d'autres régions du monde pour promouvoir la ratification des principales conventions ayant trait au CEP dans la région.
- Réexaminer la nécessité d'établir un mémorandum d'accord distinct sur le contrôle par l'État du port dans la mer Rouge et le golfe d'Aden, examiner les avantages ou les inconvénients et les implications de la signature par tous les États de la région de l'IOMoU sur le contrôle par l'État du port, et parvenir à un accord sur les actions futures à entreprendre. Examiner les propositions concernant la formation des officiers du CEP selon les normes internationales et établir des procédures d'information/de rapports dans la région. Organiser la formation et la mise en application des procédures d'information/de rapports.
- Recevoir les rapports relatifs aux accidents maritimes graves dans la région, en examiner les circonstances et formuler des méthodes qui permettront d'éviter ces accidents à l'avenir.

- Formuler des plans régionaux d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures, en tenant compte de l'expertise et de l'équipement disponibles, identifier les manques et définir les méthodes à appliquer pour résoudre les problèmes.
- Formuler des plans régionaux de recherche et sauvetage, en tenant compte des autres initiatives prises dans la région de l'océan Indien et en ayant recours à l'assistance d'autres organisations concernées.
- Définir la situation actuelle pour ce qui a trait aux exigences du SMDSM dans la région et mettre en œuvre les mesures visant à satisfaire à ces exigences en termes d'équipement et de disponibilité de personnel qualifié.



**Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden**  
**Programme de travail indicatif consolidé**

Composantes/Activités	1998	1999				2000				2001				2002				2003				
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Préparation et coordination régionale</b>																						
1.1 Recrutement du personnel																						
1.2 Établissement de l'UCP (mobilier, équipement)																						
1.3 Établissement du Système de gestion financière																						
1.4 Établissement des bureaux des CNP (4 pays)																						
1.5 Ateliers de lancement dans les pays																						
1.6 Réunions du GT régional					X			X		X			X		X			X			X	
1.7 Examen des possibilités de financement																						
1.8 Étab. Fonds environnemental de la mer Rouge																						
<b>Navigation et Pollution marine</b>																						
2.1 Étab. du GE navigation et réunions				X		X		X		X		X		X		X		X		X		
2.2 Étude de base pour les conventions maritimes																						
2.3 Rapports et consultation sur les CM																						
2.4 Ratification des conventions OMI et OIT																						
2.5 Examen de la situation du CEP																						
2.6 Décisions concernant les mesures requises									X													
2.7 Rédaction et application d'un MoU sur le CEP																						
2.8 Examen de propositions de DST																						
2.9 Discussions avec l'OMI et rapport au GE																						
2.10 Définition des dispositions																						
2.11 Mise en œuvre des DST																						
2.12 Déf. de 2 zones de relevés hydrographiques																						
2.13 Étude des coûts et rapport au GE																						
2.14 Contrat et exécution																						
2.15 Déf. et mise en œuvre du programme																						
2.16 Prép. des TDR pour l'étude de STM																						
2.17 Consultation des autorités/Rapport au GE																						
2.18 Exécution de l'étude de faisabilité																						
2.19 Évaluation de l'étude et de son financement																						
2.20 Contrat et exécution																						
2.21 Prép. des TDR pour l'étude OSCP régional																						
2.22 Exécution de l'étude et rapport																						
2.23 Mise en œuvre de la stratégie																						
2.24 Préparation des TDR pour le MEMAC																						
2.25 Actualisation de son plan d'urgence																						
2.26 Décisions sur ses futures actions																						
2.27 Formation																						



	Composantes/Activités	1998	1999				2000				2001				2002				2003			
		T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Gestion intégrée des zones côtières</b>																						
6.1	Établissement du GE et réunions					X			X		X		X		X		X		X		X	
6.2	Ateliers de formation régionaux																					
6.3	Établissement de groupes d'experts nationaux																					
6.4	Conception d'études modèles de GIZC																					
6.5	Préparation d'études modèles de GIZC																					
6.6	Examen du SIG au niveau régional																					
6.7	Conception d'un réseau régional de SIG																					
6.8	Préparation des informations nationales pour le SIG																					
6.9	Préparation des informations régionales pour le SIG																					
<b>Sensibilisation et participation du public</b>																						
7.1	Établissement du GE et réunions						X	X		X	X		X	X		X	X		X	X		
7.2	Production et diffusions de matériels de SP																					
7.3	Formulation du programme de microfinancement																					
7.4	Organisation des ateliers et lancement du dialogue																					
7.5	Évaluation et participation des ONG																					
<b>Suivi et évaluation des impacts du programme</b>																						
8.1	Définition des indicateurs de performances et de progrès																					
8.2	Élaboration d'un modèle de rapport annuel																					
8.3	Conception d'un programme de suivi																					
8.4	Activités régulières de suivi et évaluation																					
												<b>Eval. à mi-parcours</b>				<b>Eval. finale</b>						

**ANNEXE C. LISTE DES PERSONNES RESPONSABLES**

**SECRETARIAT DE LA PERSGA**

Dr Nizar I. Tawfiq  
Secrétaire général  
PERSGA  
P. O. Box 53662  
Djeddah 21583, Arabie saoudite  
Tél. : +966-2-651.9868  
Fax : +966-2-657.0945

Dr Friedhelm Krupp  
Conseiller technique principal  
PERSGA  
P. O. Box 53662  
Djeddah 21583, Arabie saoudite  
Tél. : +966-2-657.3224, ext. 202  
Fax : 966-2-651.4472  
Mél. : fareed.krupp@persga.org

Dr Dirar Nasr  
Coordonnateur  
PERSGA  
P. O. Box 53662  
Djeddah 21583, Arabie saoudite  
Tél. : +966-2-657.3224 ext. 203  
Fax : +966-2-651.4472  
Mél. : dirar@zajil.net

**ARABIE SAOUDITE**

M. Osama Qurban  
Directeur, Département des affaires maritimes  
Administration de la météorologie et de la protection de l'environnement (MEPA)  
P. O. Box 1358  
Djeddah 21431, Arabie saoudite  
Tél./Fax : +966-2-651.7832

## DJIBOUTI

M. Mohammed Ali Mumen  
Directeur  
Département de l'Environnement  
Ministère de l'Environnement  
P.O. Box 2344  
Djibouti  
Tél. : +253-35.1559, 2801  
Fax : +253-35.4837

## ÉGYPTE

Dr Mahmoud Khamis El-Sayed  
Consultant principal  
Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA)  
30 Misr-Helwan Rd.  
Maadi (nr. Maadi Sovotel)  
Le Caire 11728, Égypte  
Tél. : +20-2-3753441, 3750874, 3510970, 3757306  
Mobile : 012-329.3508  
Fax : +20-2-3784285

## JORDANIE

Directeur général  
Corporation générale pour la protection de l'environnement  
P.O. Box 35206  
Amman, Jordanie  
Tél. : +962-6-673.149  
Fax : +962-6-695.627

## SOUDAN

Dr Babikr A. Ibrahim  
Secrétaire général  
Conseil supérieur pour l'environnement et les ressources naturelles (HCENR)  
P. O. Box 10488  
Sharia al-Gamaa  
Khartoum, Soudan  
Tél. : 00249-11-784.279  
Fax : 00249-11-787.617

YÉMEN

Dr Hussein A. Al-Geneid  
Secrétaire général  
Conseil de protection de l'environnement  
P. O. Box 19719  
Sanaa, Yémen  
Tél. : +967-1-257.248, 548, 569  
Fax : +967-1-257.549

BANQUE MONDIALE

Dr Stephen F. Lintner  
Conseiller pour l'environnement mondial  
Département de l'environnement  
Banque mondiale  
1818 H Street, N.W.  
Washington, DC 20433, E.-U.A.  
Tél. : +1-202-473.2508  
Fax : +1-202-522.0367  
Mél. : slintner@worldbank.org

Ms. Inger Andersen  
Coordonnatrice du partenariat  
PNUD-Banque mondiale pour les eaux internationales  
SEED/PNUD – ESSD/Banque mondiale, MC5-143  
1818 H Street, N.W.,  
Washington D.C. 20433, E.-U.A.  
Tél. : +1-202-458.7405  
Fax : +1-202-522.0367  
Mél. : iandersen1@worldbank.org

M. J.B. Collier  
Chargé des opérations METAP  
Département du développement, de l'eau et de l'environnement (MNSRE)  
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Banque mondiale  
1818 H Street NW  
Washington, DC 20433, E.-U.A.  
Tél. : +1-202-473.8551  
Fax : +1-202-477.1374  
Mél. : jcollier@worldbank.org

PNUD

M. Marcel Alers  
Coordonnateur régional du FEM  
Bureau régional des États arabes  
Salle DC1-2242  
PNUD, One UN Plaza  
New York, N.Y. 10017, U.S.A.  
Tél. : +1-212-906.6199  
Fax : +1-212-906.6286  
Mél. : marcel.alers@undp.org

Dr Abdul Majeid Haddad  
Coordonnateur du Programme  
Bureau extérieur du PNUD  
P. O. Box 558  
Riyadh 11421, Arabie saoudite  
Tél. : +966-1-465.6295, 465.3022,  
Fax : +966-1-4652087  
Mél. : a.majeid.haddad@undp.org

PNUE

M. Halifa O. Drammeh  
Administrateur de programme (hors classe)  
PNUE /Division de l'eau  
P. O. Box 47074  
Nairobi, Kenya  
Tél. : +254-2-624.278  
Fax : +254-2-622.788, 264.249  
Mél. : halifa.drammeh@unep.org

## **ANNEXE D. PROGRAMME D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA MER ROUGE ET LE GOLFE D'ADEN**

### **Résumé analytique**

#### ***Contexte***

La mer Rouge et le golfe d'Aden abritent des écosystèmes et des ressources côtiers et marins parmi les plus importants du monde. Il existe dans la mer Rouge une grande variété de récifs, dont la complexité structurelle n'a pas sa pareille sur notre planète. On trouve dans l'océan Indien des coraux d'une diversité plus grande que nulle part ailleurs et le nombre d'espèces dont l'aire d'extension se limite à la mer Rouge est extrêmement élevé. La mer Rouge est l'un des hauts lieux de la diversité biologique marine de notre planète et possède une large gamme d'habitats côtiers importants. Le golfe d'Aden, l'une des régions de l'océan Indien les moins connues du point de vue biologique, possède des ressources halieutiques d'une importance internationale. L'archipel de Socotra contient des écosystèmes et des espèces aquatiques et terrestres uniques, qui n'ont subi qu'un impact limité du fait des activités humaines. Le riche patrimoine culturel de la région, et tout particulièrement de l'étroite bande du littoral, avec son grand nombre de sites archéologiques, historiques et sacrés d'une importance incontestée, est exposé à des risques croissants du fait des activités de développement.

Bien qu'elle soit encore, par comparaison aux autres mers fermées, l'une des moins perturbées du point de vue écologique, la mer Rouge est de plus en plus en danger. L'expansion rapide des activités maritimes accroît considérablement les risques de pollution marine et de dégradation environnementale. Les habitats côtiers reculent devant le développement urbain et industriel. Les zones à usage touristique et récréatif s'étendent à une cadence accélérée. Les ressources halieutiques du golfe d'Aden sont soumises à de fortes pressions du fait de la surpêche et de la pêche illicite, et il est fait état de rejets de déchets toxiques par des navires étrangers.

#### ***Buts et objectifs***

Compte tenu de la spécificité de l'environnement côtier et marin de la région, des menaces auxquelles il est exposé et de la nécessité d'agir, la préparation du Programme d'action stratégique (PAS) pour la mer Rouge et le golfe d'Aden a démarré en octobre 1995. Le processus du PAS, coordonné par l'Organisation régionale pour la préservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) a été entrepris avec l'appui des pays de la région, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'un certain nombre d'institutions internationales de développement et de diverses organisations donatrices.

Le PAS appuie et favorise la réalisation du principal objectif de la PERSGA, qui est la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Le PAS a pour but de formuler un cadre régional pour la protection de l'environnement et pour le développement durable des ressources côtières et marines. Il définit les mesures nécessaires, tant *préventives* que *curatives*, en vue du maintien des riches ressources côtières et marines de la mer Rouge et du golfe d'Aden dans toute leur diversité.

Le PAS est un *processus* significatif qui vise à dégager un consensus sur les tendances, les menaces et les priorités dans le domaine de l'environnement au niveau régional. C'est

également un *produit*, sous forme de Programme d'action qui définit un cadre permanent de coopération afin d'atteindre les objectifs à court, moyen et long terme au moyen d'un train de mesures complémentaires, préventives et curatives, prises à tous les niveaux aux fins de maintenir les riches ressources côtières et marines de la mer Rouge et le golfe d'Aden dans toute leur diversité. Le document du PAS sera mis en œuvre par un processus continu de consultation et de coopération entre les pays riverains.

### ***Le Groupe de travail du PAS***

L'élaboration du PAS a été supervisée par un Groupe de travail réunissant des représentants du secrétariat de la PERSGA et des États membres, de la Banque islamique de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque mondiale. Le Gouvernement de l'Érythrée a également été invité à se joindre au groupe et à participer en tant que partenaire au processus du PAS. Sous la présidence du Secrétaire général de la PERSGA, le Groupe de travail a élaboré et supervisé le programme de travail, examiné les résultats du programme et fourni des apports techniques et administratifs. Il s'est réuni quatre fois, à Djeddah (octobre 1995), à Amman (avril 1996), à Sanaa (janvier 1997) et à Djeddah (mai 1997). Lors de sa première réunion, il a compilé les Termes de référence et formulé le plan de travail du programme. À sa deuxième réunion, il a examiné les progrès techniques et a convenu des activités de suivi à entreprendre au cours des futures étapes du PAS. Ses troisième et quatrième réunions ont été consacrées à des débats techniques sur les données récemment recueillies, à la préparation du rapport final et des recommandations, et à l'examen des projets associés.

La préparation du PAS a été appuyée par des études régionales sur la navigation et les pêcheries. Un Plan régional d'évaluation et de gestion des risques pour la navigation, portant sur les questions régionales, nationales et locales, a été formulé. Il a été élaboré avec l'appui d'un Groupe de travail composé d'experts régionaux dans les domaines de la gestion maritime et portuaire, qui s'est réuni en Égypte et au Yémen. L'étude régionale sur les ressources biologiques et marines, menée avec l'appui d'un groupe d'experts régionaux réunis en Arabie saoudite, a évalué l'état actuel de ces ressources.

### ***Participation des pays***

L'élaboration du PAS a été un processus coopératif dans le cadre duquel des experts nationaux ont analysé les questions relatives à l'environnement d'importance régionale, nationale et locale et ont produit des rapports sur ces questions. Des rapports nationaux ont été établis par tous les pays coopérants et des sondages sur le terrain ont été effectués dans les pays où les données de référence disponibles étaient limitées. Aux fins d'élargir encore la participation et de faciliter l'élaboration d'un consensus, un atelier pilote au niveau national a eu lieu en Jordanie en août 1996 pour examiner le rapport du pays. Il a été d'une série d'ateliers dans les autres pays pour établir les rapports nationaux sous leur forme définitive et pour déterminer les mesures prioritaires à prendre dans chaque pays afin de faire face aux menaces environnementales identifiées.

Les côtes de l'Érythrée s'étendent sur une longueur considérable du littoral de la mer Rouge, et les divers habitats marins qui s'y trouvent abritent des espèces différentes de celles de la mer Rouge septentrionale et centrale. L'Érythrée occupe de ce fait une place significative dans la biodiversité marine générale de la mer Rouge et sa participation au processus du PAS

en tant que partenaire actif des autres États est d'une importance primordiale. Cette participation sera facilitée par l'établissement d'un solide partenariat de travail sur des bases égalitaires entre le Gouvernement de l'Érythrée et la PERSGA. Le Secrétaire général de la PERSGA, avec l'assistance du PNUD, examine activement les modalités d'un tel partenariat avec des représentants du Gouvernement de l'Érythrée, afin que le PAS soit un processus régional qui reflète les besoins de chaque pays.

### ***Menaces régionales***

L'environnement et les ressources de la mer Rouge et du golfe d'Aden sont menacés par une série d'activités humaines variées. La croissance démographique et économique rapide que connaissent les zones côtières exerce des pressions accrues sur l'environnement, du fait des opérations de dragage et de remblayage, des rejets d'effluents ménagers et industriels et de l'utilisation non durable des ressources en eau douce. Le secteur du tourisme, en rapide expansion, contribue dans une large mesure au développement du littoral et aux impacts résultant de son aménagement. Les ressources marines sont exploitées de manière à la fois non durable et illicite.

L'importance mondiale du pétrole et la circulation maritime qui en résulte dans la mer Rouge et le golfe d'Aden font peser une grave menace sur les environnements côtiers et marins fragiles. Les fuites et les déversements accidentels qui surviennent régulièrement dans le cadre des opérations de production dans le golfe de Suez et au cours du transport des hydrocarbures constituent la principale source de pollution marine dans la région. Le risque croissant d'accidents résultant de l'accroissement des transports maritimes de produits pétroliers exige la formulation de plans prévisionnels d'urgence ainsi que la mise en place de capacités de gestion afin de réduire les risques et de limiter les grands déversements d'hydrocarbures. Il s'agira ici d'envisager les diverses questions émergentes en vue d'adopter des mesures préventives.

Ces menaces soulignent la nécessité de pratiques efficaces de gestion de l'environnement. La plupart des menaces et des impacts identifiés peuvent être prévenus au moyen d'une bonne planification et d'une bonne gestion de l'environnement, et en procédant à des évaluations environnementales, ainsi qu'en veillant à l'application des règlements appropriés dont la plupart sont d'ores et déjà en vigueur.

Le processus du PAS a permis d'identifier un certain nombre de grandes menaces qui pèsent sur l'environnement et sur les ressources côtières et marines de la région :

#### DESTRUCTION GÉNÉRALISÉE DES HABITATS :

- Aménagement du littoral non planifié.
- Vastes opérations de dragage et de remblayage.
- Destruction des récifs coralliens.
- Destruction des mangroves.
- Destruction des herbiers marins.

UTILISATION NON DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES :

- Surpêche pour les marchés locaux et l'exportation.
- Pêche illicite des requins pour les marchés orientaux des ailerons de requin.
- Exploitation des tortues et ramassage des œufs.
- Prise accidentelle de mammifères marins dans les filets de pêche.

RISQUES LIES A LA NAVIGATION, ET AU TRANSPORT ET A LA PRODUCTION DES HYDROCARBURES :

- Risques graves de collisions et d'échouage de navires dans les grandes voies de navigation.
- Rejets d'eaux résiduelles des navires.
- Rejets de déchets solides des navires.
- Déversements d'hydrocarbures résultant de la prospection, de la production et du transport.

IMPACTS DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET INDUSTRIEL :

- Utilisation excessive des ressources en eaux de surface et souterraines.
- Destruction des habitats côtiers et marins pendant la construction.
- Rejets d'eaux usées municipales non traitées ou insuffisamment traitées.
- Pollution industrielle.
- Déchets dangereux.
- Rejets d'eau de refroidissement.
- Mise au rebut de déchets d'hydrocarbures.

RAPIDE EXPANSION DU TOURISME EN ZONE COTIERE :

- Extraction des eaux de surface et souterraines.
- Destruction des habitats côtiers et marins pendant la construction.
- Mise au rebut inadéquate des eaux usées et des déchets solides.
- Perturbation de la faune et de la flore sauvages et des habitats par les touristes.
- Ramassage illicite de corail et de mollusques pour le commerce des souvenirs.

AUTRES PREOCCUPATIONS :

- Rejets illicites de substances toxiques par des navires étrangers dans le golfe d'Aden.
- Alluvionnement résultant de l'agriculture et du pâturage dans certaines zones.
- Risques présentés par les pesticides et les fertilisants dans certaines zones.

PROBLEMES EMERGENTS :

- Développement des zones franches.
- Expansion mal gérée des petites et moyennes entreprises industrielles.
- Exploitation des gisements de minerai au large des côtes.
- Élevages de crevettes et de poisson.
- Prélèvements de poissons d'aquarium.

*Mesures visant à parer aux menaces régionales*

Parmi les menaces identifiées, nombreuses sont celles qui sont liées à un manque de planification et de gestion du développement du littoral, à un recours limité aux études d'évaluation environnementale pour informer les décisions d'investissement et à l'application inadéquate des lois en vigueur. Les ressources biologiques marines doivent être gérées de manière efficace pour assurer leur utilisation durable à long terme. L'atténuation des risques d'accidents de navigation aura pour effet d'éliminer une menace supplémentaire pour l'environnement. La gestion du tourisme côtier et la sensibilisation du public à la valeur de l'environnement marin promouvoir la conservation des habitats et des ressources. Dans les domaines où le manque d'information fait obstacle à la bonne gestion, des recherches appliquées appropriées permettront de fournir les données utiles. Le processus du PAS a identifié les mesures suivantes aux fins de parer à ces menaces :

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC :

- Engagement à long terme et de haut niveau pour la protection de la mer Rouge et du golfe d'Aden.
- Ratification de la convention MARPOL.
- Formulation et mise en œuvre d'un programme régional de sensibilisation à l'environnement.

AMELIORATION DE LA PLANIFICATION, DE LA GESTION ET DE L'APPLICATION DES REGLEMENTS :

- Renforcement des capacités de planification et de gestion.
- Renforcement des capacités en matière d'aménagement du littoral.
- Renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale.
- Renforcement des capacités d'application des règlements en vigueur.
- Amélioration des systèmes régionaux d'information environnementale par la standardisation et la mise à jour des SIG et des bases de données afin de faciliter les échanges d'information.

## PROMOTION DE LA CONSERVATION DES HABITATS :

- Mise en œuvre efficace de programmes d'aménagement du littoral.
- Établissement d'un réseau régional d'aires marines protégées.
- Élaboration de programmes de conservation et de gestion des récifs coralliens.
- Élaboration de programmes de conservation et de gestion des mangroves.
- Élaboration de programmes de conservation et de gestion des herbiers.
- Élaboration de programmes de conservation et de gestion des zones humides du littoral.
- Réhabilitation des mangroves.

## GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES :

- Programme d'évaluation des ressources halieutiques pour formuler une stratégie de gestion des pêcheries.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion des pêcheries de requins.
- Élaboration d'un programme régional de recherche et de gestion des récifs coralliens.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de conservation des tortues de mer.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de conservation des mammifères marins.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de conservation des oiseaux de mer.
- Renforcement des capacités d'application des règlements des pêcheries en vigueur.
- Formulation et mise en œuvre de directives environnementales pour les élevages de crevettes et de poissons.
- Élaboration de mécanismes de lutte contre le prélèvement de corail et de mollusques.

## REDUCTION DES RISQUES POUR LA NAVIGATION ET DES DANGERS DE DEVERSEMENT D'HYDROCARBURES :

- Adoption et application de mesures de contrôle des navires par l'État du port.
- Élaboration et mise en application d'un système régional et sous-régional de circulation maritime.
- Amélioration des aides à la navigation dans la mer Rouge et le golfe d'Aden.
- Amélioration des aides à la navigation dans les chenaux étroits et les zones à hauts risques.
- Élaboration et mise en place d'un plan régional prévisionnel en cas de déversement d'hydrocarbures.
- Formulation de plans nationaux prévisionnels en cas de déversement d'hydrocarbures ou amélioration des plans existants.
- Renforcement des centres d'aide mutuelle en cas d'urgence maritime existants et établissement de centres analogues dans d'autres sous-régions.

REDUCTION DES IMPACTS DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET INDUSTRIEL :

- Amélioration de la planification urbaine et industrielle.
- Amélioration de l'aménagement du littoral.
- Généralisation de l'utilisation des évaluations environnementales.
- Élaboration de mécanismes de gestion pour les travaux de construction, de dragage et de remise en état.
- Priorité accrue accordée à la gestion des ressources en eaux de surface et souterraines.
- Renforcement des capacités de gestion des eaux usées municipales et des eaux résiduaires industrielles.
- Renforcement des capacités de gestion des déchets solides et dangereux.
- Conservation du patrimoine culturel de la zone littorale.
- Développement écologiquement rationnel des zones franches.
- Développement écologiquement rationnel des petites et moyennes entreprises industrielles.
- Formulation de directives environnementales régionales pour l'exploitation des gisements de minerai au large des côtes.

AMELIORATION DE LA GESTION DU TOURISME DANS LES ZONES DU LITTORAL :

- Élaboration de mécanismes de gestion pour les travaux de construction, de dragage et de remise en état.
- Renforcement des capacités de gestion des rejets d'eaux usées des stations balnéaires du littoral.
- Élaboration de mécanismes de prévention de la surexploitation des stocks de poissons, crustacés et fruits de mer pour la consommation des touristes.
- Application des règlements en vigueur interdisant le prélèvement de coraux, mollusques et autres ressources biologiques marines.
- Formulation de programmes de sensibilisation pour atténuer la perturbation de la faune et de la flore sauvage et des habitats par les touristes.
- Sélection et planification adéquates des sites de développement touristique.
- Définition de limites de capacité raisonnables pour les établissements touristiques.

PROMOTION DE LA RECHERCHE APPLIQUEE :

- Production et diffusion d'un guide d'identification des espèces pour les pêcheries et la gestion de l'environnement.
- Renforcement des capacités en matière de recherche appliquée et de surveillance environnementale.

- Renforcement des capacités des laboratoires d'analyses dans les sciences de l'environnement.
- Études de la diversité biologique et inventaires des espèces.

### ***Le PAS, cadre d'action***

Le processus du Programme d'action stratégique fournit un cadre et un mécanisme d'amélioration de la gestion de l'environnement de la région au moyen d'une série de mesures complémentaires de politique, de renforcement institutionnel et d'investissement. Le Programme d'action stratégique sera appuyé par des projets conçus pour traiter les problèmes identifiés. Ces projets seront mis en application dans un cadre temporel à court, moyen ou long terme selon la nature du problème à résoudre. Le PAS pourra être révisé périodiquement pour tenir compte de l'avancement de la mise en œuvre et pour identifier de nouvelles mesures visant à répondre aux problèmes émergents ou imprévus. Ce processus, tel qu'il est envisagé, ne se terminera pas lors de la soumission du document du PAS; il se poursuivra dans le cadre d'une coopération continue entre le Groupe de travail et la PERSGA, le Groupe de travail faisant fonction de conseil consultatif auprès de la PERSGA. Le processus se poursuivra aussi du fait de l'établissement de groupes de travail/d'experts aux niveaux régional et sous-régional, qui traiteront des problèmes régionaux et transfrontières. Il est également prévu d'instituer des groupes de travail/d'experts nationaux pour l'exécution des projets et des activités aux niveaux national et local.

## ANNEXE E. ANALYSE TRANSFRONTIÈRES

Tableau E-1. Analyse transfrontières – Questions thématiques au niveau sous-régional						
QUESTIONS THÉMATIQUES	Golfe de Suez	Golfe d'Aqaba	Mer Rouge (nord et centre)	Mer Rouge (sud) et Bab-el-Mandeb	Golfe d'Aden	Archipel de Socotra
<b>A. Gestion des zones de protection marines (ZPM)</b>	**	***	***	**	***	***
1. Établir un système de ZPM						
2. Renforcer la compréhension et l'expérience des principes des ZPM						
3. Appuyer la participation des parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre						
4. Faciliter la mobilisation des ressources de sources nationales et internationales						
<b>B. Utilisation durable des ressources biologiques marines</b>	***	**	**	***	***	**
1. Éviter et atténuer les impacts des élevages de crevettes et de poissons prélevés						
2. Améliorer les données régionales sur les stocks transfrontières						
3. Réglementer l'exploitation des espèces à haut profil (notamment requins et homards)						
3. Réduire les menaces pour les tortues marines, oiseaux de mer et mammifères marins						
4. Renforcer les mécanismes de surveillance et d'application des règlements pour les pêcheries						
5. Appuyer la coopération régionale en matière de gestion des stocks partagés						
<b>C. Réduction des risques liés à la navigation et de la pollution marine</b>	***	***	**	***	**	*
1. Maintien du Groupe d'experts de la PERSGA pour la navigation						
2. Application des conventions internationales et adoption du contrôle par l'État du port						
3. Élaboration de systèmes de séparation du trafic améliorés et autres systèmes de circulation maritime en coordination avec l'OMI						
4. Élaboration et application d'un système sous-régional de services de circulation maritime pour le golfe de Suez, le golfe d'Aqaba et Bab-el-Mandeb						
5. Établissement d'un réseau de communications radio pour appuyer les Systèmes mondiaux de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)						
6. Amélioration des aides à la navigation en place dans la mer Rouge, le golfe d'Aqaba et Bab-el-Mandeb						

 = sans objet  
 = action nécessaire  
 = action prioritaire nécessaire

 = important  
 = très important  
 = extrêmement important

<b>Tableau E-1. Analyse transfrontière – Questions thématiques au niveau sous-régional</b>						
<b>QUESTIONS THÉMATIQUES</b>	<b>Golfe de Suez</b>	<b>Golfe d'Aqaba</b>	<b>Mer Rouge (nord et centre)</b>	<b>Mer Rouge (sud) et Bab-el-Mandeb</b>	<b>Golfe d'Aden</b>	<b>Archipel de Socotra</b>
<i>D. Gestion des urgences</i>	***	**	**	***	**	*
1. Élaboration et mise en place d'un plan prévisionnel régional en cas de déversement d'hydrocarbures						
2. Élaboration d'un système sous-régional de centres d'aide mutuelle en cas d'urgence maritime						
3. Expansion du système de centres sous-régionaux d'aide mutuelle en cas d'urgence maritime par l'établissement du centre de Hurghada (Égypte) comme prévu						
4. Renforcement du Centre sous-régional d'aide en cas d'urgence maritime de Djibouti						
<i>E. Éducation environnementale, sensibilisation et participation du public</i>	**	**	***	***	***	***
1. Appui à la formation et à la sensibilisation du public en matière d'utilisation des ressources						
2. Sensibilisation et renforcement des priorités au sein des entités gouvernementales en place						
3. Renforcement de l'expertise nationale en matière d'éducation environnementale						
4. Renforcement de la participation des groupements communautaires						
5. Place accrue de l'écologie et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes d'enseignement						
6. Accroissement des ressources financières pour les groupements communautaires intéressés par l'environnement						

 = sans objet  
 = action nécessaire  
 = action prioritaire nécessaire

 = important  
 = très important  
 = extrêmement important

<b>Tableau E-2. Analyse transfrontière – Problèmes communs au niveau sous-régional</b>						
<b>PROBLÈMES COMMUNS</b>	<b>Golfe de Suez</b>	<b>Golfe d'Aqaba</b>	<b>Mer Rouge (nord et centre)</b>	<b>Mer Rouge (sud) et Bab-el-Mandeb</b>	<b>Golfe d'Aden</b>	<b>Archipel de Socotra</b>
<b>A. Destruction des habitats</b>	***	***	***	***	*	*
1. Aménagement du littoral						
2. Extraction de sable des plages et de coraux						
3. Destruction des mangroves						
4. Destruction des herbiers marins et autres habitats de la zone subtidale						
5. Dégâts physiques causés aux récifs coralliens						
6. Dégâts causés aux récifs coralliens par les visiteurs						
<b>B. Ressources biologiques marines</b>	***	***	**	***	***	**
1. Surpêche actuelle et potentielle de poissons à nageoires pour les marchés locaux et l'exportation						
2. Pêche de requins pour le marché des ailerons de requins, souvent pratiquée hors des eaux territoriales						
3. Surpêche actuelle et potentielle des crevettes et des homards pour les marchés d'exportation						
4. Surpêche actuelle et potentielle des concombres de mer pour les marchés d'exportation						
5. Prises de tortues et ramassage d'œufs par les communautés et les pêcheurs locaux; vente de coquillages aux touristes et pour l'exportation						
6. Ramassage de coraux et de mollusques pour le commerce des souvenirs						
7. Prélèvements de poissons d'aquarium pour l'exportation						
8. Conservation des mammifères marins (en particulier le lamantin)						
9. Pêche au harpon						
10. Élevage de crevettes et de poissons						
<b>C. Risques liés à la navigation</b>	***	***	**	***	*	*
1. Examen des cartes de navigation actuelles, nouveaux relevés hydrographiques et préparation de cartes révisées des environs des principaux ports						
2. Utilisation accrue d'ancres de secours						
3. Utilisation accrue de remorqueurs de port						

 = sans objet  
 = action nécessaire  
 = action prioritaire nécessaire

 = important  
 = très important  
 = extrêmement important

<b>Tableau E-2. Analyse transfrontières – Problèmes communs au niveau sous-régional</b>						
<b>PROBLÈMES COMMUNS</b>	<b>Golfe de Suez</b>	<b>Golfe d'Aqaba</b>	<b>Mer Rouge (nord et centre)</b>	<b>Mer Rouge (sud) et Bab-el-Mandeb</b>	<b>Golfe d'Aden</b>	<b>Archipel de Socotra</b>
<i>D. Gestion des urgences</i>	**	**	**	**	*	*
1. Mise à jour ou élaboration de plans prévisionnels nationaux et locaux en cas de déversement d'hydrocarbures						
<i>E. Développement des hydrocarbures</i>	***	***	**	***	**	S.O.
1. Application de pratiques de gestion de l'environnement dans le développement de l'industrie pétrolière et gazière, y compris pour les grands oléoducs et les terminaux portuaires						
<i>F. Activités industrielles</i>	***	***	**	**	*	S.O.
1. Utilisation des eaux de surface et souterraines						
2. Pollution industrielle						
<i>G. Développement urbain et aménagement touristique</i>	***	***	*	*	*	*
1. Utilisation des eaux de surface et souterraines						
2. Mise au rebut des déchets solides						
3. Développement du tourisme						
<i>H. Autres préoccupations</i>	*	*	**	**	***	*
1. Rejets illicites de substances toxiques						
2. Alluvionnement résultant des activités agricoles et du pâturage						
3. Rejets de pesticides et de fertilisants						

 = sans objet  
 = action nécessaire  
 = action prioritaire nécessaire

 = important  
 = très important  
 = extrêmement important